

Les 12 - 25 ans à St-Pierre et Miquelon



Diagnostic
participatif

Rapport final



« Etre jeune à Saint-Pierre- et-Miquelon »



Denis ADAM
INJEP
Institut National
de la Jeunesse et de
L'Éducation Populaire

Christian GAUTELLIER
CEMEA
Centres d'Entraînement
aux Méthodes
d'Éducation Active

10 Mai 2006



Sommaire

Introduction	Page 3
1^{ère} partie : Analyse de grands traits généraux	
Construire aujourd'hui des perspectives pour demain.....	Page 12
Valoriser les parcours de réussite.....	Page 14
Faire le choix de la compétence et de la qualification.....	Page 18
Articuler les énergies et décloisonner le travail des différents « acteurs ».....	Page 20
Construire des espaces et des lieux d'accueil polyvalents.....	Page 24
Poser et tenir la règle.....	Page 27
Mobiliser tous les acteurs, notamment les parents.....	Page 30
2^{ème} partie : Approches par champs disciplinaires et structurels	
La culture	Page 33
Les médias	Page 34
L'école.....	Page 36
L'emploi et la formation professionnelle.....	Page 37
La santé.....	Page 37
Le social.....	Page 38
Les loisirs.....	Page 39
La police et la justice.....	Page 40
La nature et l'environnement.....	Page 41
3^{ème} partie : Enquête Jeunes 12-25 ans : apports quantitatifs et qualitatifs	
Synthèse des apports quantitatifs des questionnaires.	Page 42
Dépouillement, exploitation et interprétation de l'enquête jeunes.....	Page 44
à Saint-Pierre et Miquelon	
1. Les caractéristiques sociales des jeunes interrogés.	Page 45
2. Les caractéristiques spécifiques liées à la situation actuelle des catégories de jeunes.	Page 46
3. Les pratiques de loisirs des jeunes.	Page 47
4. Santé, sexualité et rapports sociaux des jeunes.	Page 60
5. Le tabac et les drogues.	Page 63
6. L'alcool.	Page 65
7. Les rapports sociaux et personnels.	Page 66
4^{ème} partie : Trois questions thématiques approfondies par les acteurs de terrain	
Consolider des cursus pour les élèves en difficulté ou en échec scolaire.....	Page 74
Construire une politique de responsabilisation des jeunes.....	Page 80
Renforcer le réseau des professionnels de l'action sociale pour les jeunes.....	Page 86
5^{ème} partie : « Qui sont les jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon ? » : quelques chiffres et données statistiques	
1. Informations démographiques.....	Page 91
2. Les activités culturelles et socioculturelles.....	Page 92
3. Les activités sportives.....	Page 93
4. Scolarité et formation.....	Page 93
5. Vie économique.....	Page 98
6. Santé.....	Page 100
7. Actions publiques.....	Page 103
8. Justice.....	Page 104
Conclusion	Page 108
Annexes	Page 110
Réponses qualitatives : « Les questions que j'aurais aimé que l'on me pose »	

« Nous avons l'ambition de convaincre qu'il faut en venir à une politique structurante et de long terme. Parce qu'il s'agit à travers les jeunes de préparer l'avenir. Parce que, également, même si l'aujourd'hui est important pour eux, c'est des perspectives de leur avenir que les jeunes sont particulièrement préoccupés. Le réel malaise de la jeunesse, ces récentes années, n'était pas seulement de passer des moments difficiles – toutes les générations en ont vécu – que d'éprouver le sentiment que c'était « pour rien » et qu'elle était enfermée dans un destin que rien ne saurait renouveler » (Dominique CHARVET, commissariat général au plan, rapport « les jeunes : un devoir d'avenir », 2001 page 343).

Introduction

La construction d'une politique de jeunesse s'inscrit dans une double logique. Tout d'abord elle participe à une politique plus globale de territoire. Ensuite elle doit reconnaître les jeunes eux-mêmes comme des acteurs de cette élaboration.

Si des actions spécifiques sont indispensables, elles ne trouvent leur cohérence qu'en articulation avec la réalité de fonctionnement de l'ensemble de la population. Si des questions nécessitent une approche particulière (l'éducation, les loisirs, l'avenir professionnel,...), leurs réponses relèvent des perspectives générales que se donnent l'ensemble du territoire dans la construction de son avenir.

L'implication même des jeunes dans la réflexion, les propositions, l'élaboration des projets d'avenir apparaît comme indispensable pour qu'ils se sentent concernés, impliqués, responsabilisés.

Cette démarche doit nécessairement prendre en compte le contexte local. Pour l'archipel, quelques réalités historiques et économiques sont indissociables de l'évolution actuelle. Nous empruntons ici un extrait du travail de Véronique Garabiol « *Le développement économique durable de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon* », étudiante de l'archipel à l'IUP de Bordeaux :

« Depuis 1992, l'économie est en crise en raison de la diminution de la ressource halieutique et de la redéfinition de la zone de pêche française. Grâce à sa position géographique privilégiée au large des Grands Bancs de Terre Neuve, l'archipel a toujours vécu, depuis le début de son histoire au XVII^{ème} siècle, de la pêche à la morue. C'est elle qui a motivé l'installation humaine et légitimé l'attachement de la France à ces quelques cailloux. La pêche occupait en elle-même une part importante des hommes, mais surtout faisait de l'archipel une plaque tournante pour les pêcheurs du monde entier qui fréquentaient les Grands Bancs. En cela, elle était également source de richesse pour les îles grâce aux activités induites.

Curieusement, l'économie de l'archipel a été dépendante de cette mono activité jusqu'en 1992. Pourtant, depuis le milieu des années 1960, les relations avec le Canada s'étaient détériorées, aboutissant à l'arbitrage de juin 1992 réduisant à rien la zone économique française au large de Saint-Pierre et Miquelon. Par ailleurs, dans le même temps, les scientifiques et les pêcheurs ont pris conscience de la raréfaction de la ressource halieutique, ce qui a conduit au moratoire sur la pêche à la morue imposé par le Canada la même année.

Paradoxalement, alors que le contentieux franco-canadien s'étale sur un quart de siècle (de 1967 à 1992) et que la diminution de la ressource avait été constatée de longue date, l'archipel s'est retrouvé complètement désesparé en 1992. L'activité de pêche a été considérablement modifiée ; la production s'est effondrée, passant de 17 000 à 280 tonnes entre 1992 et 1993. Cette situation a remis en cause les équilibres économiques et sociaux fondamentaux du territoire et a eu de profondes répercussions sur la vie locale.

La crise de 1992 a été à l'origine d'une période de deux ans durant laquelle les habitants de l'archipel et leurs dirigeants ont été sous le choc de la mort économique de leurs îles.

A cette date, les Saint-Pierrais et les Miquelonnais ont pris conscience que le développement de l'archipel ne pouvait plus se faire uniquement sur la pêche à la morue et que la diversification de l'économie était nécessaire. En même temps, l'Etat a mis sur pied un système de subventions très important pour permettre à l'archipel de survivre.

Dix ans après, la transition entamée est loin d'être achevée, ce qui n'est pas surprenant au regard de l'ampleur de la métamorphose à accomplir. En revanche, et c'est plus inquiétant, il apparaît que la diversification de l'économie n'est même pas conçue à moyen terme, et que l'économie locale reste toujours dépendante des subventions étatiques. La question du développement économique durable de l'archipel se pose encore, dès lors que l'on écarte la pêche comme secteur d'activité principal...

En dépit de la crise de leur archipel, les habitants montrent peu d'intérêt pour la question du développement durable de leurs îles. Ce comportement trouve sans doute ses sources dans le niveau de vie remarquable dont ils bénéficient. Pourtant, il apparaît que ce niveau de vie n'a rien de naturel et qu'il est entièrement dépendant des subventions étatiques. En ce sens, le développement de l'archipel est indispensable. Il existe cependant de nombreux obstacles qui l'entravent, la position géographique de l'archipel, le poids de l'héritage culturel et la conception locale de la notion de développement économique durable sont autant de difficultés à surmonter. Pourtant, Saint-Pierre et Miquelon a des atouts à faire valoir qui peuvent lui assurer à terme les bases d'un développement économique lui permettant une certaine autonomie financière vis-à-vis de la métropole ».

Fort de ces éléments et avant même de débiter l'étude proprement dite de la jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon, il faut poser quelques éléments généraux concernant les politiques de jeunesse.

- Il n'y a pas de jeunesse mais des jeunes

- Si des caractéristiques communes peuvent servir de points de repère au long de cette période de passage entre l'enfance et l'âge adulte, de construction d'êtres sociaux autonomes, il n'en reste pas moins qu'il existe divers parcours de jeunes, différents les uns les autres, parfois même en opposition les uns avec les autres. Il s'agit donc à la fois de comprendre les traits communs sans forcer à les généraliser.

- Les jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon sont avant tout des jeunes

- À l'inverse, il faut se méfier d'ériger comme règle de lecture les particularismes de l'archipel. Ils existent et participent donc à la construction identitaire des habitants de l'archipel. Pour autant, les jeunes n'y sont pas entièrement coupés du reste du monde. Ils vivent donc dans les mêmes besoins, les mêmes attentes, les mêmes rêves, les mêmes angoisses, même si leurs expressions peuvent en être parfois différentes, ce qui est le cas sur de nombreux territoires.

- Les jeunes se construisent dans leur rapport à la société et donc aux adultes qui les entourent

- La jeunesse est une phase de construction. Elle se réalise en regard, en contact, en réaction par rapport au monde (essentiellement celui des adultes, de l'autorité, des institutions, ...) qui les entoure. Comprendre les jeunes, vouloir agir pour et avec eux, ne peut donc se concevoir sans prendre en compte plus globalement le fonctionnement de la société, de l'image qu'elle renvoie, des perceptions qu'elle inspire, des réactions qu'elle suscite. Il s'agit donc d'inscrire la réflexion sur les jeunes dans un cadre global plus large.

- Les jeunes se situent entre leur quotidien et leur projection dans l'avenir
 - o Deux dimensions essentielles caractérisent les préoccupations des jeunes : l'aujourd'hui et le demain, ou pour le dire autrement, leur quotidien et leur avenir. Les deux intéressent les adultes, puisqu'elles se rapportent à leur propre responsabilité (de parents, de décideurs, d'acteurs, d'éducateurs, de citoyens,...) de faire des choix de manière durable et structurante.

Ainsi, des entretiens, des données statistiques, des réponses aux questionnaires, plusieurs traits des jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon peuvent être mis en évidence, qui ne les marginalisent pas des autres jeunes mais les caractérisent plus spécifiquement :

- Un grand attachement des jeunes à l'archipel. Aussi pour beaucoup, le fait d'envisager leur avenir en dehors du territoire apparaît comme une nécessité mais aussi comme une rupture.
- Une jeunesse plutôt calme, relativement peu délinquante ou violente, riche en ressources, qui ne voit pas toujours bien comment valoriser ses potentialités au service de l'archipel.
- Une envie de bénéficier de tout ce que la société peut offrir aux jeunes (et dont ils imaginent que les jeunes d'ailleurs profitent) d'où une demande de loisirs, de services, d'activités, très grande qui ne rend pas forcément compte de la richesse de l'existant.
- Une surprotection de la part des adultes sous le regard desquels les jeunes sont en permanence, leur laissant certes beaucoup de liberté mais ne favorisant pas forcément la construction de leur autonomie.
- Un besoin de plus en plus jeune de s'affronter aux adultes, alors que souvent ceux-ci refusent de poser des interdits, de dire « non », d'assumer leur autorité.
- Une certaine tolérance des adultes vis-à-vis du tabac, de l'alcool voire de la drogue, ce qui entraîne des consommations (déclarées) plus précoces et plus importantes qu'ailleurs en métropole.
- Un certain pessimisme dans l'avenir, une absence et un faible développement de l'écoute et du dialogue accompagnent un sentiment important de malaise, de mal être, allant jusqu'à la tentative de suicide.

Ce rapport se veut une aide dans une démarche participative. Il rend compte et met en perspective ce que les jeunes, les parents, les institutions, les professionnels de jeunesse révèlent de la situation actuelle et de son évolution. Il analyse les données, les atouts et les manques, afin de mettre en évidence les leviers permettant d'agir. Il propose des pistes dont pourront se servir les acteurs du territoire afin de les transformer en actions concrètes et réalisables. Il prend également en compte les travaux des groupes d'acteurs locaux qui se sont réunis de janvier à mars 2006.

Ce rapport reprend le parti pris méthodologique du rapport d'étape en privilégiant une lecture dynamique et systémique des questions de jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il ne sépare pas a priori les constats de l'analyse puis des pistes d'actions. Il privilégie les axes d'évolutions possibles s'appuyant tout à la fois sur les situations observées et analysées, et sur les possibilités et les volontés d'agir. Il privilégie, chaque fois que cela est pertinent, les approches transversales et thématiques afin d'isoler le moins possible les différents domaines disciplinaires dans une conception étanche.

Enfin, il faut rappeler que ce rapport est issu d'une action multiple. Une formation à Saint-Pierre des professionnels du champ des loisirs de la jeunesse en février 2005, sur le thème des médias, des nouvelles technologies et de leur influence sur les pratiques culturelles des jeunes. Un rapport relais à partir de cette première approche des questions de jeunesse sur le territoire a permis la proposition du travail d'audit. Une mission d'audit (octobre 2005) de deux semaines sur l'archipel ayant donné lieu à plus de 70 rencontres et rendez-vous et quelque 250 personnes rencontrées, lors d'entretiens personnalisés ou de réunions publiques, le tout complété par près de 800 questionnaires renseignés par l'ensemble des jeunes de 12 à 25 ans de l'archipel. Un rapport d'étape a été remis en décembre 2005 et diffusé sur l'archipel, proposant la mise en place de trois groupes de travail d'acteurs locaux.

Les pistes, les propositions que nous évoquons ici, sont élaborées à partir de l'ensemble de cette « récolte ». Il revient aux acteurs locaux de se les approprier et d'en faire « leur miel ». Notre regard, extérieur à l'archipel, mais de professionnels de terrain sur les questions de jeunesse (Ceméa : association de jeunesse et d'éducation populaire, INJEP : institut public sur la jeunesse), ne se veut ni censeur, ni donneur de leçon, il tend à montrer, à mettre en évidence, en perspective. Il restitue des données, des constats, des analyses et ouvre des questionnements, des pistes d'actions. Il appelle enfin la mobilisation des acteurs locaux.

Les propositions sont de trois ordres différents dont voici une rapide présentation.

- Certaines, déjà avancées dans leur capacité à être mises en œuvre, ont été l'objet d'échanges lors de nos missions sur l'archipel ; elles émanent de propositions d'acteurs du territoire. Elles s'inscrivent dans une optimisation de l'existant.
 - Favoriser les partenariats entre les différentes structures et administrations concernées par l'enfance et la jeunesse (cf. parties 1 et 4).
 - Introduire une dimension d'écoute et d'accueil polyvalent des jeunes, dans les lieux existants qui doivent être renforcés dans leurs missions (cf. partie 1).
 - Améliorer les dispositifs de formation qualifiante des professionnels de la jeunesse, sur des domaines particuliers identifiés (cf. partie 1).
 - Renforcer les actions d'éducation à la santé et de prévention par rapport aux conduites à risque (particulièrement en direction des parents).
 - Mettre en place une animation de la maison des lycéens ou d'espaces de vie scolaire (cf. partie 2).
 - Diversifier les approches pédagogiques, les parcours individualisés et aménagés, notamment pour prendre en compte les enfants en situation de décrochage scolaire (cf. parties 2 et 4).
 - Renforcer la formation des enseignants à des pratiques pédagogiques différenciées et au travail en équipe (cf. parties 2 et 4).
 - Remettre à plat les activités existantes dans le domaine des loisirs et répondre aux nouvelles demandes en les construisant avec les jeunes (cf. partie 2).
 - Mettre en place une éducation à la citoyenneté en acte (espaces de parole, valorisation des délégués d'élèves, conseil de jeunes, etc.) (cf. partie 4).
 - Optimiser les infrastructures principales (la patinoire, le centre culturel et sportif, le musée, le Point Jeunes et la Maison des loisirs...) dans leurs réponses aux attentes actuelles des jeunes (accompagnement de projet, souplesse, activités innovantes, école pluri sportive, couplage d'activités culturelles, sportives et environnementales, point d'écoute, etc.) (cf. partie 2).

- D'autres s'appuient sur un travail ou une réflexion souvent isolés ou ponctuels. Elles nécessitent un diagnostic partagé, une mise en réseau, un travail interprofessionnel.
 - Inscription des projets dans le projet global de développement de l'archipel en cours de construction (cf. partie 1).
 - Articulation des politiques de formation, de qualification et d'employabilité sur le territoire et mise en place d'un plan territorial des formations et de l'emploi (cf. parties 1, 2 et 4).
 - Extension de dispositifs d'aide à la parentalité (cf. partie 1).
 - Politique globale de responsabilisation intégrant une dimension éducative, de prévention, de protection et de respect de la loi (cf. parties 1 et 2).
 - Développement d'un pôle culturel sur le territoire (coordination, animation, programmation) (cf. partie 2).
 - Meilleure articulation des dispositifs et des structures d'accompagnement dans les domaines de la santé et du social (cf. partie 2).

- Renforcement de l'accompagnement et des structures d'accueil pour les personnes en difficulté (cf. partie 2).
 - Ouverture de l'école à d'autres acteurs (associations, professionnels, artistes, etc.) pour améliorer la réussite scolaire de tous les enfants (cf. partie 4).
 - Remise en route d'une structure assurant les missions d'un planning familial (cf. partie 4).
- D'autres, enfin, sont nouvelles. Elles correspondent à des manques et nécessiteront un travail de faisabilité et d'élaboration par les acteurs de l'archipel. Elles appelleront un engagement budgétaire et d'investissement pluriannuel.
- Valoriser les parcours de réussite individuels et collectifs des habitants de l'archipel et les médiatiser (cf. partie 1).
 - Créer un comité territorial de la jeunesse, pour rassembler annuellement les acteurs et les données concernant les jeunes (cf. partie 1).
 - Mettre en place un projet d'accompagnement à la scolarité et de soutien scolaire pour les enfants en difficulté (cf. partie 4).
 - Créer un autre espace « jeunes », tout en renforçant celui existant et en articulant les deux lieux dans le cadre d'un même projet (cf. partie 1).
 - Mise en place d'une véritable offre de formation continue des acteurs de jeunesse (cf. partie 1).
 - Construire des émissions de jeunes ou par les jeunes sur les médias locaux, notamment RFO (cf. partie 1).
 - Utiliser Internet pour mettre en place des forums d'échanges (tutorat étudiants boursiers, vie scolaire, parcours de réussite, etc.).
 - Mettre en place un programme d'éducation aux médias en direction à la fois des enfants, des jeunes et des familles (cf. partie 4).
 - Créer un cinéma au sein d'un espace culturel polyvalent et fonctionnant comme un lieu de vie pour les jeunes (cf. partie 2).
 - Développer, au regard de l'insularité, une politique publique de mobilité des jeunes, adaptée à la diversité des activités et des situations sociales des publics (cf. partie 3).
 - Développer pour les jeunes de Miquelon, une offre d'hébergement sous forme d'internat collectif, à côté de celle proposée dans les familles dont il faut par ailleurs améliorer la qualité (cf. partie 2).
 - Redéfinir le rôle des acteurs publics (Conseil général et Etat) dans le secteur social (cf. partie 2).
 - Mettre en place une politique éducative territoriale en redynamisant un travail en partenariat, autour d'un dispositif tel que le contrat éducatif local (cf. partie 2).
 - Construire avec les jeunes (les plus de 15 ans) le « temps de l'été » (stages, jobs, loisirs, autres formes de vacances) (cf. parties 2 et 3).
 - Systématiser les Travaux d'Intérêt Général dans le cadre d'une politique de sanction privilégiant la réparation (cf. parties 2 et 4).
 - Mettre en place des démarches associant les jeunes à l'organisation, la gestion, la prise de décision, l'animation, dans tous les domaines (cf. partie 4).
 - Créer un guichet unique consacré à l'aide sociale et aux problèmes de logement (cf. partie 4).
 - Agir contre la banalisation et le faible coût d'achat de l'alcool.

Certaines de ces propositions, au-delà d'une présentation juxtaposée, se recoupent et peuvent être rassemblées au sein d'un même projet. Par exemple, une structure d'hébergement à Saint-Pierre, offrirait une alternative au logement des jeunes de Miquelon, pourrait être un point d'accueil jeunes et servir d'espace de vie scolaire (possibilité de repas, d'accompagnement scolaire, loisirs...). L'utilisation des médias et des technologies numériques pourrait être un point d'appui à plusieurs objectifs de cette politique globale en faveur des jeunes (expression, échanges, pratiques culturelles de jeunes, etc.).

De l'ensemble des rencontres, des questionnaires comme des groupes de travail, il ressort un besoin de professionnels non existants ou en nombre insuffisant sur le territoire. Ainsi ont été évoqués un(e) éducateur(trice) de rue, une assistante sociale en milieu scolaire, un(e) éducateur(trice) spécialisé(e), un(e) conseiller(ère) culturel(le), une conseillère en économie sociale et familiale, un(e) enseignant(e) spécialisé(e), un psychiatre, un(e) orthophoniste, etc. De tels choix engageront des moyens financiers non négligeables et issus d'administrations différentes. Nous proposons que le comité territorial de la jeunesse défini précédemment, se saisisse de ces questions et priorise les demandes.

Ce rapport se compose de cinq parties qui sont en même temps cinq approches complémentaires :

- Une première partie analyse des grands traits généraux concernant la prise en compte des publics, des acteurs, dans une politique territoriale et met en synergie ces différentes orientations, au service du développement.
- Une deuxième partie organise une réflexion par champs disciplinaires faisant échos à l'organisation des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures associatives.
- Une troisième partie donne les résultats qualitatifs et quantitatifs des questionnaires diffusés auprès des jeunes de l'archipel.
- Une quatrième partie relate les pistes explorées par les acteurs locaux, de manière transversale, sur trois domaines thématiques.
- Une cinquième partie apporte des données quantitatives et qualitatives en réponse à la question « Qui sont les jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon ? ».

Ce rapport s'est appuyé sur les réflexions d'un grand nombre d'acteurs professionnels, institutionnels ou simples citoyens de St Pierre et Miquelon, lors d'entretiens individuels ou de rencontres d'équipes de travail. Nous tenons à les remercier tous vivement pour leur disponibilité et la qualité de leur participation. Vous en trouverez ci-après la liste complète.

Liste des personnes ayant participé à l'audit sur les jeunes 12-25 ans de Saint-Pierre et Miquelon

NOM	TITRE / STRUCTURE
Monsieur Marc FOUQUET	Chef Service Education Nationale
Monsieur Christian Le GOFF	Proviseur Lycée d'Etat « Emile Letournel »
Monsieur Hervé BILY	Enseignant Lycée d'Etat « Emile Letournel »
Monsieur Michel LECARDUNER	Enseignant Lycée d'Etat « Emile Letournel »
Mademoiselle Dominique GOUPILLIERE	Enseignante Lycée d'Etat « Emile Letournel »
Monsieur Jean-Christophe LEBON	Chef des travaux du LEP « Emile Letournel »
Monsieur Georges CAMBRAY	Directeur Collège « Saint-Christophe »
Madame Marie JUGAN	Enseignante Collège « Saint-Christophe »
Madame Georgina REARDON	Enseignante Collège « Saint-Christophe »
Monsieur Jacques DIVET	Enseignant Collège « Saint-Christophe »
Madame Françoise LETOURNEL	Enseignante Collège « Saint-Christophe »
Madame Jacqueline LATINIE	Enseignante Collège « Saint-Christophe »
Monsieur Frédéric BEAUMONT	Directeur Ecole "Henriette Bonin"
Monsieur Yvon DETCHEVERRY	Directeur Collège Miquelon
Madame Martine FRANCOIS	Infirmière scolaire
Madame Véronique SCHLUCHTER	Orthophoniste Centre Hospitalier François Dunan
Madame Bianca CHAREYRE	Orthophoniste Centre Hospitalier François Dunan

Madame Cathy DODEMAN	Psychologue scolaire : RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté)
Madame Armelle HEUDES	Enseignante Spécialisée à l'Ecole du « Feu Rouge »
Madame Marijo CAMBRAY	Secrétaire du CTES (Comité Territorial de l'Education Spécialisée)
Madame Maryse GASTON	Conseiller Pédagogique : Education Nationale
Madame Agnès DONDICOL	Chef de service SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile)
Madame Marie-Laure LESOAVEC Madame Marina DRILLET Madame Ursula TILLARD	Monitrices-Educatrices SESSAD
Madame Katy HEUDES	Psychologue SESSAD
Madame Monique WALSH	Présidente de la CACIM (Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie et des Métiers)
Monsieur Jean HUGONNARD	Directeur de l'AFC (Association pour la Formation Continue)
Madame Sophie BRIAND	Secrétaire du Fonds de la Formation Professionnelle (Direction du Travail et de l'Emploi)
Madame Karine CLAIREAUX	Maire de Saint-Pierre
Monsieur Hervé LEROY	Procureur de la République
Mr Denis DETCHEVERRY,	Sénateur-Maire de Miquelon
Mr Stéphane COSTE	Premier adjoint au maire de Miquelon
Madame Carole EPAULE	Conseillère municipale de Miquelon
Madame Annick GIRARDIN	Déléguée à la Vie Associative – Conseiller Jeunesse et Education Populaire
Monsieur Jean-Louis VINOLO	Conseiller Principal d'Education
Monsieur Fabien HUMBERT	Conseiller à la Vie Scolaire Collège « Saint-Christophe »
Madame Valérie HELENE	Présidente de l'Association Parents d'élèves de l'Enseignement Privé - Enseignante
Monsieur Thierry BARTHEL	Adjudant-chef / Gendarmerie Nationale
Monsieur Jean-François VIGNEAU	Directeur Association « Saint-Pierre Animation »
Monsieur Fabrice CAMBRAY	Animateur Association Saint-Pierre Animation
Monsieur Frédéric FOUCHARD	Délégué de jeunes – Porteur projet de communication
Monsieur Jean-Guy ROULET Monsieur Gaël JANIL Monsieur Emmanuel CHAIGNE	Educateurs sportifs
Monsieur Jean-Paul CHAMPDOIZEAU	Educateur Spécialisé CAT (Centre d'Aide par le Travail)
Monsieur Mehdi ELGHAZOUANI	Délégué d'élèves Lycée « Emile Letournel »
Monsieur Yvon HEBDITCH	Conseiller Général
M. François GOULARD DE CURRAIZE	Président Tribunal Première Instance – Faisant fonction de Juge pour enfants -
Madame Magali ARNAUD	Educateur Protection Judiciaire de la Jeunesse
Madame Nathalie JANIL	Animateur Association « Saint-Pierre Animation »
Monsieur Lucien PLANCHE	Directeur Affaires Sanitaires et Sociales (par intérim)
Madame Sarah CHARDRON	Assistante sociale DASS
Madame Annette ABRAHAM	Assistante sociale : Conseil Général
Madame Nadine NEVEU	Chargée de mission IRIS
Madame Dominique de LIZARRAGA	Permanent Association « Action Prévention Santé »
Monsieur Robin JOUBERT	Lieutenant-Colonel / Gendarmerie Nationale
Madame Laurianne LAPERDRIX	Educatrice Spécialisée « Maison de l'Enfant »
Madame Rachel CHAIGNE	Ass. Naître, Allaiter, Grandir à Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur Pierre VOGÉ	Médecin « Département d'Information Médical » CHFD
Madame Véronique PLANTEGENEST	Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
Madame Jacqueline ANDRE	Présidente Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)
Madame Sylvie KOELSH	Service Prévention Santé / CPS
Madame Isabelle DUMAS POIRIER	Service Action Sociale / CPS
Monseigneur FISCHER	Chef de l'enseignement privé
Monsieur Jean GAUVAIN	Président Association SAMAD
Madame Kitty WELSH	Sage-femme CHFD
Madame Pascale MALURET	Médecin Conseil de la CPS
Monsieur Philippe RAVOYARD	Capitaine de Gendarmerie
Monsieur Max CLAIREAUX	Maître-chien Service des Douanes

Monsieur Jean-Jacques LE BLEIS	Chef du Service des Douanes (par intérim)
Monsieur Jean-Luc BROUILLOU	Directeur Territorial Jeunesse et Sports
Monsieur Bernard TURPIN	Conseiller Animation Sportif DTJS
Madame Suzie BOISSEL	Directrice Maison des Loisirs Miquelon
Madame Nathalie ARTUR	Agents Service des Bourses Conseil Général
Madame Esther HAMEL	
Madame Patricia DETCHEVERRY	Conseillère Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)
Monsieur Dominic GUERIN	Patron Discothèque « Le Joinville »
Madame Danièle GIRARDIN	Directrice Bibliothèque Municipale
Monsieur Bastien ILHARREGUY	Projet « Bar'ouf » Miquelon
Madame Isabelle LAFARGUE	Directrice Centre Culturel et Sportif Formation NTIC et Jeunes
Madame Rosiane ARTUR - de LIZARRAGA	Directrice Musée-Archives « l'Arche »
Madame Sabine ROS	Directrice de la Coopérative Immobilière de SPM
Madame Joëlle RAYNAUD	Membre Comité Vigilance /Déléguée Parents Elèves Lycée « Emile Letournel »
Monsieur Frédéric LAHITON	Rapporteur Travaux Groupe 2 – Journaliste RFO
Madame Hélène LECOMTE	Rapporteur Travaux Groupe 3 – Journaliste RFO
Monsieur David SIGAL	Rapporteur Travaux Groupe 1– Journaliste RFO
Madame Magali FOUCHARD	Secrétaire Travaux Groupe 2 - DTJS Formation NTIC et Jeunes -
Madame Michelle LUBERRY	Secrétaire Travaux Groupe 3 – Education Nationale
Madame Sophie DUGUE	Secrétaire Travaux Groupe 1 - DASS
Monsieur Jean-François MOENNAN	Directeur station RFO de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur Matthew REARDON	Enquêteur Audit Jeunes SPM
Monsieur Stéphane BRY	Réalisateur Spot TV Audit Jeunes SPM
Madame Véronique DE ARBURN	Formation NTIC et Jeunes – Educateur sportif
Madame Marie-Claire BEAUPERTUIS	Formation NTIC et Jeunes – Educateur sportif
Madame Christine CAPANDEGUY	Formation NTIC et Jeunes– Educateur sportif
Monsieur Yolan CRONSTEADT	Formation NTIC et Jeunes– Educateur sportif
Monsieur Gwenaël BOUVIER	Formation NTIC et Jeunes - animateur
Madame Carine PATUREL	Formation NTIC et Jeunes – Enseignante
Monsieur Michel ABRAHAM	Formation NTIC et Jeunes – Directeur Patinoire
Madame Marie-Claudine LABORDE	Formation NTIC et Jeunes - animateur
Madame Marilynne DETCHEVERRY	Membre Comité Vigilance /Enseignante Lycée
Monsieur Henri LAFITTE	Conseiller d'Information et d'Orientation
Madame Véronique CUZA	Membre Comité Vigilance/ Intervenante PJJ
Madame Janick CORMIER	Chargées du dispositif d'accompagnement des projets de création d'entreprise à la CACIM
Madame Catherine LEBAILLY	
Monsieur Alain GOUPILLIERE	Président association « APS »
Madame Danièle MEUBRY	Agent d'enquête Caisse Communal d'Action Sociale Mairie de Saint-Pierre
Madame Carole EPAULE	Conseillère Municipale de Miquelon chargée du CCAS
Monsieur André URTIZBEREA	Directeur Ecole du « Feu Rouge »
Madame Isabelle AUBRY	Directrice Ecole « Sainte-Croisine »
Madame Marie-Josée NICOLAS	Directrice Ecole « Sainte-Odile »
Madame Françoise BURY	Directrice « Maison de l'Enfant »
Monsieur Pierre DUTIN	Enseignant Spécialisé UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)
Monsieur Hervé LOMBARD	Directeur Banque « Crédit Saint-Pierrais »
Monsieur Stéphane ARTANO	Pour le Directeur de la « Banque des Iles »

Première partie

Analyse de grands traits généraux

Il y aurait certainement de nombreux domaines qui pourraient être ici explorés. Pour l'essentiel, ils n'ont rien de spécifique à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et ils ne concernent pas les jeunes de manière exclusive.

Nous n'en avons retenu que quelques-uns, parce qu'ils faisaient sens dans notre étude, qu'ils croisaient ce qui nous a été dit, montré, suggéré. Aussi parce qu'ils sont des leviers sur lesquels, plus ou moins facilement, il est possible d'agir.

Chacun de ces points renvoie à une approche plus théorique des notions de territoire, de développement local, de construction identitaire, de compétences, de polyvalence, de partenariat, de projet...

Puisque l'éducation est de tous les instants, il ne s'agit pas de voir l'ensemble des temps famille, école, loisirs, avec l'école comme pilier central et les deux autres éléments comme des périphéries. L'image de cet ensemble qui nous convient plutôt, est celle d'un trépied où chaque élément contribue, indispensablement au développement de la personne. Dans notre début de XXIème siècle, l'école n'est plus la seule source de connaissances, notamment par le développement des médias. Aussi, la construction des savoirs, où l'école joue probablement un rôle majeur s'opère avec cette multitude d'informations, de pratiques socioculturelles et familiales.

C'est pourquoi l'enjeu des politiques éducatives territoriales mettant en synergie les trois pôles – famille, école, loisirs – tant dans la continuité éducative que dans leur complémentarité, doit être une priorité. Il ne faut pas pour autant perdre de vue que la responsabilité éducative reste attribuée aux familles mais qu'un partenariat local réel et authentique, permettra à chacun une meilleure lisibilité et une meilleure connaissance de l'ensemble.

La spécificité de ces trois pôles concrétisera une véritable coéducation favorisant la réussite des enfants et des jeunes, y compris la réussite scolaire. Pour autant ce n'est pas dans le seul champ de l'éducation que se trouve la clé des difficultés rencontrées et soulevées par la jeunesse. Certes il doit être porté aide et remède à certains modes de fonctionnement des institutions éducatives, publiques et professionnelles comme familiales. Mais il faut se tourner aussi vers la question de la démocratisation et se demander si ce n'est pas son déficit qui est au cœur d'une certaine impasse éducative et son développement qui serait le moteur de réponses à inventer.

Chaque trait étudié dans cette partie, renvoie à des propositions. Toutes répondent à des besoins identifiés, relevés par les entretiens et rencontres, et confirmés par les questionnaires. Chacune pose fortement l'enjeu de la prévention, l'enjeu d'agir le plus en amont possible, et toutes doivent s'appuyer sur des logiques d'investissement.

Afin de permettre le prolongement de la réflexion et de l'analyse sur ses traits généraux, nous les avons accompagnés par quelques textes issus de témoignages, d'études, de recherches. Ils ne sont que quelques repères pour aller plus loin, quelques illustrations pour remettre dans le contexte global le regard porté sur les questions de jeunesse de l'archipel.

Construire aujourd'hui des perspectives pour demain

La notion de projet, la capacité à se projeter sont étroitement liées à notre perception d'un avenir possible. Actuellement, ce « demain » est particulièrement incertain quel que soit l'endroit où l'on vit. Et cette incertitude engendre des angoisses.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, la difficulté de fixer un horizon pour l'archipel est ressentie de manière encore plus douloureuse qu'elle devient existentielle. Pas d'avenir pour l'archipel sans développement économique ! La seule ambition de devenir fonctionnaire afin de s'assurer la pérennité de son emploi et l'indexation de son salaire, ne peut suffire à dynamiser les projets des habitants qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

Le travail pour le développement de l'archipel ne manque certainement pas : il reste pourtant peu lisible et semble peu coordonné. Les pistes évoquées par la préfecture (dans le numéro spécial de *La Lettre du Préfet*) nécessiteraient pour le moins, une rencontre de l'ensemble des décideurs, voire une mobilisation de tous.

Dans la mesure où cette action de développement, donc d'avenir, est en cours, sans crier victoire trop tôt, elle nécessite d'être accompagnée d'un plan d'actions et d'actes de communication, afin qu'elle soit partagée par l'ensemble de la population.

Or, le sentiment majeur dominant sur l'archipel est plutôt la nostalgie. Pour des raisons certes valables, le souvenir de la grande pêche et le mythe de son retour semblent obérer toute autre forme de projection.

Les jeunes de 12 à 25 ans d'aujourd'hui ont grandi dans cette illusion d'un âge d'or qui prenait fin. Ils sont les enfants ou les adolescents du moratoire. Ils vivent donc la difficulté de se construire des repères identitaires, tiraillés entre leur attachement à leur archipel et le fait que construire un projet d'avenir nécessite dans la majorité des cas, un départ sans assurance de retour.

Ni magie ni fatalité ne donneront du sens. Les « *on s'en sortira toujours parce qu'on est de Saint-Pierre-et-Miquelon* » ou « *il n'y a rien à faire sur l'archipel* » ne sont porteurs d'aucun dynamisme. La construction des pistes d'avenir ne dépend pas particulièrement des jeunes. Elle nécessite une mobilisation collective. Elle s'inscrit dans une réflexion culturelle : être capable de dire ses racines. Elle demande ensuite des perspectives partagées. Elle repose enfin sur des anticipations, des choix aujourd'hui inscrits dans l'action pour un projet à moyen voire long terme.

Il ne nous revient pas ici de dire les choix de développement que devrait réaliser l'archipel, cela ne relève ni de nos compétences ni de notre mission. Ce que nous pouvons affirmer par contre, c'est l'impact indispensable d'un tel projet pour sortir les jeunes du fatalisme et de l'absence de motivation dans lesquels ils apparaissent.

Des propositions

- **Construction d'un véritable projet global de développement de l'archipel et communication large de celui-ci.**
- **Inscription des projets de chacun dans la prospective et la perspective de ce développement.**
- **Valorisation du passé comme socle identitaire et rétro éclairage culturel des actions à venir : « on ne sait pas où l'on va, si on ne sait pas d'où l'on vient ».**

Jeunesse d'avenir

Les jeunes qui perçoivent une génération de parents et d'éducateurs dépossédés ou détachés du monde qu'ils sont sensés leur transmettre, ont de la peine à leur accorder quelque autorité que ce soit. La dépossession peut avoir des traits économiques ou politiques (les pères « cassés » par le chômage qui, immigrés n'ont en outre pas accès à la dignité de la citoyenneté), aussi bien que sociaux (la délégitimation des autres attitudes que celles des classes moyennes). Le détachement relèverait plutôt de l'ordre du culturel : ici les parents « dépassés » par des enfants qui grandissent plus vite que jamais, là des éducateurs usés par la confrontation avec des jeunes qui annoncent un monde nouveau qu'eux-mêmes n'ont pas appris.

De même le fonctionnement des institutions dans la seule logique de ceux qui les habitent ne pourra jamais fonder un rapport de loyauté à leur égard... Nous sommes de ce point de vue dans une « *démocratie inachevée* » pour emprunter le titre d'un livre récent de Pierre Rosanvallon. Inachevée parce qu'elle ne sait pas reconnaître l'émancipation moderne, nommer la nouvelle diversité des identités, des temps et des espaces et renouer le débat entre les hommes. Elle ne sait pas ainsi reconnaître l'expérience de tous et plus spécialement des jeunes.

Face à cette situation notre souhait premier est que les politiques publiques de la jeunesse se construisent autour d'un principe de réalité qui est le gage de leur crédibilité. Voilà pourquoi dans ce temps des flux, nous souhaitons que l'on sécurise les parcours plutôt que de préserver les statuts. Pourquoi aussi, dans ce temps des émancipations, nous souhaitons établir les conditions de la prise d'indépendance et de responsabilité des jeunes en investissant dans l'avenir qu'ils portent - la formation, le travail - plutôt que dans la dépendance matérielle de la famille et d'un Etat « *charitable* ».

Dans cette période de mouvance et de diversification, notre action publique, soucieuse du sort de chacun, n'a pas su résister à la tentation de multiplier, et parfois « *gadgétiser* », ses interventions. Au bout du compte, faute de parvenir à régler toutes les situations, à répondre à toutes les aspirations, elle se disperse et s'épuise. Nous pensons, et ceci n'est en rien paradoxal, qu'un Etat moderne, désireux de restaurer l'égalité des chances, n'accompagnera jamais aussi utilement les étapes et les efforts de chaque citoyen, jeune ou adulte, pour construire son identité propre et sa trajectoire particulière, qu'en s'imposant, pour le faire partager, le principe de cesser de fonder la règle sur l'exception.

C'est en ce sens que nous proposons de repenser les politiques de la jeunesse qui sont d'abord des politiques éducatives, des politiques d'investissement dans l'avenir, autour de droits individuels garantis et gérés collectivement dans la perspective d'un bien commun. A partir de ce socle dédié aux jeunes d'aujourd'hui, les générations de demain pourront rebâtir une action publique qui ne soit pas seulement collée à la conjoncture, au temps présent, l'œil vissé sur la norme ou le modèle d'hier, et toujours en retard d'une mutation, bref passer du réactif au structurel...

Le temps des flux et des émancipations fait également naître des envies de changer notre usage des cadres et des institutions. La jeunesse nous en donne à voir les prémisses dans ses pratiques familiales et politiques, dans ses façons de conjuguer de façon nouvelle ses engagements familiaux et professionnels, la vie privée et la vie publique. Voilà pourquoi nous proposons que soit profondément interrogé le fonctionnement des institutions qui s'adressent ou sont en relation avec la jeunesse. Faute de poser ces interrogations, pour le coup ici et maintenant, c'est en dehors du débat public et de l'ambition démocratique que les besoins d'identité, de reconnaissance et d'espace social et politique, des nouvelles générations, trouveront des réponses. Les marchands de sens, des sectes au marché mondial de l'éducation, sont prêts à prendre le relais comme nouveaux « *instituteurs* ».

Relever ces nouveaux défis de l'aventure démocratique devrait alors être l'horizon de nos politiques publiques vers les jeunes et avec eux. Nous ferions ainsi profit de la leçon de Paul Ricoeur pour qui les utopies les plus fortes sont celles qui parviennent à trouver de l'inaccompli dans la tradition d'une société – en l'espèce le lien de l'éducation avec la démocratie – cet inaccompli constituant un réservoir de sens.

Extraits de la conclusion générale du rapport de Commissariat général au plan « Jeunesse : un devoir d'avenir »

Valoriser les parcours de réussite

La construction d'une image positive de tout territoire et de ses habitants est indispensable pour pouvoir se projeter dans l'avenir. C'est particulièrement vrai pour l'archipel.

Or de manière récurrente, la perception des habitants est plutôt à la dévalorisation. Cela se ressent particulièrement chez les jeunes, en rapport avec leur orientation scolaire et le regret de ne pas avoir reçu plus d'encouragement, plus de confiance pour aller plus loin.

Ce phénomène est certainement renforcé par la nécessité de faire appel à des spécialistes extérieurs (de France métropolitaine ou du Canada), ce qui peut donner le sentiment d'une incapacité du territoire à produire les compétences nécessaires à son développement. La sur-médiatisation dont font d'ailleurs l'objet ces « missionnaires » augmente vraisemblablement ce sentiment.

Dans le même temps, il nous semble que les parcours de réussite des Saint-Pierrais et Miquelonnais sont assez peu valorisés. Cela est vrai pour les adultes comme pour les jeunes. Qu'ils aient réussi (professionnellement, artistiquement, sportivement, ...) en restant dans l'archipel, en partant puis en y revenant, en venant s'y installer de manière durable ou, originaire de l'archipel, qu'ils aient réussi ailleurs, nombreux sont ceux dont les parcours individuels ou collectifs mériteraient d'être mieux connus, mieux mis en valeur.

Il ne s'agit en rien de créer un « star-system » local, mais bien de positiver les images des habitants de l'archipel.

Les jeunes ont besoin de pouvoir s'identifier à des modèles, à des exemples, de posséder des pistes qu'ils peuvent suivre, de se dire « si lui ou elle l'a fait, moi aussi je le peux ». Cette dimension est indispensable à leur construction individuelle et collective. Les médias leur offrent largement tout une gamme de héros et d'héroïnes dans lesquels ils peuvent se reconnaître, tout en sachant que les vies ainsi mises en scène ne sont ni vraiment réelles ni accessibles. Des parcours de vie positifs, auxquels leur propre vie peut ressembler, les aideraient donc à envisager leurs propres parcours, tout en les détachant de l'image du marin menant une vie rude en mer et de débauche au port.

La multiplication des médias accessibles sur l'archipel (radios, télé avec RFO, sites internet et journaux municipaux) peut permettre la diffusion de ces « portraits » qui pourraient être réalisés par les jeunes eux-mêmes dans le cadre d'animation (ateliers d'écriture, découverte de l'audiovisuel, construction d'un site, émissions de radio ou de télé animées par des jeunes, ...).

Des propositions

- Valoriser les parcours de réussite individuels et collectifs des habitants de l'archipel.
- Les diffuser de manière régulière et accessible à tous, sur les médias de l'archipel, sous forme de « portraits ».
- Associer les jeunes à la recherche et à la fabrication de ces portraits.

Valoriser toutes les réussites

L'une des pistes privilégiées par le Haut conseil (*) est de « commencer par le toit » et d'apporter une reconnaissance publique à ceux qui ont connu une promotion sociale exemplaire. Cette approche est essentielle à nos yeux parce qu'elle permet de donner un signal fort aux jeunes et à leurs familles, parce qu'elle rend concrète et crédible la notion de contrepartie à l'effort et parce qu'enfin elle est une application juste et équitable du principe d'égalité. Elle concerne également un public plus restreint en nombre, donc plus facile à traiter, mais avec un effet d'entraînement qui ne peut que faciliter les actions menées en faveur des deux autres publics précités. La transmission d'un message d'espoir et d'encouragement est en outre parfaitement cohérente avec l'approche retenue pour le contrat d'intégration : **la reconnaissance doit aller à ceux qui ont « rempli le contrat », en insistant sur le fait que même des réussites en apparence modestes (comme la création d'une association de quartier) ont valeur d'exemple.** Enfin, cette approche permet d'éviter de s'enfermer dans des stéréotypes dépréciatifs : des jeunes issus de quartiers en difficulté, et notamment des enfants de l'immigration, réussissent dans les domaines les plus performants, les plus innovants et les plus « nobles ». Le Haut conseil reprend à son compte la judicieuse proposition qui nous a été faite par M. Yazid Sabegh, Président Directeur Général de la Compagnie des Signaux, pour que figurent dans le bilan social des entreprises, les efforts d'une politique de recrutement des cadres ayant à l'esprit les nécessités de l'intégration des jeunes diplômés issus des quartiers en difficulté et de l'immigration. Une vigilance accrue des entreprises devrait ainsi permettre d'élargir le recrutement des diplômés issus de l'Université (DEA, DESS...). On constate en effet que les jeunes issus des quartiers en difficulté, s'ils atteignent des niveaux bac + 5, sont moins présents dans les grandes écoles.

Le Haut conseil propose de réfléchir à plusieurs types d'actions, en particulier la mise en place d'un lieu de valorisation des réussites, qui ne soit pas seulement une exposition de talents, mais un lieu d'échanges et de transmission des expériences. Le ministère de la Ville a pour sa part soutenu l'initiative « Talents des Cités » : le concours organisé en 2002 par l'association « Concours Talents » et le Réseau des boutiques de gestion » devait valoriser les parcours de jeunes issus de quartiers de la politique de la ville et devenus chef d'entreprise. Ces jeunes chefs d'entreprise ont décidé de devenir des « ambassadeurs de la réussite » afin de dynamiser les quartiers, de révéler et d'accompagner leurs potentiels économiques et leurs capacités de création et d'innovation. Cette initiative illustre ce que le Haut conseil souhaite promouvoir : la valorisation de toutes les réussites, pas uniquement les réussites liées au diplôme, mais également celles des artisans, des créateurs d'entreprise, des artistes, des sportifs de haut niveau...

Cette reconnaissance devrait pouvoir trouver un prolongement dans les médias, notamment dans les chaînes publiques de télévision. Le Haut conseil à l'intégration a entamé un travail de réflexion sur ce sujet avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel : en particulier, les conventions entre l'Etat et les chaînes de télévision publiques doivent intégrer les mêmes objectifs que ceux inscrits aux cahiers des charges des chaînes privées pour que les écrans donnent une image plus fidèle de la France. La mission confiée à Monsieur Edouard Pellet, par le Président de France Télévisions, pour étudier une meilleure participation des jeunes journalistes issus des quartiers en difficultés ou pour imaginer des formations qualifiantes dans ces mêmes quartiers les promouvant dans les médias, va dans le même sens. Enfin, le Haut conseil à l'intégration souligne l'importance de la promotion sociale par la participation politique, au plan local et au plan national, et engage les partis politiques à mettre en œuvre les conditions nécessaires au développement de l'engagement politique des jeunes et à leur accès à l'expression publique.

Rapport du Haut Conseil à l'Intégration remis au Premier Ministre, 2003 - Le contrat et l'intégration

() Il ne s'agit pas ici d'amalgamer les jeunes des Saint-Pierre-et-Miquelon avec les jeunes des quartiers des grandes villes de métropole et en particulier avec ceux issus de l'immigration.*

L'intérêt dans cet extrait du rapport du Haut Conseil à l'Intégration de 2003, réside dans sa conception de l'intégration et spécifiquement dans le fait que les propositions qui en émanent s'adressent à tous les jeunes de France, comme le précise le rapport :

Le HCI n'ignore pas que l'idée même d'intégration a fait l'objet de critiques : certains, en particulier chez les jeunes, considèrent qu'elle s'apparente à une injonction réservée aux seules personnes issues de l'immigration. Il est *incontestable que par le passé certaines politiques publiques n'ont pas su éviter une certaine « ethnicisation du lien social ».*

Mais pour le Haut Conseil, l'intégration s'adresse à tous : elle constitue un engagement individuel à dépasser les particularités dues aux origines et aux appartenances pour contribuer à la construction d'un espace public commun. Le contrat qui fonde cet espace public doit être défini et renouvelé collectivement. **L'intégration n'est pas une notion réservée aux seules personnes étrangères ou d'origine étrangère, elle concerne chacune des personnes vivant en France et constitue l'élément fondateur du pacte social et du « vivre ensemble ».**

C'est pourquoi nombre des propositions qui figurent dans le présent avis peuvent concerner l'ensemble des jeunes de France, et pas uniquement les jeunes issus de l'immigration dans les quartiers en difficulté. Non que le Haut Conseil entende nier la spécificité de certains problèmes rencontrés par ces jeunes, mais il considère que les politiques publiques de droit commun doivent aider à l'intégration de tous, en adaptant de façon volontariste leurs réponses aux caractéristiques des différents territoires et de leurs habitants. Trop souvent, la mise en place de politiques spécifiques, ciblées sur certains territoires ou certaines catégories de la population, comme la politique de la ville ou la politique de lutte contre les discriminations, a servi de prétexte aux politiques de droit commun pour ne pas faire les efforts qu'exige l'ambition républicaine d'un traitement effectivement égal de tous et d'une meilleure égalité des chances. C'est ce traitement que nous souhaiterions aider à promouvoir.

Doisneau, la vitrine studieuse de Vaulx

[...]

Le lycée cultive la rigueur, et suit ses lycéens de près. L'ambiance est studieuse, les locaux spacieux, lumineux. Le centre de documentation et d'information ouvre le soir et le samedi, pour les élèves qui ne peuvent travailler chez eux. Certains ont opté pour l'internat... une élève redoublant sa terminal STI a ainsi préféré travailler cet été, pour financer une partie de son internat, et ne pas rater deux fois le bac.

Le lycée développe aussi des heures d'études encadrées, et vient de signer une convention avec l'université de Lyon II. Des étudiants viendront faire du tutorat, « conseiller, aider à se projeter au-delà du bac ». Car le lycée veut casser « l'autocensure » de ses élèves, les convaincre qu'à Vaulx l'avenir reste ouvert, s'ils bossent. D'anciens lycéens, salariés ou poursuivant des études supérieures viennent raconter leur parcours.

Le lycée tisse aussi des liens avec les parents, à qui les bulletins scolaires ne sont remis qu'en mains propres. « Nous leur expliquons qu'ils n'ont pas forcément besoin de comprendre les devoirs de leurs enfants, explique la proviseure, Chris LAROCHE. Ils doivent surtout les soutenir moralement, nous aider à leur redonner confiance en eux. »

La responsable observe « davantage d'ambition depuis les premiers reçus à Sciences-Po. Ils ont une meilleure image d'eux-mêmes et sont de plus en plus nombreux à envisager des classes préparatoires. » Selon elle, aspirer les meilleurs vers des lycées d'élite ruinerait ce travail. Le lycée veut les conserver. « Mais nous ne voulons pas en faire des vedettes, recréer de l'inégalité dans le lycée. Ce qu'il faut, c'est partager les moyens, pour tirer tout le monde vers le haut. La discrimination, même positive, génère de la frustration, de la violence. »

Article de Michaël Hajdenberg (extraits) - LIBERATION du 16 décembre 2005

Faire le choix de la compétence et de la qualification

Dans ce même souci de positiver les parcours des habitants de l'archipel, un point sensible reste celui des qualifications.

De manière générale, il apparaît que peu de postes à responsabilité sont offerts ou pourvus par des locaux (ou des natifs). Nombreux sont ceux occupés par des métropolitains. La forte présence de la fonction publique d'Etat ou Hospitalière dans l'archipel, avec ses règles de recrutement et de promotion, renforce ce fait. D'autre part, lorsque des natifs accèdent à des postes de responsabilité, le sentiment dominant est qu'ils sont moins valorisés, plus soumis à la critique voire à la jalousie.

Cette perception d'ensemble (réelle et/ou supposée) conduit les jeunes à s'interroger fortement sur leur avenir dans l'archipel. Réussir scolairement dans l'archipel, signifie « partir aux études en France métropolitaine ». Réussir un diplôme élevé, ne garantit pas, bien au contraire, la possibilité de trouver un poste correspondant dans l'archipel et condamne donc, soit à accepter un emploi en dessous (parfois même très en dessous) de sa qualification, soit de ne pas revenir vivre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

A contrario, on constate que la recherche d'une main d'œuvre peu qualifiée reste permanente sur l'archipel, que les entrepreneurs n'hésitent pas à embaucher - en cas de besoin - des jeunes non qualifiés ou qui arrêtent leur formation, avant l'obtention d'un diplôme, pour travailler immédiatement.

Or la petite taille de l'archipel et son faible nombre d'habitants devraient davantage peser pour un développement de qualifications renforcées. La diversité et la multiplication des métiers n'étant pas forcément possibles, il est indispensable que les professionnels en place soient fortement compétents dans leur spécialité mais également dans l'environnement proche de celle-ci. Une certaine polyvalence est donc sans doute à renforcer. Or la polyvalence nécessite encore plus de compétence.

Qui peut le plus, peut le moins ! Fort de cet adage, il apparaît que l'archipel devrait davantage promouvoir les diplômes et les qualifications de haut niveau dans tous les domaines. Ne pas se contenter d'un CAP lorsqu'un Bac pro est possible, ne pas réaliser des embauches en cours de formation, promouvoir le développement d'un encadrement local (comme c'est le cas dans d'autres territoires d'outremer).

La contractualisation est certainement une des pistes à explorer dans ce domaine.

Propositions

- **Contractualiser les aides pour les études avec les postes à pourvoir : contrat d'alternance avec respect de la durée de la formation, formation payée avec engagement d'embauche de la part du jeune comme de l'employeur (sinon remboursement de tout ou d'une partie...).**
- **Valoriser les qualifications et les diplômes les plus élevés afin d'obtenir des professionnels mieux formés et plus qualifiés.**
- **Favoriser l'embauche de cadres et de responsables natifs du territoire.**

Faire le choix de la compétence et de la qualification

De façon générale, les effets du niveau de formation ne sont pas linéaires mais tendent plutôt à se polariser. Ainsi, les jeunes non qualifiés ou sortis non diplômés de CAP ou BEP sont nettement en décalage pour ce qui concerne l'accès à l'emploi. Leur taux de chômage est particulièrement fort au bout de trois années de vie active, tout comme leur probabilité d'avoir connu plus d'un an de chômage durant ces trois années.

Au niveau de formation s'ajoute un autre facteur, le fait d'avoir obtenu le diplôme correspondant au niveau de sortie du système éducatif. Depuis longtemps déjà, à niveau de formation équivalent, les diplômés sont moins touchés par le chômage que les non-diplômés. De plus, ils sont moins affectés par les dégradations de la conjoncture.

Avoir son diplôme, un atout majeur

Le lien entre formation et conditions d'accès à l'emploi varie certes selon les indicateurs d'insertion, ce qui montre l'influence du marché du travail, des transformations de l'emploi et des modes de gestion de la main-d'œuvre. Mais au fil des générations, il reste fort et de même nature, comme si les effets de sélection par la formation subsistaient qu'elle que soit la conjoncture. Ainsi en va-t-il aussi du mode de préparation au diplôme. A diplôme égal, passer par l'apprentissage constitue en effet un atout pour l'accès à l'emploi et, de façon générale, les diverses manières de mieux articuler école et entreprise, telles l'alternance ou les stages, améliorent la qualité et la rapidité de l'insertion. De même, à tous les niveaux, les diplômés des filières techniques et professionnelles accèdent plus rapidement à l'emploi et sont mieux rémunérés. Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les jeunes issus de filières professionnalisées sont également plus nombreux à avoir un emploi stable et qui leur apparaît généralement plus satisfaisant qu'à leurs homologues issus de filières générales.

Ces divers constats mettent en avant le caractère structurel des effets de la formation et, ce faisant, tendent à conforter la nécessité d'une certaine permanence des politiques d'insertion. Le fait que les variations de la conjoncture pèsent plus sur les caractéristiques globales de l'insertion que sur les effets différenciateurs de la formation, peut inciter à développer des politiques orientées plutôt vers le niveau global d'activité et sur l'accompagnement des trajectoires d'entrée dans la vie active, que sur des catégories de jeunes spécifiques. L'analyse des liens entre formation initiale et insertion fait apparaître des catégories de jeunes plus en difficulté que d'autres, que ce soit parmi les plus bas niveaux de formation ou parmi les sortants de l'enseignement supérieur, et ceci incline à développer des politiques spécifiques en leur faveur. Mais on voit aussi que ces difficultés se polarisent sur les non-diplômés, ce qui ne peut qu'inciter le système éducatif à mettre l'accent sur l'obtention du diplôme, tout en sachant que son effet reste relatif et pourrait s'estomper si de plus en plus de jeunes entraînent dans la vie active leur diplôme en poche.

(Extraits du bulletin du Cereq, Centre d'études et de recherches sur les qualifications)

Articuler les énergies et décloisonner le travail des différents « acteurs »

Ce qui est frappant sur l'archipel, et que nous avons déjà énoncé dans notre rapport relais en février 2005, c'est le grand nombre de structures existant et dans le même temps l'absence ou la faible coopération entre elles.

Les professionnels se croisent régulièrement, mais échangent peu, construisent encore moins de projets en commun. Seules des circonstances particulières ou des prises de conscience collective conduisent à des rencontres : entre les assistantes sociales de la DASS et du Conseil général, cet été entre Saint-Pierre Animation et la base de voile, au sein du comité de vigilance...

Plus généralement, c'est le « chacun chez soi » qui domine. Il en va de même pour les données quantitatives et qualitatives. Chaque structure possède les siennes, qu'elle utilise ou non. La mise en commun n'existe pas. Les résultats de la cinquième partie de ce rapport auront nécessité de nombreuses demandes et recherches et un long temps de compilation. Même si le travail en réseau, le décloisonnement des équipes, dans les domaines de l'éducation, de l'action sociale et de la jeunesse, sont trop absents dans les pratiques en métropole, il apparaît que depuis plusieurs années, celui-ci a été renforcé par des dispositifs impulsés par des politiques publiques volontaristes. Ainsi, les dispositifs comme les contrats « temps libres », ou aujourd'hui les contrats éducatifs locaux, les ateliers ou classes relais ou les projets de réussite éducative, ont favorisé des pratiques décloisonnées associant des animateurs, des éducateurs, des enseignants, des professionnels de la prévention, des élus, des parents, etc. Or il semblerait qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, de tels projets n'ont pu être mis en œuvre, pour différentes raisons (notamment au regard de la politique et des moyens spécifiques aux outre-mers)... Il y a donc une impulsion à donner pour cette « culture » du travail en réseau et en partenariat. Cela pourrait se faire en inventant des dispositifs et des modalités correspondants à la spécificité de l'archipel, en réponse aux préoccupations des publics ou des professionnels qui sont analogues ou proches de celles rencontrées en métropole.

À l'exception du travail mené par l'IEDOM sur les données socio-économiques, il n'existe pas d'observatoire. Ainsi sur la question des jeunes, aucun professionnel ne peut s'appuyer sur une connaissance partagée et croisée que ce soit dans le domaine de la formation initiale des jeunes, de l'emploi, des loisirs, de la santé ou de la prévention.

Dans le domaine de la prévention, aux acteurs publics devraient être parfois associés les associations mais aussi les patrons de bars et de discothèques souvent mis en cause mais rarement invités à la réflexion commune.

Propositions

- Favoriser les partenariats entre les différentes structures agissant en complémentarité dans un même secteur ou sur un même public.
- Apprendre à mieux se connaître : savoir qui fait quoi et le rendre lisible.
- Construire des projets ponctuels en commun et des dispositifs multipartenaires spécifiques.
- Diffuser et mettre à jour de manière régulière les données essentielles sur les jeunes. Une mise en ligne les rendrait accessibles et facilement actualisables.
- Réunir régulièrement, et au moins une fois par an, les acteurs d'un même secteur, quels que soient leurs employeurs : santé, social, sport, culture, prévention, éducation...
- Mettre en place un observatoire des questions de santé.

Le relais, dans l'entre deux

Imaginons une course relais, la personne qui prend le relais se trouve après une personne qui est épuisée, qui est arrivée à bout de souffle, ce n'est pas rien, elle va faire un bout de chemin, se donner au maximum et puis passer le relais à quelqu'un d'autre. Donc elle a une fonction qui est prise entre deux. Entre deux. Il y a plusieurs éléments qui jouent à ce moment-là. Lorsqu'on travaille dans une structure relais, on passe après quelqu'un et on passe avant. Donc on ne peut pas faire sans l'avant et sans l'après. Et puis, lorsqu'on travaille en relais, on ne porte pas les fruits de la victoire, en tout cas très rarement, sauf si on décide qu'on va être les derniers.

Pourtant travailler dans une structure relais, ce n'est pas « faire pareil », ce n'est pas faire la même chose, c'est faire autrement, complètement autrement. Et en même temps, c'est quand même poursuivre quelque chose. Et je dirai que là se trouve la grosse difficulté des structures relais, quelles qu'elles soient – je pense aux ateliers en particulier – d'être à la fois dans le prolongement de quelque chose, dans le maintien des liens et dans la proposition d'autre chose.

Emmanuelle Yanni-Plantevin

Journées d'études 2004, « les ateliers relais », Lyon

L'importance du travail en réseau...

Il s'agit non plus seulement d'orienter des personnes, mais bien de les accompagner dans des va-et-vient, aussi chaotiques soient-ils. Accompagner plutôt qu'adresser, mettre en relation plutôt que diriger vers : c'est l'utilisation efficace du carnet personnel d'adresses plutôt que la recherche de conventions inter-institutions.

À l'insécurité professionnelle liée à la précarité financière des actions engagées s'ajoute l'insécurité liée aux blocages générés par les découpages trop thématiques des dispositifs d'intervention et d'aide sociale. S'y ajoutent également la lourdeur et la complexité des procédures. La sécurité issue de la maîtrise d'un réseau professionnel de proximité, fiable, interagissant, non dénué d'affectivité, vient alors contrebalancer ces inquiétudes.

Insécurité représentée par des institutions et des administrations forcément lourdes, sécurité représentée par les acteurs de terrain forcément plus opérationnels ; mais aussi sécurité représentée par un maillage de dispositifs pouvant couvrir tous les aspects des problématiques sociales, si l'insécurité liée à l'inquiétude des travailleurs sociaux de ne pas réussir à trouver la bonne solution pour les personnes accueillies ne prend pas le dessus.

C'est sans doute pourquoi le fonctionnement en réseau prend tant d'importance : il est un moyen concret, pour les intervenants comme pour les institutions qui les laissent se développer, de pallier, de sécuriser, d'organiser, laissant le soin à d'autres moments, à d'autres personnes, de réinterroger la structuration des institutions et leurs rapports entre elles.

Chacun reconnaît ainsi le travail de l'autre et, au lieu d'amalgamer critique de la personne assumant la fonction et critique de la fonction, comme cela se fait bien souvent, le but est plutôt de chercher à améliorer les choses par une construction constante de partenariat actif.

François Chobeaux, Revue VST n° 81, sociologue du travail social

L'école et les autres, rompre avec les faux-semblants institutionnels

La question des relations entre l'école et d'autres institutions n'est pas nouvelle, tant sur le plan de la recherche que dans les pratiques. Ce qui est nouveau est la tendance à la généralisation de ce phénomène sous l'image fétichisée du « partenariat ». Mais, au-delà du terme galvaudé qui symbolise tantôt un principe resté virtuel, tantôt un désir d'ouverture et parfois seulement un mouvement effectif de changement, il faut souligner sur quoi repose l'idée de partenariat qui semble s'imposer comme si elle allait de soi. Penser le partenariat doit en effet permettre de rompre avec les faux-semblants institutionnels, pour intégrer des formes d'actions qui rendent possible le changement social et concrètes de nouvelles postures éducatives.

Un processus institutionnel entre débordement et organisation

À la base, préexiste le schéma d'institutions séparées ayant chacune une mission, un territoire et/ou un cadre défini ; l'école étant l'une d'elle. Avec l'évolution sociale, ces institutions seraient en décalage avec la réalité et soumises à des tensions nouvelles. Elles auraient du coup des difficultés à produire ce qu'elles sont censées produire (enseignement, par exemple), et d'autre part leurs missions ne couvriraient plus tout l'espace social et tous les besoins, etc. Dans cette perspective, l'on suppose qu'il s'agit de s'adapter en créant du lien entre les institutions pour résoudre des « problèmes » qui se posent de façon commune à plusieurs d'entre elles, chacune à son niveau – « problèmes » que l'on situe entre deux champs (interinstitutionnel) ou de façon transversale.

Cette conception s'est répandue selon un processus de débordement, à la fois légitimé et alimenté par des stratégies d'organisation, qui ne sont le plus souvent pas propres à l'école :

- Une reconnaissance de l'existence au sein de l'école de « problèmes sociaux » précédemment considérés comme extérieurs à celle-ci. L'un des versants en a été rendu visible notamment à force de médiatisation – cas de la « violence », etc.
- Une alimentation de ce processus par une injonction législative et réglementaire à produire du « réseau », ainsi qu'une intense propagande valorisant l'idée de partenariat tout en galvaudant ce terme.
- Une orientation politique et gestionnaire conduisant à créer des dispositifs – par définition interinstitutionnels (exemple type : les ZEP) ; ces nouveaux cadres forçant à l'ouverture vers d'autres acteurs et d'autres institutions.
- Le développement de nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement passant entre autres par un ancrage de l'école dans son environnement et une ouverture vers d'autres établissements (travail en réseau dans le cadre des bassins d'éducation pour les collèges...), par l'orientation du rôle des différents professionnels dans le sens de la transversalité et de l'ouverture, par le développement des outils relatifs aux problématiques connexes à l'enseignement – violence, santé...

Pour être tout à fait juste, il faudrait replacer ce mouvement institutionnel dans une dimension plus large encore, et en particulier dans un registre idéologique.

Au-delà des logiques de champ, cela s'origine dans une conception de la société et de l'homme fondée sur la séparation radicale : « chacun chez soi », chacun sa fonction, son statut, ses problèmes, etc. Et, face aux limites concrètes de cette conception, l'on cherche à réintroduire de la souplesse via l'idée de transversalité. Ceci, jusqu'au sein, par exemple, des programmes scolaires (logique d'interdisciplinarité) ou des pratiques d'enseignement (pouvant inspirer certaines approches de pédagogie coopérative).

Extrait de la revue VEN (Vers l'Education Nouvelle) n° 513, Fabrice Dhume

Visées et conditions du partenariat

Les typologies dressées sur ce thème distinguent le partenariat de service du partenariat de réciprocité ; parfois un partenariat associatif est à mi-chemin.

Dans le premier cas, l'action commune négociée autorise l'intervention du partenaire dans des limites de temps et d'espace convenues sans lui laisser accès à une définition partagée des objectifs. Le partenariat de réciprocité est une coopération étroite basée sur un projet éducatif commun. Des conditions sont nécessaires à l'établissement d'une telle relation. D'abord la reconnaissance de l'autre et de ses compétences, qui nécessite inévitablement la remise en cause de son jardin de certitudes ; dans un deuxième temps, la création d'un dialogue, c'est-à-dire une capacité à s'ouvrir et à créer des ponts culturels. Pour ce faire, il s'agira au minimum pour chacun de sortir de son jargon de spécialiste et d'adopter une posture d'écoute sans jugement a priori.

Si le prestataire de service est consulté et son action intégrée dans une niche précise du projet, il entre dans une concertation dès lors qu'il y a échange d'idées pour une démarche commune. Mais il n'y a toujours pas de conditions de réciprocité dans l'application de la décision. La coopération entraîne le partage des tâches et des responsabilités.

La collaboration, synonyme relevant d'une étymologie voisine (cum operare, cum laborare) n'exige pas non plus de conditions de réciprocité. C'est dans le partenariat que celles-ci entrent dans le jeu des acteurs. Si nous incluons la notion d'égalité dans les relations coopératives, nous adhérons à la définition suivante : le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des partis qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. La visée vient d'être rappelée : partager un objectif commun.

Extraits de la revue VEN (Vers l'Education Nouvelle) n° 513, Relations inter-personnelles, visée et conditions du partenariat - Daniel Comte

Construire des espaces et des lieux d'accueil polyvalents

La petite taille du territoire, le fait que chacun se connaisse rend délicate la question de l'anonymat. Des lieux trop « marqués » ne facilitent pas leur fréquentation et entraînent le sentiment d'« étiquetage ». Entrer dans telle structure équivaut au fait d'être handicapé, être en salle d'attente signifie que l'on est malade, etc. Cette diffusion rapide de l'information ou de la rumeur ne facilite pas la fréquentation des nombreux lieux ressources.

Ainsi les points d'écoute n'existent pas réellement, même si des structures peuvent jouer ce rôle. Il en est de même pour les points d'appui psychologique.

Il ne s'agit pas de nier la spécialisation indispensable des professionnels chargés d'accueillir, de conseiller, ou de soigner. L'idée serait plutôt de réunir une diversité de compétences dans des lieux polyvalents. L'exemple pourrait être pris du côté des Points Information Jeunesse, qui ont de multiples compétences et assurent un premier accueil, voire une première orientation dans les démarches. Pour l'archipel, ce ne sont pas des documentalistes qui seraient nécessaires mais plutôt des personnels formés à l'accueil.

Ainsi ces lieux pourraient à la fois, être centre ressource, point d'écoute, espace d'exposition, point de rencontre... Il est important d'en faire exister plusieurs. L'appropriation de ces lieux par certains groupes de jeunes leur donne une dimension identitaire forte et donc en même temps « excluante », pour d'autres groupes. La contrainte économique (du nombre) et de moyens correspondants, peut être dépassée, en adossant ces lieux polyvalents, à des espaces déjà existants et accueillant des publics larges. Ces lieux devraient cependant réaliser des aménagements au regard de leurs locaux existants, et prévoir la présence d'un personnel compétent pour « jouer » ce rôle essentiel de première interface ou de médiation avec le public jeune sur une palette de questions les concernant. Ces lieux serviraient donc de premiers relais avant d'orienter vers les structures spécialisées dans un deuxième temps.

La notion de kiosque (kiosque santé, kiosque famille ou kiosque jeunes...) serait une piste assez intéressante à explorer, à condition que ces espaces rassemblent un large partenariat de l'ensemble des structures qui agissent en complémentarité dans le même champ ou pour le même public.

Propositions

- **Mettre en place des lieux polyvalents ou multifonctions s'adressant à une diversité de publics et leur assurant l'anonymat.**
- **Construire un partenariat entre toutes les structures pouvant être présentes et animer ces lieux.**
- **Former des professionnels (et bénévoles) capables de mettre en œuvre cette dimension de polyvalence.**

A l'écoute de l'exclusion

Soumis à cette épreuve empirique, les dispositifs d'écoute se sont avérés, comme on pouvait s'en douter, bien plus riches et divers que les circulaires ne le laissent supposer. Ils différaient aussi bien par leurs publics - ici adolescents de quartiers dégradés, là adultes chômeurs ou immigrés irréguliers - que par leurs activités éducatives ou ludiques, sociales ou juridiques, délivrant une aide alimentaire ou un soutien psychologique. Ils différaient autant par leur histoire, certains créés sur la base des textes ministériels, d'autres plus anciens s'étant pliés aux nouvelles normes pour bénéficier de la manne publique, d'autres enfin s'inscrivant en dehors du dispositif officiel que par leur devenir, les uns pérennes, les autres transitoires. Au-delà de ces différences, pourtant, certains traits apparaissent communs à ces lieux. Ils permettent de cerner cette forme particulière de « gouvernementalité », pour reprendre le concept par lequel Michel Foucault, désigne les technologies du pouvoir sur soi et sur les autres. Celle qui s'exerce par l'écoute.

Un nouvel accompagnement de la souffrance

A cet égard, il serait tentant de penser cette politique en terme de psychologisation du social. Psychologisation au sens où le psychologique devient l'instrument par lequel on pense des situations de pauvreté, de marginalité, de violence. Psychologisation au sens également où des psychologues sont à l'œuvre pour panser ces plaies des banlieues. L'analyse est commune. Mais c'est à un processus très différent que l'on assiste. D'une part, la souffrance est une catégorie de pensée qui appartient bien moins au champ de la clinique qu'au domaine de l'expérience : elle n'a sa place ni dans les nosographies psychiatriques ni dans les manuels de psychologie ; elle relève de l'affectif. Et de même l'écoute est-elle une pratique commune qui n'appelle a priori pas nécessairement de compétences professionnelles : bien des travailleurs sociaux assurent que c'est la matière même de leur activité. Mais d'autre part, les psychologues recrutés dans ces dispositifs ne font guère de psychologie et s'en plaignent : dans les lieux enquêtés, les uns faisaient de l'animation pour adolescents et vauquaient à des jeux de société, les autres œuvraient dans l'éducation pour la santé autour d'une collation ou devenaient les confidents des enfants, d'autres encore se concentraient sur des tâches administratives ; rares étaient ceux qui exerçaient réellement le métier pour lequel ils s'étaient formés à l'université.

Evolutions croisées dans les pratiques et compétences

Les circulaires, il est vrai, insistaient sur la nécessité de déprofessionnaliser les dispositifs pour les rendre plus accessibles et moins stigmatisants. Au fond, si les psychologues occupaient presque tous les postes ouverts dans ces lieux, c'est simplement qu'ils étaient de plus en plus nombreux sur le marché du travail et qu'ils paraissaient a priori les mieux à même de faire de l'écoute. En réalité pourtant, ils étaient généralement recrutés pour ne pas faire de psychologie. Dès lors, plutôt que de psychologisation du social, c'est de socialisation de la psychologie qu'il faudrait parler. Un processus par lequel les notions de la psychologie deviendraient les lieux communs de l'action sociale, et ce quels que soient les agents qui la mettent en œuvre : psychologues tenus à l'écart des savoir-faire de leur profession ou bien travailleurs sociaux désormais plus sensibles à l'approche psychologique de leur public qu'à leur lecture sociologique.

Extrait de la revue « Sciences Humaines » n° 159 d'avril 2005

Des lieux d'écoute pour adolescents

Les mutations qui sont intervenues depuis une trentaine d'années n'ont pas seulement concerné les sphères économiques, politiques ou sociales. Elles ont profondément bouleversé les rapports entre les citoyens : entre les hommes et les femmes, entre ceux qui sont dans la norme et ceux qui sont dans la marge, mais aussi entre les parents et les enfants. Les adultes d'aujourd'hui sont déstabilisés par les nouveaux modes d'éducation qui se sont imposés au cours des années et qui ont largement privilégié l'écoute et les échanges. La parole est devenue » dans beaucoup de familles le vecteur permettant à ses membres de cohabiter et de cheminer ensemble.

D'aucuns incriminent ce dialogue comme étant à l'origine de tous nos malheurs actuels. Les méthodes anciennes basées sur l'autorité et la contrainte étaient, pensent-ils, bien plus structurantes. Nous les laisserons à leur nostalgie rétrograde et défendrons pour notre part la pertinence de ces échanges, qui permettent à l'être humain d'entrer en relation avec celui ou celle qui est toujours différent, avec l'autre à qui il faut faire de la place. Cette relation ne consiste pas à écraser ou se faire écraser, à dominer ou se faire dominer, à asservir ou se faire asservir, mais à essayer de trouver les modalités et meilleurs moyens de comprendre et de se faire comprendre, d'accepter et de se faire accepter, d'atteindre et de se faire atteindre.

Cette démarche qui a prévalu depuis quelques années dans l'émergence d'espaces intermédiaires hors institutions, qui ont été amenés à jouer un rôle non négligeable pour permettre aux jeunes de trouver leur place face au monde adulte.

De tels lieux ont fleuri un peu partout sur le territoire. Ils se présentent dans une dynamique à la fois innovante et originale. Ils s'épanouissent le plus souvent à la périphérie des institutions traditionnelles, même si celles-ci participent parfois à leur développement.

Extrait du « Journal de l'Animation » n°14 de décembre 2000

Poser et tenir la règle

Exacerbé à Saint-Pierre-et-Miquelon, le rapport à la loi, à la règle, à l'interdit est conflictuel partout et particulièrement en ce qui concerne les jeunes. Il nécessite un travail approfondi et une mobilisation de tous : institutions et individus. Chacun le sait, pour se construire, l'enfant, l'adolescent a besoin de repères. Il les trouve dans sa famille, dans son environnement social, notamment à travers les médias, et à l'école. Or ces divers repères sont loin d'être identiques.

Il s'agit donc tout d'abord que la communauté adulte pose de la même manière son rapport à la règle et à la loi :

- Connaître et faire connaître ce qui est autorisé et interdit.
- Dire le pourquoi des interdits - sans pour autant les remettre en cause - et les risques encourus en cas de non-respect.
- Articuler les mesures d'informations, de prévention et de répression.
- S'accorder sur la hiérarchie des sanctions.

Il s'agit également de ne pas confondre l'espace privé et l'espace public mais de tenter d'établir entre les deux une continuité et une cohérence éducative.

Ainsi l'école ne peut être le seul (et dernier) endroit qui impose la règle et tend à la faire respecter. La famille doit pouvoir être aidée dans son rôle d'éducation afin de retrouver « le pouvoir de dire non ! ». Il apparaît que le statut « d'enfant roi » entraîne une double dérive, celle de n'avoir aucun refus ni aucune contrainte dans le cadre familial et donc de n'en accepter aucun dans d'autres environnements, celle d'être protégé (même surprotégé) et toujours excusé par ses parents quels que soient les faits.

La vie dans une petite communauté renforce la recherche d'arrangements à l'amiable : ainsi les gendarmes raccompagnent des enfants ivres chez eux, au risque d'être insultés par des parents. Les commerçants cherchent un accord avec la famille en cas de vol et abandonnent si rien ne se passe. Peu de plaintes sont portées et elles sont souvent retirées...

Pour que les jeunes - qui sont dans une recherche naturelle des limites et des possibilités de les transgresser - puissent se construire dans une réelle connaissance de ce qui est interdit et de ce qui est autorisé, il est indispensable que la loi soit respectée par tous, c'est-à-dire que les autorités compétentes la fassent respecter. Il est fondamental de vouloir, à travers l'éducation, que chacun s'approprie la compréhension de la loi, admette la nécessité de son application, la perçoive comme protectrice et non oppressive, constructrice de la société et non destructrice de l'individu.

Propositions

- **Renforcer les campagnes et les travaux de sensibilisation à la règle, la loi, les interdits, les autorisations, les sanctions, etc.**
- **Construire une hiérarchie juste des sanctions : la faire connaître et l'appliquer.**
- **Appliquer la même règle à tous dans les espaces publics : la rue (interdiction de l'ivresse sur la voie publique), l'école (interdiction de fumer pour les élèves comme pour les adultes).**
- **Permettre à la gendarmerie et à la justice de faire correctement et intelligemment leur travail, tant de prévention, de protection que de répression lorsque nécessaire.**
- **Aider les parents à pouvoir poser la règle chez eux, s'y tenir (lien avec les structures d'accueil : crèches, écoles, club de sports, point jeunes...).**

Démocratie, autorité et rôle de l'adulte

Démocratie pour l'accès de tous au savoir, à la culture... « L'égalité des chances », dit-on parfois ? Démocratie pour établir les contenus, les programmes ? Démocratie pour établir la loi, les règles dans l'établissement, et (ou) dans la classe ?...

Sans doute faudrait-il plutôt, ici ou là, selon des cas, choisir des termes mieux adaptés : consultation... élaboration collective... participation... association... Sans doute y a-t-il, ici ou là, selon les cas, quelques abus de langage. Pourquoi ?

Pour réfléchir à la place et au rôle de l'adulte par rapport à l'enfant, à l'adolescent, un premier repère, un regard psychologique pour mettre à jour les attentes profondes des enfants, des adolescents : qu'attendent-ils de nous ?

Trois formules hâtives pour nous conforter dans ce postulat. Alfred Adler : « Le plus beau cadeau qu'une bonne fée puisse faire à un enfant à la naissance c'est de lui donner des difficultés à surmonter. » Attention ! À surmonter ! N'oublions pas la nécessité de la réussite. Maria Montessori, d'abord, qui suppose que les enfants nous demandent constamment : « Aide-moi à agir seul » et le Dr Atkine, à propos des adolescents : « Toi, l'adulte, j'ai besoin que tu m'aides, mais je ne peux pas le supporter ! »

Nous voici donc amenés à rappeler la nécessité de garantir des repères, la nécessité de l'autorité. Deux postulats, pour conclure sur ce point. Le premier. En éducation, l'autorité n'est pas par principe malsaine, mal venue, non pertinente... Le deuxième. En éducation, « l'autorité est aussi nécessaire que l'affection, le respect attentif et bienveillant », nous dit le professeur Philippe Jamet.

Jean François, Revue Vers l'Education Nouvelle, Numéro spécial « Lois, Règles, Consignes »

Le rôle de l'adulte, former des citoyens actifs et responsables

Mission difficile, délicate, complexe, que de former des citoyens actifs et responsables.

Comment ? Selon deux approches, concomitantes et apparemment antinomiques.

L'approche par des démarches pédagogiques, des procédures des modes opératoires... très pensés, très instruits, souvent à l'identique, voire calqués sur la vie citoyenne des adultes, l'élection, par exemple, les délégués de classe, les conseils d'enfants, etc.

L'approche qui s'appuie essentiellement sur l'attitude de l'adulte, son autorité... au risque là, bien sûr, d'autoritarisme, d'abus de pouvoir. Il s'agit pour lui d'accompagner, de cacher, de protéger, de clarifier, d'explicitier, de donner des rôles à chacun, d'organiser la coopération, d'entraîner à la responsabilité... Il aide à faire la part entre le « je ressens... je vois... » et le « je sais... je démontre... », à faire la part entre les notions de codes, convenances, usages, coutumes... d'une part et celles de lois et règles communes, d'autre part.

L'éducateur sait que le rappel de la loi est protecteur, fondateur, constructeur.

Protecteur : ainsi sont protégés les plus faibles (les filles, les plus jeunes, les moins solides) et chacun est protégé contre de possibles emballements qu'il pourrait bien regretter.

Fondateur : connaître la loi, l'apprendre, c'est savoir clairement quand on la transgresse, et c'est ne pas pouvoir s'abriter derrière de fallacieux discours, parfois d'ailleurs plus ou moins écrits par quelques adultes inconséquents.

Constructeur : exiger, c'est respecter. C'est aider l'enfant, l'adolescent, à tirer le maximum de ses possibilités, à s'en rendre compte, à s'en réjouir.

Autorité, donc, et non autoritarisme. « L'autorité comme un accompagnement bienveillant et lucide, attentif et respectueux... l'autorité comme moyen pour aider l'enfant à devenir indépendant. »

Jean François, Revue Vers l'Education Nouvelle, Numéro spécial « Lois, Règles, Consignes »

Nul n'est censé ignorer la loi

Nul n'est censé ignorer la loi, mais la règle s'enseigne et la consigne se donne. Les lois, règles et consignes existent dans la société et ne sont pas de même nature. Qui fait la loi, qui fixe les règles, qui donne des consignes, pour qui pourquoi et pour quoi? Des habitudes définissant des codes sociaux peuvent être perçues comme des règles ou des conventions à respecter. Des règles peuvent être perçues comme des habitudes parce qu'on en a perdu le fondement, il convient dans tous les cas de ne pas confondre...

Parler de lois, règles et consignes dans une perspective d'éducation nouvelle, dès lors que l'on reconnaît la parité de droits et de devoirs, d'obligation entre les personnes, c'est les penser en termes politiques comme repères au service de l'épanouissement, de l'autonomie et de la responsabilité des personnes, c'est poser le sens politique de toute relation pédagogique, c'est promouvoir une approche de la relation éducative où la liberté est un mode de relation entre l'adulte et l'enfant mais attention, une liberté quelque peu paradoxale, qui ne saurait se confondre avec le laisser-faire ou le laisser-aller... Un idéal d'exigence auquel les éducateurs ne doivent pas renoncer aujourd'hui sous prétexte que l'exercice de leur fonction dans un face à face parfois conflictuel, tient dans certains cas du rapport de force permanent avec les jeunes ou les élèves...

Si des approches d'ordre psychanalytique et psychosociologique sont incontournables pour tenter de décoder certains comportements et phénomènes asociaux, le pari pédagogique nous incite à valoriser ou promouvoir les pratiques qui posent la règle ou la consigne non plus comme une contrainte subie mais comme la condition d'une progression dans l'activité, la recherche de relations humaines fondées sur l'égalité de droits et de devoirs et le respect mutuel entre enfants, jeunes et adultes...

Quoi qu'il en soit, en centre de vacances et de loisirs comme à l'école ou dans les institutions, les règles doivent s'appliquer à tous, enfants et adultes, et tant qu'elles seront imposées par les seuls adultes aux seuls enfants et jeunes, sans que ceux-ci aient le pouvoir de participer à leur élaboration et au respect de leur application, elles n'engendreront que méprises.

*Bertrand Chavaroche, Rédacteur en Chef de la revue Vers l'Education nouvelle
Numéro spécial « Lois, Règles, Consignes »*

Mobiliser tous les acteurs, notamment les parents

Les enfants, les adolescents, les jeunes, se construisent dans une quête continue, simultanée et parfois contradictoire : quête de la recherche de l'indépendance, mais aussi des limites, du donné, du possédé, mais aussi du conquis, du confort, de l'effort, de la revendication à être « grand », mais aussi le souhait d'être encore « petit », selon les cas.

Deux points découlent de cette remarque générale.

- La place et le rôle de l'adulte par rapport à l'enfant, l'adolescent ou le jeune sont centraux. Ils sont à réfléchir au regard de la palette de fonctions d'adulte que rencontre chaque jour un enfant : de l'animateur à l'enseignant, de son père ou sa mère à tous les acteurs de la cité, professionnels, élus... Il y a nécessité, qu'au delà de cette diversité, qui est une richesse, l'enfant y trouve une certaine cohérence. D'où un nécessaire consensus, une convergence et un engagement de tous les adultes, dans la construction d'une politique en faveur de la jeunesse.
- L'éducation, comme « amont » et levier fondamentalement préventif, au regard de ce que l'on peut constater en aval, comme déviance, conduite à risque, situation d'échec ou basculement dans la délinquance, est cruciale. Toute politique éducative est à prendre comme un investissement et toute sous estimation peut se « payer » très chère. Une politique de jeunesse s'inscrit dans ce cadre.

L'éducation se jouant aussi bien au centre de loisirs, dans le Point Jeunes, qu'à l'école, dans la famille ou devant les écrans et les médias, il apparaît nécessaire et essentiel d'agir avec et sur tous les acteurs, de manière spécifique mais aussi en interrelation. La plupart de ces lieux sont inscrits dans des situations où ces questions se travaillent, plus ou moins collectivement. Pour un de ces lieux, ce n'est pas vraiment le cas, il s'agit de celui des parents. Ces derniers sont souvent trop seuls devant des questions de plus en plus complexes à solutionner dans la relation à leurs enfants (leur orientation et formation professionnelle, la gestion de leurs loisirs et des temps passés devant des écrans, leur santé et les attitudes correspondantes à privilégier, etc.). Il y a donc à inventer des situations multiples d'accompagnement de la fonction parentale et ceci dès le début de cette parentalité... Voir à considérer que l'éducation à la responsabilité des jeunes d'aujourd'hui, participe pour demain, à cette formation à devenir parents.

Propositions

- **Un dispositif à la fois global mettant en interrelation tous les acteurs, et spécifique responsabilisant chacun au regard de son statut.**
- **Une mobilisation forte en direction des parents pour un accompagnement à la parentalité, dès l'école maternelle et la petite enfance, dans la gestion des loisirs, pour la scolarité, face à l'orientation scolaire et professionnelle.**
- **Le ciblage des parents et des familles pour des actions d'éducation à la santé et des politiques de prévention par rapport aux conduites à risques (toutes les campagnes ne s'adressent en général qu'aux jeunes...).**
- **Un partenariat avec RFO pour la mise en place d'un magazine court, consacré aux questions d'éducation et de parentalité, en relation avec les acteurs locaux.**
- **Le soutien aux associations de parents, l'encouragement à l'engagement de ceux-ci dans les lieux d'élaboration des programmes et projets conçus pour les enfants, tant dans les associations, les clubs sportifs que les commissions de travail des collectivités locales et les écoles.**

Entre enseigner seul et éduquer avec les autres

Selon la façon dont elle se situe dans la tension entre enseignement et éducation, l'école aurait-elle plus ou moins besoin de partenaires pour remplir sa mission ?

Si l'on affirme : « Notre rôle, ce n'est pas de faire de l'éducation mais d'enseigner, de transmettre un savoir... ». L'institution scolaire peut se suffire à elle-même sur le plan des compétences et (globalement) des moyens. La volonté de séparer l'école de son environnement justifie la création d'un espace artificiel qui permette cet enseignement. Tout au plus, aura-t-on besoin des autres pour ménager des relais « à la sortie » de l'école. En revanche, si l'on situe l'enseignement dans une logique d'éducation, la notion de « communauté éducative » laisse supposer que la mission de l'école ne peut être assurée exclusivement par les enseignants ni même par la seule Education nationale. Les frontières deviennent alors floues, au point qu'il peut être difficile de distinguer précisément le rôle de chacun.

L'enjeu devient donc de gérer collectivement les espaces de chevauchement ou au contraire les interstices entre les pratiques des uns et des autres. Dans cet espace des pratiques, tout devient plus aléatoire et plus dépendant de la façon dont chacun à la fois se situe dans son espace professionnel et engage sa responsabilité dans la production de sens. Nous sommes là dans le registre de la posture professionnelle et de la professionnalité.

En matière éducative, l'on rappelle que la règle permet dans le même temps qu'elle interdit. Il en va de même pour le cadre. Face à cette permission et à cette limitation, le partenariat offre l'opportunité d'une décentration. En rompant avec le strict cadre institutionnel - tout en se référant à lui et en usant de sa permissivité - l'on peut ouvrir un espace à la fois illimité et non décidé a priori, mais qui reste à construire. Les projets menés avec des acteurs extérieurs à l'institution scolaire, au-delà de la difficulté à les initier, relativisent alors le poids de la contrainte institutionnelle et constituent un formidable potentiel de redéfinition du sens qui ouvre un processus véritable de transformation de l'enseignement comme de la relation éducative.

Extrait de la revue VEN (Vers l'Education Nouvelle) n° 513, Fabrice Dhume

« De la parentalité professionnelle »

Comment la mutation de la famille oblige-t-elle nos pratiques professionnelles à changer en même temps ?

A la mutation de la famille correspondent de nécessaires adaptations des pratiques professionnelles. Quoi qu'on en dise, le progrès en deux générations est immense et nous l'avons non seulement souhaité mais mis en œuvre : nous y avons même contribué en voulant la libération des femmes, la prise en compte de la subjectivité de l'enfant, la banalisation du divorce et l'assouplissement des exigences quant aux conditions à satisfaire pour ce qui est de composer et recomposer une famille. Mais tout progrès se paye d'un prix : la désorientation des parents et, par là même, celle des enfants. Les politiques n'ont pas été sans s'en émouvoir et ont créé les REAAP (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Nous ne pouvons que nous réjouir rétrospectivement de ce que le ministère de Martine Aubry ait jugé utile de promouvoir, soutenir, d'accompagner la fonction parentale et nécessaire de le faire de manière « *non-stigmatisante* » en refusant d'identifier des familles « *en difficulté* » et « *non-prédestinante* » en refusant de justifier un tel mouvement du seul fait que le mal-être des enfants et des adolescents pourrait s'expliquer par la défaillance de leurs parents. Si, au vu de ces changements, il y a quelque chose à dire de l'évolution des pratiques professionnelles, disons qu'il s'agit d'une véritable « *révolution culturelle* » en ce qu'elle a davantage trait aux positions qu'aux conduites. Révolution que la FNEPE, avec quelques autres, a largement anticipée.

Alors, qu'est-ce qui change, du côté des pros ? D'abord, à notre vaine prétention de savoir ce qui est bon pour un enfant malgré (voire contre) ses parents, succède une position de reconnaissance de la prévalence de la fonction parentale dans l'expérience vécue de l'enfant, quelle que soit la qualité du lien. Ensuite, au parti pris parfois vindicatif « *pour* » l'enfant victime, « *contre* » des parents coupables, succède l'idée que la protection de l'enfance doit passer par le renoncement à s'identifier à la souffrance de l'enfant parce qu'elle fait naître en nous l'hostilité, contre-productive, à l'égard de ses parents. Alors on peut promouvoir une écoute de la souffrance des parents même maltraitants. Enfin, à l'ostentation d'un savoir sur l'éducation succède la reconnaissance par des professionnels « *supposés savoir* » qu'il n'y a pas de savoir objectif et absolu sur la question de l'éducation des enfants.

Extraits : L'Ecole des Parents (hors série mars 2005)

Deuxième partie

Approches par champs disciplinaires et structurels

Les éléments de la première partie sont essentiellement transversaux, s'ils concernent les jeunes, ils ne se limitent pas à eux seuls, mais s'appliquent à l'ensemble de la société de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour l'essentiel d'ailleurs, ils seraient pertinents sur d'autres territoires même si les éléments de la vie quotidienne pourraient en être légèrement différents.

En abordant l'analyse par des domaines plus sectoriels, faisant écho à l'organisation des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures associatives, cette deuxième partie ne nie en rien la nécessité de penser globalement la question des jeunes. Elle se propose d'apporter un éclairage complémentaire davantage centré sur les politiques mises en œuvre spécifiquement pour les jeunes eux-mêmes.

Sans désengager l'ensemble des responsables d'une démarche coordonnée, cette approche propose plus particulièrement des pistes à travailler aux acteurs de chacun des champs abordés.

La culture

Les orientations dans le domaine culturel doivent équilibrer à la fois la volonté d'une construction identitaire et la nécessité d'une ouverture vers d'autres formes d'expression et de langages. Pour l'archipel, les premières observations tendraient à montrer que les générations d'adultes s'attachent davantage à la conservation, à la construction, voire la reproduction d'une culture traditionnelle alors que les jeunes seraient davantage attirés par une approche plus ouverte et métissée.

Le domaine de la culture nécessiterait certainement une véritable coordination, soit au niveau du Conseil Général avec l'institution d'un véritable service culturel, soit en renforçant au sein de la Direction Territoriale de la Jeunesse et des Sports la valence culture par l'apport d'un poste de Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse supplémentaire spécialiste dans ce domaine.

Les spectacles

L'approche culturelle est un élément essentiel de l'univers des jeunes. En dehors des médias, la musique et le cinéma en sont les deux composantes principales.

On peut penser que la reprise d'une activité de type cinéma à Saint-Pierre telle qu'elle existe déjà à Miquelon sera un événement d'importance et modifiera les comportements des jeunes. Certaines conditions seront pour cela nécessaires, elles gagneraient d'ailleurs à être élaborées avec une sorte de comité d'usagers jeunes : films diffusés, dates et horaires des séances, tarifs et abonnements, convivialité autour de la salle (cafétéria ouverte avant et/ou après, ...).

Même si l'organisation de concerts reste difficile, leur absence est ressentie comme un manque. Les spectacles sont des lieux de socialisation et de construction identitaire. Peut-être que des retransmissions, par les moyens techniques modernes, pourraient multiplier ces événements.

La pratique artistique et culturelle

À côté de la « consommation » de spectacles, se pose également la question de la pratique culturelle. Elle apparaît comme le parent pauvre (surtout si on la compare à l'offre de pratiques sportives). Même si des activités de pratiques sont possibles, le théâtre à Miquelon, la musique à Saint-Pierre, elles restent peu nombreuses et peut-être peu variées.

La notion d'artiste en résidence est conçue de manière un peu réductrice : venue pour une seule école et quelques représentations au Centre culturel et sportif. La présence d'un artiste mériterait d'être davantage partagée au bénéfice d'un public plus large.

Les musées

Ils sont rarement des lieux investis par les enfants ou les jeunes en dehors des visites contraintes par l'école ou la famille. Ils sont pourtant une ressource importante tant dans l'inscription historique et donc dans l'affirmation de racines, que dans l'ouverture vers des formes différentes et toujours renouvelées d'expression.

C'est certainement dans les actions de collaboration des musées avec d'autres structures (scolaires, de loisirs, ...) et dans des opérations interactives (concours, mallettes pédagogiques...) que les ressources des musées (et particulièrement de l'Arche) peuvent susciter l'intérêt d'un public jeune. Un service éducatif serait certainement le bienvenu.

Les sorties culturelles

À l'instar des sorties pour les compétitions sportives, il semble devoir être envisagé la possibilité d'organiser des sorties ou voyages à thème culturel à l'occasion de spectacles ou d'expositions. Leurs organisations pourraient être prises en charge par les jeunes eux-mêmes dans le cadre de l'initiative à la construction de projets.

Les médias

Ils sont en nombre sur l'archipel. Ils renvoient essentiellement à une pratique privée et individuelle. D'autres approches pourraient être développées :

- Nous avons évoqué, dans la première partie, la valorisation de parcours de réussite.
- La suite de ce diagnostic pourrait donner lieu à l'animation d'un site ou d'un blog autour des jeunes de l'archipel.
- La fabrication par (et pour) les jeunes d'émissions de radio ou de télévision.

Les médias influencent et forment globalement les comportements des jeunes et leurs engagements collectif et individuel, notamment dans toutes les activités sportives et culturelles qui leur sont proposées. Ils transfèrent cette pratique du « zapping » dans toutes celles-ci, ce que constatent tous les animateurs et responsables de structures qui accueillent des jeunes. Pour la dépasser, il est donc incontournable selon nous, que dans toute politique « jeunesse », soit intégrée en amont, une dimension d'éducation critique concernant l'environnement médiatique des jeunes.

Les réflexions suivantes concernant cette éducation aux médias ont été menées lors de la première mission sur l'Archipel.

Les médias et les écrans sont l'activité de loisirs dominante chez les enfants et les jeunes. Ceci est d'autant plus vrai si l'on regarde les spécificités de l'archipel : multi équipement en postes de télévision (aboutissant à la présence d'un poste de télé dans la chambre des enfants), taux de pénétration d'une offre câblée (de 20 à 40 programmes environ) de plus de 90 %, et nombre de foyers connectés à Internet supérieur de près de 30 points à celui observé en métropole. Cependant il faut noter sur l'archipel, une sous-utilisation de la radio par les jeunes (pas d'émissions de libre antenne le soir, notamment, sauf peut-être via internet), une présence moins forte de la presse et pour l'instant l'impossibilité de communiquer par SMS à partir de téléphones portables.

Aujourd'hui, les médias à côté de l'école et de la famille, et en interaction avec elles, font partie des trois grands espaces de construction et d'influence de l'enfant... C'est à travers les médias que les enfants et les jeunes construisent principalement leurs rapports au monde, aux autres, c'est dans leur creuset qu'est plongé leur imaginaire... C'est dans ce bain médiatique fortement marchand, notamment au regard de la publicité, que se transmet un certain nombre de valeurs auprès des jeunes... Avec pour l'archipel, la spécificité liée à la proximité nord-américaine et l'influence des contenus de son industrie audiovisuelle, qui accentuent cette influence.

Il y a donc une attention particulière à porter à cette « culture médiatique jeune », à ce rôle des images et à leurs impacts. Il faut les mettre en relation, avec ces périodes de construction des savoirs cognitifs et sociaux et plus globalement des apprentissages fondamentaux que constituent l'enfance et la jeunesse.

Pendant longtemps, c'est l'instauration du jugement de réalité dans la relation avec l'adulte qui permettait par la suite, à l'enfant de juger de la réalité ou de la non réalité des images. Mais aujourd'hui, l'enfant communique davantage avec les images qu'avec les adultes. Ainsi la situation est complètement inversée. Les enfants ont tendance à ne plus apprendre uniquement des modèles de comportement dans leur relation avec leurs parents mais dans les images et à travers les médias... Ils sélectionnent ainsi, dans leurs relations aux adultes, tel ou tel aspect avec lequel, ils se sont déjà familiarisés avec les images ou les univers virtuels...

Dans ce contexte, les projets de loisirs, culturels, sportifs ou éducatifs sont questionnés, ils se retrouvent en concurrence avec les loisirs liés aux médias et aux écrans... D'un côté sont proposées des démarches inspirées de l'éducation populaire, visant à l'émancipation, à l'autonomie, la prise de responsabilité, de l'autre, les usages sont fortement consuméristes et font appel essentiellement à des logiques de séduction.

Il y a donc un enjeu important de mettre en place une éducation critique aux médias pour tous les enfants et les jeunes... Car bien au-delà de leur comportement devant ou avec les médias, c'est de leur place et de leur rapport aux autres, de leur implication dans une vie culturelle et sportive, de leur engagement en tant que jeune citoyen qu'il s'agit... Cette éducation aux médias est une véritable éducation à la citoyenneté qui doit permettre aux jeunes de prendre toute leur place dans la vie d'un territoire. Elle doit se mettre en place de manière transversale, dans différentes structures et toucher tous les jeunes.

Sans doute est-il nécessaire de renforcer les projets éducatifs et culturels sur cette dimension, à travers la qualification des professionnels. Des outils et démarches pédagogiques, favorisant l'expression et la création des jeunes, existent, ils peuvent facilement être appropriés par les équipes de l'archipel, comme l'a montré le stage « jeunes, médias et nouvelles technologies de la communication » mis en place au mois de février 2005.

Ces projets qui verraient les jeunes devenir eux-mêmes producteurs de contenus et non plus simples consommateurs, pourraient s'appuyer sur les médias locaux. Des coopérations avec RFO, par exemple ou avec la radio locale, pourraient être construites, offrant ainsi, de véritables espaces de paroles et d'expression aux jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pourraient également être soutenues, notamment au sein du lycée, des initiatives visant à faire vivre un média lycéen (journal, site internet...). Si l'on reste dans le domaine des médias présents sur l'archipel, il peut être noté qu'à côté d'une démarche d'éducation aux médias, d'accompagnement de projets associant les jeunes dans la réalisation de contenus, il faut aussi, et c'est difficile, essayer d'agir sur l'offre de contenus et de programmes proposée aux enfants et aux jeunes. Il nous apparaît que l'offre proposée pour les enfants, par SPM Câble à Saint-Pierre et Miquelon, est peu diversifiée voire inexistante, et qu'il y a une forte ambiguïté quant au canal vendu comme un programme pour enfant dans l'offre du bouquet « Télétoons ». C'est en fait un canal de dessins animés pour tout public et notamment pour des publics adultes, sur lequel on trouve des programmes ciblés « enfants ».

L'école

La vie scolaire

L'absence de cantine et d'internat rend la vie scolaire quasi inexistante. Or il s'agit là encore d'un espace fort de socialisation. Si le besoin d'espace de vie dans le collège ou le lycée en dehors des cours n'est pas possible, les lieux de rassemblement des jeunes se trouvent ailleurs (au Point-Jeunes pour certains, dans des bars pour d'autres).

La question de l'hébergement des jeunes de Miquelon à partir du lycée se pose également. Jusqu'à présent le débat ne s'est posé qu'exclusivement en opposant deux formules : familles d'accueil ou internat. Il nous semble que la solution passe plutôt par l'articulation des deux. Pour beaucoup la formule des familles d'accueil est bonne, elle mériterait certainement d'être améliorée, en particulier grâce à l'adoption d'une charte, d'un label et d'un médiateur assurant le lien entre les familles d'envoi et les familles d'accueil. Dans les cas où le système des familles d'accueil ne convient pas, aucune alternative n'est proposée.

La réflexion - proposée par certains - autour d'une structure qui permettrait l'hébergement de quelques jeunes, la possibilité de repas (via le système de portage des repas utilisé pour les personnes âgées par exemple), un espace de travail avec la possibilité d'une aide aux devoirs et un espace de détente (salle de jeu, bar sans alcool, ...), pourrait renouveler de manière positive le concept de maison des collégiens et lycéens. Organisée en partenariat avec l'Education nationale et le tissu associatif, cette « maison » pourrait également associer directement les jeunes à sa gestion.

L'innovation pédagogique

Les écoles primaires sont organisées en cycles ou en groupe scolaire. Les bâtiments offrent souvent de grandes possibilités par leur taille et la richesse de leurs installations. C'est aussi le cas des établissements du secondaire à Saint-Pierre comme à Miquelon. Le nombre limité d'élèves par classe peut être une chance en permettant un suivi plus personnalisé mais aussi une limite en ne créant pas toujours une dynamique de groupe suffisante.

Renforcer la formation des enseignants, le travail en équipe autour des projets d'école et d'établissement, pourrait permettre de construire des démarches pédagogiques mieux adaptées, mêlant échanges de service, décloisonnement, travail en cycles...

Les élèves en difficulté

Cet aménagement pédagogique ainsi que l'étude et l'aide aux devoirs pourraient mieux aider à la prise en compte des élèves en difficulté. Pour ceux qui sont en grande difficulté des parcours particuliers pourraient être développés. Sur ce point, nous souhaitons que soit mené un véritable travail transversal de l'ensemble des acteurs concernés, selon les modalités et le questionnement proposés dans la quatrième partie. Ce travail alimentera à court terme les propositions concrètes de notre rapport définitif.

L'emploi et la formation professionnelle

Si ce domaine n'est pas spécifique aux jeunes, il convient tout de même de l'aborder avec un regard particulier pour ceux qui sont entrant dans la vie professionnelle.

Une meilleure coordination des différents acteurs de ce domaine apporterait certainement des pistes de solutions plus efficaces.

La contractualisation entre les aides, les parcours suivis et les embauches, permettrait de responsabiliser les jeunes mais également les employeurs et les pouvoirs publics.

La mise en œuvre à partir de janvier 2006 des mesures d'aide apportées par le plan de cohésion sociale pourrait être l'occasion de réfléchir collectivement à un plan territorial pour l'emploi et la formation professionnelle des jeunes avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les jeunes eux-mêmes.

La réflexion des jeunes est importante dans ce domaine comme on peut le juger par rapport aux commentaires et propositions que l'on trouve dans les questions ouvertes du questionnaire consacrées à ce sujet. C'est le cas notamment pour les jeunes en formation post-baccalauréat.

La santé

Les consommations

Force est de constater que les consommations de tabac, d'alcool et de drogue sont élevées parmi les jeunes de l'archipel. Certainement plus que la moyenne nationale et souvent à un âge plus précoce. Plusieurs explications peuvent se cumuler :

- La consommation des adultes, avérée pour le tabac et l'alcool, son importance qui demanderait à être confirmée pour la drogue, apparaît cependant réelle.
- Une plus grande tolérance liée à la fois au phénomène de « l'enfant roi » auquel on n'interdit rien et au fait du sentiment de sécurité dans l'archipel.
- L'absence d'autres échappatoires à la présence permanente du regard des autres.

L'alcool et le tabac apparaissent comme largement tolérés, ils sont même les signes identitaires du passage à l'âge adulte et ne s'apparentent pas à des transgressions. La prise de conscience récente des risques liés à la consommation de drogue commence progressivement à avoir des effets sur la prise de conscience liée à la consommation d'alcool. Mais la mobilisation est loin d'être générale.

L'information, la prévention

Il apparaît que la prévention et l'information doivent être également ciblées vers les adultes. Les jeunes eux sont largement destinataires, parfois trop au risque de la banalisation. L'implication directe des jeunes dans la construction des messages et des campagnes, le ciblage sur des actions locales s'appuyant sur les données de l'archipel (et non sur des données nationales trop lointaines) permettraient un meilleur impact.

L'accueil et l'écoute

Au-delà des consommations à risque pour qui plusieurs structures agissent déjà, même si on peut regretter le peu de coordination entre elles, les questions sexuelles et psychologiques mériteraient des lieux d'accueil et d'écoute.

Si la maturité sexuelle semble plus précoce, elle ne semble pas avoir d'incidence actuellement sur les grossesses précoces ou sur le recours aux IVG pour de jeunes filles. Pour autant les lieux pour en parler sont peu nombreux ou mal adaptés.

La question du mal être, qui conduit à au moins une tentative de suicide de jeunes par mois sur l'archipel, n'est elle absolument pas prise en compte.

Un effort devrait également être conduit du côté des questions de nutrition, les habitudes alimentaires très nord-américaines augmentant les risques d'obésité.

Coordination des acteurs et politique territoriale de santé

Il semble exister une démultiplication des acteurs par strate dans ce champ. Les dysfonctionnements, inhérents aux grosses structures, semblent souvent être résolus par la création de nouveaux dispositifs ou la mobilisation de nouvelles strates. Cet état de fait est d'autant plus lourd qu'il est coûteux, qu'il s'inscrit dans une gestion complexe des réponses sanitaires liées à la taille de l'archipel et qu'il permet mal de répondre à certaines urgences de santé particulièrement vis-à-vis de la jeunesse (consommations, accompagnement psychologique, ...).

Globalement les questions de santé devraient davantage faire l'objet de travail en commun des acteurs et structures concernés tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon et trouveraient leur place dans des espaces polyvalents.

Le social

Il apparaît fondamental que le Conseil général s'investisse dans ce dossier (puisque'il nous a semblé que cela est peu le cas actuellement alors qu'il est au cœur de ses missions depuis la décentralisation) et qu'il conduise dans ce domaine, une véritable politique globale. Il conviendrait certainement à cet effet, de mieux préciser la convention qui lie le Conseil général à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociale, de structurer un véritable service de la collectivité territoriale et de permettre aux assistantes sociales d'être davantage sur le terrain en les dégageant de tâches administratives, de renforcer le dispositif actuel par la présence de professionnels (par exemple : un éducateur (de rue ?) et une conseillère en économie sociale et familiale...). Ceci renvoie à un travail collectif des acteurs du territoire que nous avons proposé et dont nous présentons les comptes rendus dans la quatrième partie.

Les structures d'accueil

La faiblesse ou l'absence de structures d'accueil pour les personnes en difficulté sociale rendent souvent les situations critiques. Peu de famille d'accueil sont agréées ASE. Aucune structure ouverte n'est présente sur l'archipel. Il n'y a peu d'éducateurs spécialisés en dehors de l'éducatrice PJJ et de certains professionnels des associations. À Miquelon, l'adjointe au maire chargée du social, parce que seule, est confondue avec un rôle d'assistante sociale !

Le logement

L'accès au logement, de par l'importance qu'il revêt dans la vie quotidienne des habitants de l'archipel, est essentiel. Il n'est pourtant pas offert à tous. L'accession à la propriété est la principale source d'endettement (et arrive tôt, généralement après la voiture). Un faible salaire ne peut y faire face, or les loyers sont proportionnellement chers. L'absence d'aides au logement légales (APL) renvoie aux CCAS la charge des aides. De plus les logements d'urgence sont en très petit nombre. Une réflexion globale pourrait être conduite dans ce domaine afin de sortir de l'assistance et trouver réellement une réponse sociale aux quelques cas réguliers (7 à 10 jeunes concernés à l'année) ainsi qu'aux cas ponctuels (première installation, séparation, chômage, ...).

Les loisirs

L'offre est conséquente sur l'archipel, surtout dans le domaine du sport. Les structures sont nombreuses et pour l'essentiel bien adaptées, malgré l'absence de certaines. Pour autant si la fréquentation des activités est bonne au niveau des enfants et souvent des adultes, elle décroît fortement au niveau des adolescents et des jeunes, public pour lequel une priorité devrait davantage être marquée.

Plusieurs explications se mêlent certainement :

- La mentalité même des jeunes au zapping.
- Le fait que les enfants commencent très tôt (dès 3, 5 ou 6 ans) les activités.
- L'inadaptation de certaines activités socioculturelles.
- La vocation « très compétition » de certaines activités sportives.
- Des lieux uniques d'accueil des jeunes à Saint-Pierre comme à Miquelon.

Il apparaît globalement que les animateurs et éducateurs sportifs, s'ils ont une bonne formation initiale, souffrent d'un manque de formation continue. Il n'existe pas de temps de réflexion collective sur les pratiques, pas de stages offerts à tous. Seuls quelques-uns peuvent partir se former. L'apport essentiel se fait lors de la venue de responsables de métropole comme celle des cadres techniques des fédérations sportives.

Pour l'ensemble des activités de loisir (auxquels il faut bien évidemment joindre les activités culturelles) un véritable travail en commun entre les acteurs devrait être réalisé afin de coordonner leurs actions, échanger sur leurs pratiques et leurs projets, construire des activités en commun (comme cet été la voile avec les centres de loisirs...). Le CEL ou plus globalement la réflexion et la mise en œuvre conjointement avec les collectivités territoriales d'une Politique Educative Territoriale (PEL), pourraient servir de levier à une telle démarche de mutualisation et de projets communs.

Dans le domaine du sport

- Un travail formatif devrait être mené régulièrement avec l'ensemble des éducateurs sportifs en complément de ce que peuvent leur apporter leurs fédérations respectives. La DTJS pourrait techniquement et financièrement organiser ce temps au moins deux fois par année.
- En complément des écoles de sports de chaque club et des activités de découverte des sports menées dans les écoles primaires, il serait pertinent de penser un accueil pour les jeunes enfants comme une initiation aux gestes sportifs et à la motricité.
- En dehors de l'activité régulière des clubs, la formule des stages (quelques jours en continu ou non) serait certainement à renforcer de manière à permettre une pratique ponctuelle de loisir aux jeunes qui ne veulent pas s'engager dans une activité durable. La mise en place de « tickets loisir » par la CPS devrait tendre à favoriser cette pratique.

Dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire

- À l'instar des clubs de sport, il serait intéressant que les associations se rapprochent des grands réseaux nationaux afin de bénéficier d'apports, de réflexion, de contenus et de formations.
- En complément, un travail formatif de l'ensemble des animateurs pourrait être animé et financé par la DTJS de manière régulière.
- Un travail spécifique sur de nouveaux modes de vacances adaptés aux adolescents et aux jeunes devrait être travaillé en complément de l'offre traditionnelle (CVL, CLSH), en prenant en compte les problèmes liés à la mobilité (les coûts de transports,...) et les atouts environnementaux du territoire (proximité du Canada, pleine nature,...).

- La réflexion sur la multiplication des lieux d'accueil des jeunes serait certainement à approfondir, tout en consolidant l'existant :
 - o Le foyer de la maison des loisirs à Miquelon n'accueille pas tous les jeunes, des projets alternatifs sont en cours pour et par les plus âgés autour de pratiques de jeux et de multimédias, la solution privée et commerciale (bar) ne peut être satisfaisante, une solution associative et éducative est donc à rechercher.
 - o Le Point-jeunes à Saint-Pierre, qui par son projet initial a atteint un certain nombre d'objectifs, doit certainement passer à une deuxième phase. Il est confronté, voire hésite, entre une structure d'activités et d'animation de type MJC et un espace ouvert d'accueil. Les deux propositions correspondant à deux demandes et donc à deux publics ont tendance à s'exclure. Ce sont vraisemblablement deux lieux à vocation différente qu'il conviendrait de penser.

Il importe que dans chacune des associations (sportive ou d'éducation populaire) une réflexion soit menée sur la place faite aux jeunes dans la structure : comment leur demander d'être autre chose que des consommateurs si on ne leur propose rien d'autre comme engagement que celui d'être participant aux seules activités mises en place par d'autres !

La police et la justice

Domaine difficile et souvent conflictuel dans son rapport aux jeunes, il ne doit pas être négligé, car il est un des acteurs essentiels dans l'affirmation des règles et le fait de s'y tenir.

Toutes les actions de prévention doivent être valorisées en association étroite avec les jeunes eux-mêmes. Certaines expériences l'ont déjà mise en œuvre, l'enjeu est davantage de le systématiser.

Lorsque la répression s'impose, elle concerne quelques jeunes souvent connus et elle doit se faire de manière juste et équilibrée.

La protection des mineurs impose une mobilisation :

- Des parents qui doivent être sensibilisés à leurs responsabilités.
- Des services sociaux avec sans doute le recrutement d'un éducateur.
- De la gendarmerie qui doit pouvoir agir en cas d'infraction ou de délit.
- De la justice qui doit pouvoir sanctionner.
- De la PJJ dont les moyens d'accompagnement doivent certainement être renforcés.

Au niveau des sanctions dont la hiérarchie doit être progressive, adaptée et connue, la justice doit pouvoir avoir recours aux TIG (travaux d'intérêt généraux), pour se faire il est nécessaire de trouver une solution pour pouvoir assurer les frais de charges sociales afin qu'administration et associations accueillent les gens relevant de cette mesure.

Des conventions avec des structures de placement en métropole ou au Canada doivent être réalisées afin de permettre l'accueil de personnes de l'archipel nécessitant ce type de prise en charge.

La nature et l'environnement

Présenté comme un des atouts majeurs de l'archipel et de son attrait touristique, le domaine de l'environnement et du rapport à la nature semble le parent pauvre des centres d'intérêt des différentes structures de l'archipel.

Peu d'activité de pleine nature, peu de découverte de la faune et la flore locales, peu d'engagement environnemental sont proposés. Or on sait que le secteur de l'écologie au sens large, est aujourd'hui porteur chez les jeunes.

De manière transversale, ce domaine mériterait donc d'être exploré dans différentes dimensions (formation, citoyenneté, loisirs,...) Là encore une implication directe des jeunes permettrait certainement d'envisager des propositions concrètes qui pourraient être mises en œuvre avec eux.

Enquête Jeunes 12-25 ans : Apports qualitatifs et quantitatifs des questionnaires

Synthèse des apports qualitatifs et questionnaires

Il est difficile de s'appuyer sur les réponses qualitatives pas toujours en grand nombre (pour les 16-25 ans sur le marché du travail, par exemple). Néanmoins, on peut faire ressortir quelques points qui soit, sont maintes fois abordés, soit peuvent interroger le travail de réflexion, d'analyse et de propositions que nous menons à travers cette enquête et cet audit participatif.

Malgré la prudence nécessaire au regard du nombre et de l'âge des personnes qui ont répondu à **cette enquête à Miquelon**, peuvent être mis en avant deux points : la demande d'activités autour de l'eau (en piscine) et d'une mobilité plus facile et surtout plus accessible. Effectivement pour des ados de Miquelon la perception et la réalité d'une double insularité est forte. Ceci repose l'enjeu de donner une réponse en terme de « pass jeunes » pour tous les déplacements, modulés selon les zones. La réponse à la demande d'aller à la piscine, doit pouvoir trouver une réponse à travers cette mobilité vers St Pierre qui dispose d'un tel équipement. Cela pose sans doute le besoin d'avoir une structure légère d'hébergement collectif, polyvalente, à St Pierre utilisable pendant les vacances scolaires.

La question de **la mobilité** et donc de l'envie de « partir » est forte... aussi chez les ados de St Pierre. Elle se traduit aussi bien dans des demandes concernant l'école (cf. les sorties scolaires) que les vacances (centres de vacances, camps d'ados, etc.) ou le rapport aux études... Peut être serait-il nécessaire d'avoir une vision globale et personnalisée de qui part, quand, où, avec qui, dans quel contexte de projets ? Pour accompagner ces demandes derrière lesquelles se profilent sans doute une disparité importante selon les ados et leurs familles. Ceci repose la question d'une vision d'ensemble utile pour y adosser des choix publics ciblés.

La question des tarifs est posée fortement. D'où la nécessité d'une réflexion sur les coûts pour arriver à une « politique » en direction de la jeunesse (coût spécifique, forfait jeune) et aussi sur le territoire lui-même à une diversification des déplacements, face au « tout voiture ».

Malgré **l'offre de loisirs** importante sur l'Archipel, si on prête attention à ce que disent les ados et les jeunes spontanément, et en prenant un peu de recul on peut souligner les points suivants :

- La non ouverture de la piscine l'été semble poser problème, plus globalement, un travail devrait être mené sur les ouvertures des différents lieux pour les jeunes, en les mettant en vis-à-vis du rythme de vie des ados (journalier, hebdomadaire et à l'année... cf. une certaine saisonnalité avec le paradoxe de voir des structures fermées lorsque les jeunes sont en vacances).
- Il apparaît un manque (une absence) de propositions en direction des jeunes plus âgés (16-25 ans) : pas de salle de cinéma, voire de lieu type bowling, billards... Les structures comme le Point-Jeunes ne semblent pas être adaptées à cette tranche d'âge.

- Il existe une demande de sports ou activités mécaniques ou de glisse (skate, moto cross, roller, kart, etc.) très présente dans la « culture jeune ». Cela renvoie au renouvellement et à la compétence d'animateurs dans ce domaine d'activité où les jeunes peuvent être mis en situation d'acteurs, constructeurs de leurs activités, et non pas simples consommateurs. A partir de ces exemples, nous pouvons faire ressortir l'intérêt de mobiliser les jeunes eux-mêmes pour concevoir, construire et gérer un skatepark.
- Le cinéma est une demande qui revient également chez toutes les catégories de jeunes. Cette proposition semble d'ailleurs se concrétiser à Saint-Pierre, avec la nécessité d'en faire un lieu de vie et d'activités polyvalent (bowling, autres activités culturelles, dont la musique), avec un conseil de gestion notamment artistique associant les jeunes.
- Le Point Jeunes semble être un lieu très « clivé ». On aime, ou l'on n'aime pas. On y vient ou l'on n'y vient pas. Il correspond cependant, à un besoin évident. Il est à noter que les personnes ayant répondu qualitativement à la question relative à la fréquentation du Point Jeunes, sont souvent celles qui ne se reconnaissent pas dans ce lieu... qui manifestement provoque soit une adhésion, soit un rejet, lui conférant une dimension identitaire de territoire forte. D'où la nécessité de disposer de plusieurs lieux d'accueil et de rencontres pour les jeunes (au moins un second) et de les intégrer dans un projet global et cohérent géré par une même structure.

La question des structures, certes posée très souvent dans les réponses des jeunes, nous semble devoir être abordée à partir de l'existant, en optimisant éventuellement les usages actuels (cf. plages d'ouverture). Certes peuvent exister à la marge des demandes spécifiques, mais elles ne peuvent être analysées sans un travail en profondeur impliquant les acteurs eux-mêmes.

A propos du lycée et de la vie scolaire

Il apparaît un foisonnement d'expressions très diverses, parfois contradictoires, mais qui existent et renforcent, selon nous, l'importance de réfléchir à la mise en place au lycée, d'une maison des lycéens, d'un foyer, qui « fixerait cette vie scolaire » par ailleurs regrettée comme absente, qui serait un lieu de confrontation des points de vue et d'explicitation du projet de l'établissement. Ce serait un lieu de traitement de toutes ces demandes que l'on trouve exprimées dans le questionnaire, pas forcément pour y répondre mais pour échanger et être associé à la décision. Sans doute le CDI et son équipe, devraient être au cœur de cet « espace de vie » et de coresponsabilité, demandé par les lycéens. Donner une dimension culturelle et de lieu de vie plus permanent, à travers des activités extra ou péri scolaires, des clubs, au lycée est également une demande plusieurs fois formulée, montrant l'attachement des jeunes à ce lieu qu'est le lycée.

Pour les départs aux études en métropole, trois éléments apparaissent majoritairement dans les témoignages des jeunes boursiers : une lourdeur administrative et financière à laquelle ils ne sont pas suffisamment préparés, un éloignement tant géographique et psychologique qu'il faut assumer, l'absence de liens avec les aînés (ceux qui sont passés par là les années précédentes). Les demandes sont donc au niveau du renforcement de la préparation, de l'augmentation du montant de la bourse (en tenant compte éventuellement de facteurs sociaux) et dans une sorte de « tutorat » assuré en direct ou sur un site Internet par leur prédécesseurs.

Par rapport aux études et à l'emploi, c'est le lien filière de formation, qualification et employabilité qui est posé, et qui semble devoir être renforcé tant au niveau de l'information, de la visibilité que de l'accompagnement en amont (orientation) et en aval (aide à l'emploi, formation continue). La question de l'emploi des jeunes plus spécifiquement serait à cerner pour apporter des réponses. Ceci n'est pas qu'un problème St Pierrais. Mais il est essentiel à traiter dans sa spécificité et au regard du développement économique d'un territoire insulaire.

Les réponses sont complexes mais la lecture des préoccupations des jeunes dans les questionnaires, appellent à ne pas les laisser seuls face à des interrogations majeures, et posent la nécessité de politiques publiques couplées au développement économique de l'Archipel. La question de l'emploi temporaire et saisonnier pour des jeunes notamment étudiants est souvent posée (cf. la réalité du coût de leurs études ou formations). Une réflexion spécifique sur la création d'activités dans une logique d'économie solidaire, mobilisant des jeunes, pourrait être menée, avec comme objectif de réinjecter des « dépenses passives » dans une dynamique de développement, au service de l'emploi des jeunes et de leur implication dans la construction de l'avenir du Territoire. Apparaissent également quelques expressions sur le logement, son accessibilité, son coût et son rapport à l'autonomie qu'il induit.

L'enjeu d'**associer les ados et les jeunes** et de les mettre en situation de coresponsabilité, apparaît transversal à toutes ces demandes ou propositions. En effet, les réponses tant par leur tonalité que leur contenu, montrent plutôt l'envie des jeunes d'être associés, de se mobiliser, et d'être considérés comme des acteurs à part entière de l'avenir du territoire. Ceci d'autant plus que leurs remarques sont souvent critiques et sévères, pessimistes ou résignées.

Dépouillement, exploitation et interprétation de l'enquête jeune à Saint-Pierre et Miquelon

Cette enquête a mobilisé 738 répondants. Certaines questions n'ont pas pu être exploitées, parce qu'elles présentaient un faible taux de réponses (inférieur à 50%).

A chaque fois que cela a été possible nous avons calculé la moyenne, la médiane et intégré dans les diagrammes des courbes de tendance « polynomiale » qui sont le plus adaptées à une comparaison des réponses entre les différents groupes de jeunes. Pour faciliter la lecture des diagrammes, nous n'avons pas fait figurer toutes les courbes de tendance ce qui aurait inutilement surchargé les graphiques et nuit à leur lisibilité. Seules figurent les courbes de tendances extrêmes ou pertinentes pour la comparaison et la compréhension de l'analyse.

L'exploitation des questionnaires a considéré quatre groupes qui constituent la première variable explicative des pratiques et opinions des jeunes.

- Les salariés qui constituent une catégorie à part, proche cependant par l'âge et les pratiques des boursiers (jeunes adultes avec pouvoir d'achat, autonomie ou indépendance).
- Les lycéens (jeunes adultes ou post-adolescents (catégorie intermédiaire)).
- Les collégiens, âgés de 11 à 15 ans.

Une seconde variable explicative a été mise en évidence pour une analyse plus fine des variations des réponses à certaines questions : celle du genre. Elle n'a pas été systématiquement exploitée, car une analyse par « tri à plat » de chaque groupe, puis par genre n'a pas mis en évidence de différences globales notables de réponses selon le sexe du répondant. Seules les différences importantes par question figurent dans les commentaires. De même, ces distinctions de genre ne sont pas intégrées aux tableaux et graphiques, pour ne pas alourdir leur lecture.

1. Les caractéristiques sociales des jeunes interrogés

Catégories de jeunes	Age médian et moyen	nb. d'enfants par famille	Vivent chez leurs parents	Célibataires	Concubins/ mariés
Moyenne Lycéens	16,3	2,6	96%	100%	0%
Médiane lycéens	16	3			
Moyenne collégiens	12,7	2,5	100%	96%	4%
Médiane lycéens	13	2			
Moyenne boursiers	20,4	2, 3	94%	86%	14 %
Médiane boursiers	20	2			
Moyenne salariés	22 ,6	2,5	55%	78 %	22 %
Médiane salariés	23	2.5			

Dans ce premier tableau la colonne de l'âge moyen et médian des catégories de jeunes figurent pour vérifier que la tranche d'âge de l'échantillon est bien conforme à la moyenne des âges de cette cohorte.

Pour les collégiens on trouve un âge médian de 13 ans ce qui correspond à la fin de la cinquième ou à l'entrée en quatrième dans un cursus normal.

Pour les lycéens le constat est identique : nous sommes bien dans l'âge moyen de la fin de la seconde à l'entrée en première.

Pour les boursiers, on relève un âge moyen relativement jeune (20 ans) que corroborent cependant les niveaux d'étude moyen (bac + 2) et le statut des jeunes : un tiers est lycéen, les deux tiers sont étudiants.

Enfin les salariés ayant répondu sont relativement jeunes, et on relève peu de 25 ans ayant répondu au questionnaire.

L'information la plus importante de ce tableau réside dans le nombre d'enfants par famille. En cumulant toutes les moyennes, le taux de fécondité est de 2,4 enfants par famille, ce qui constitue une moyenne bien supérieure à la moyenne nationale.

Les autres informations complètent le profil de chaque catégorie de jeunes :

les collégiens vivent tous chez leurs parents et sont tous célibataires.

4% des lycéens vivent hors du domicile familial et sont en concubinage. Ce taux monte à 14 % pour les boursiers.

Enfin plus de la moitié des jeunes salariés vivent encore chez leurs parents, ce qui est normal compte tenu de l'âge moyen de la cohorte, et 22% déclarent vivre en concubinage ou mariés (4% mariés). Il n'y a pas d'enfants déclarés.

L'information concernant le lieu d'habitation n'a pas été exploitée, cette question ayant été relativement peu renseignée.

2. Les caractéristiques spécifiques liées à la situation actuelle des catégories de jeunes

A. Les boursiers

Si la moyenne d'âge de l'ensemble du groupe est de 20,4 ans, celle des garçons est de 19,5 ans, contre 21,2 ans chez les filles.

Cette différence s'explique par le type d'études, plus longues et d'un niveau supérieur en moyenne chez les filles interrogées.

Si 94 % des boursiers vivent chez leurs parents, cette observation doit être pondérée par une déclaration de vie en concubinage supérieure à cette déclaration de vie au foyer parental : on vit en concubinage pour 12% des garçons et 20% des filles lorsqu'on est en métropole pour ces études.

90% des boursiers effectuent leurs études en métropole, 8% au Canada et 2% aux USA. Un tiers est lycéen, deux tiers sont étudiants. Les types d'études les plus cités : la gestion et le management (5), les langues (5), le tourisme (3), la santé et le social (5), l'enseignement (3), la mécanique et l'électromécanique (2), les études d'ingénieur (2), Staps (2) et l'armée (2).

Niveau d'étude :

- 14% infra bac
- 28% bac ou bac pro
- 14% bac +1
- 19% bac +2
- 16 % à bac +3
- 9% à bac + 5

Le niveau visé est en général toujours supérieur au niveau initial, mais il est peu renseigné dans l'ensemble.

32% estiment leur temps de travail à une heure, 52% à deux heures, et 16 % à plus de trois heures.

Les boursiers déclarent que leur orientation s'est effectuée à 96% selon leur choix, et à 4 % selon les disponibilités.

Ils sont dans l'ensemble satisfaits de leur orientation : 92% sont satisfaits et 8% seulement non satisfaits. L'orientation professionnelle tient peu compte des débouchés locaux et les jeunes boursiers aspirent à d'autres horizons que celui de travailler sur place (voir tableau sur la vision de l'avenir).

Ils n'ont pas rencontré de difficulté d'intégration en métropole pour les trois quarts d'entre eux.

- 12% font des boulots d'appoint pendant l'année.
- 28 % ne bénéficient d'aucun revenu autre que la bourse.
- la majorité (54%) fait des boulots d'été.

Ils sont aidés financièrement par leurs parents. Le montant moyen de l'aide est de 348 €, mais les variations sont importantes : l'aide va de 150 € à 1 000 €.

B. Les salariés

Le statut social

- 18% sont fonctionnaires titulaires.
- 12% sont contractuels de la fonction publique.
- 26% sont contractuels de droit privé en CDD.
- 12% sont contractuels de droit privé en CDI.
- 8% sont en contrat aidé.
- 8% sont gérants d'entreprise.
- 4% sont artisans ou travailleurs indépendants.
- 12% sont demandeurs d'emploi.

Les secteurs d'activités

Les secteurs les plus cités sont par ordre croissant :

l'éducation et la formation, le commerce, l'administration publique et le secrétariat comptabilité.

Puis l'informatique, la santé, le transport et la manutention

Enfin les associations.

Les salaires

Le salaire médian se situe entre 1218 € et 1500 €, mais on trouve aussi 20% des salaires au dessus de 1900 € et 6% de salaires entre 2 300 et 2 700 €.

Pour la majeure partie des salariés (75%), il n'existe pas d'aide des parents, sauf pour les plus jeunes et les demandeurs d'emplois. Ils ne citent pas la plupart du temps le montant de l'aide.

Le niveau d'étude

Les salariés ayant répondu ont en général un bon niveau d'étude :

3% n'ont aucun diplôme.

32% ont un CAP BEP.

16% ont un bac ou un bac pro.

32% ont un BTS.

17% ont un diplôme supérieur ou égal à la licence.

L'orientation

Comme les boursiers, les salariés sont satisfaits de leur orientation à 92%. Par contre le choix d'orientation est plus contrasté : si les 2/3 déclarent avoir choisi eux-mêmes leur orientation, l'autre tiers déclare que ce choix s'est effectué, soit en fonction des disponibilités des établissements, soit en fonction des parents.

3. Les pratiques de loisirs des jeunes

- D'une manière générale, les questions ouvertes ou semi ouvertes sur la structure, le niveau et la fréquence des sports et des autres activités à caractère culturel ont été peu ou mal renseignées par l'ensemble des répondants : peu d'informations pertinentes pour les sports, pratiquement aucune pour les activités de type culturel. Nous avons donc choisi de ne pas les exploiter compte tenu du caractère très limité et irrégulier de leur contenu.
- Autre caractéristique globale à l'ensemble des groupes : la pratique des activités « culturelles » est très faiblement évoquée (à peine 15% de réponses) et ne fait en général aucune référence à des structures associatives ou communales : ce que certains jeunes signalent parfois en indiquant que ces activités, essentiellement musicales se pratiquent dans le cadre privé, soit dans la famille, soit dans le cadre de cours particuliers ou encore de réunions entre amis.
- En conséquence nous avons choisi de faire de simples commentaires sur les activités « préférées ou sportives » de chaque groupe, sans pouvoir faire une analyse statistique plus poussée que l'on retrouvera dans les questions suivantes (questions fermées et multi variées) qui permettent ce genre d'exploitation et d'interprétation.

LES SALARIES

Les activités préférées des salariés sont :

- Les promenades à la mer, à la montagne, la musique, puis les sports : le foot, la voile, le volley, l'équitation. Enfin, viennent la lecture, le dessin le cinéma.
- Les autres activités citées sont : la gym, la natation, le badminton et la musculation. Au plan des activités plus culturelles sont citées la musique et la guitare.

LES BOURSIERS

Les activités de loisirs sont principalement des activités sportives ; les filles indiquent moins d'activités préférées que les garçons. Seuls le cinéma, la pratique d'un instrument de musique, le chant et l'informatique sont cités en dehors du sport.

- Du côté des filles : la danse, le patinage, et le volley-ball.
- Du côté des garçons : le hockey, la boxe, le football et la randonnée sont les plus cités.

LES LYCEENS

Activités préférées des lycéennes

Dans l'ordre décroissant les lycéennes indiquent les activités préférées suivantes :

- L'équitation (dominante forte), puis la musique, la marche, le patinage, les sorties, le vélo, Internet et la télévision.
- Les pratiques sportives reprennent les activités mentionnées, en y ajoutant, la boxe, la natation et la musculation.

Activités préférées des lycéens

- Le foot et le hockey (dominantes fortes à égalité) puis l'ordinateur, la musique, le tennis, les « sports » et les jeux vidéo.
- S'y ajoutent en pratiques sportives le volley-ball, le basket-ball et le tir à l'arc (sur « cible mouvante »...).

LES COLLEGIENS

Les activités préférées des filles sont :

- L'équitation, puis le patinage, l'ordinateur, le roller. Viennent ensuite à égalité de citation : la danse, le chant, le sport, le piano, le théâtre, le vélo, la lecture, la natation.
- Les autres pratiques des collégiennes sont principalement sportives : s'y ajoutent à la liste précédente : le badminton, le judo, le karaté, la voile, le tennis, le curling, le roller et le tir à l'arc.
- Les activités culturelles que citent les filles sont essentiellement musicales : « musique », le piano, la guitare, la batterie et le chant.

De leur côté les garçons préfèrent :

- Le foot, puis le hockey, qui sont les deux dominantes. Viennent ensuite l'ordinateur, le tennis, le tir à l'arc, le skate et le roller, les jeux vidéo, le piano et enfin la télévision et la lecture.
- Les autres activités citées sont la natation, la boxe, le karaté et la voile.
- Du côté des activités culturelles, les garçons citent, moins souvent que les filles la guitare, le piano et la musique...

Conclusion sur les pratiques culturelles des jeunes

Des questions ouvertes liées aux pratiques sportives et culturelles préférées des jeunes, nous pouvons tirer trois conclusions provisoires qui pourront être validées dans la suite de l'exploitation.

- Pour toutes les catégories de jeunes et pour les filles comme pour les garçons, les activités sportives sont largement dominantes dans la pratique des activités de loisirs. Les sports fortement représentés chez les garçons sont le foot et le hockey, chez les filles, l'équitation et selon les catégories, la danse ou le patinage.

- On note une légère tendance à une citation plus fréquente des activités culturelles chez les filles, même si ces activités sont largement minoritaires dans toutes les catégories sauf pour les activités préférées des salariées.
- Seuls les salariés manifestent un certain intérêt pour les activités culturelles ou de découverte (ballades, randonnées), mais à l'instar de tous les autres groupes, ce sont essentiellement les activités musicales (d'écoute ou de pratique) qui sont citées.

Les pratiques culturelles et de loisirs : exploitation des questions sur la fréquentation

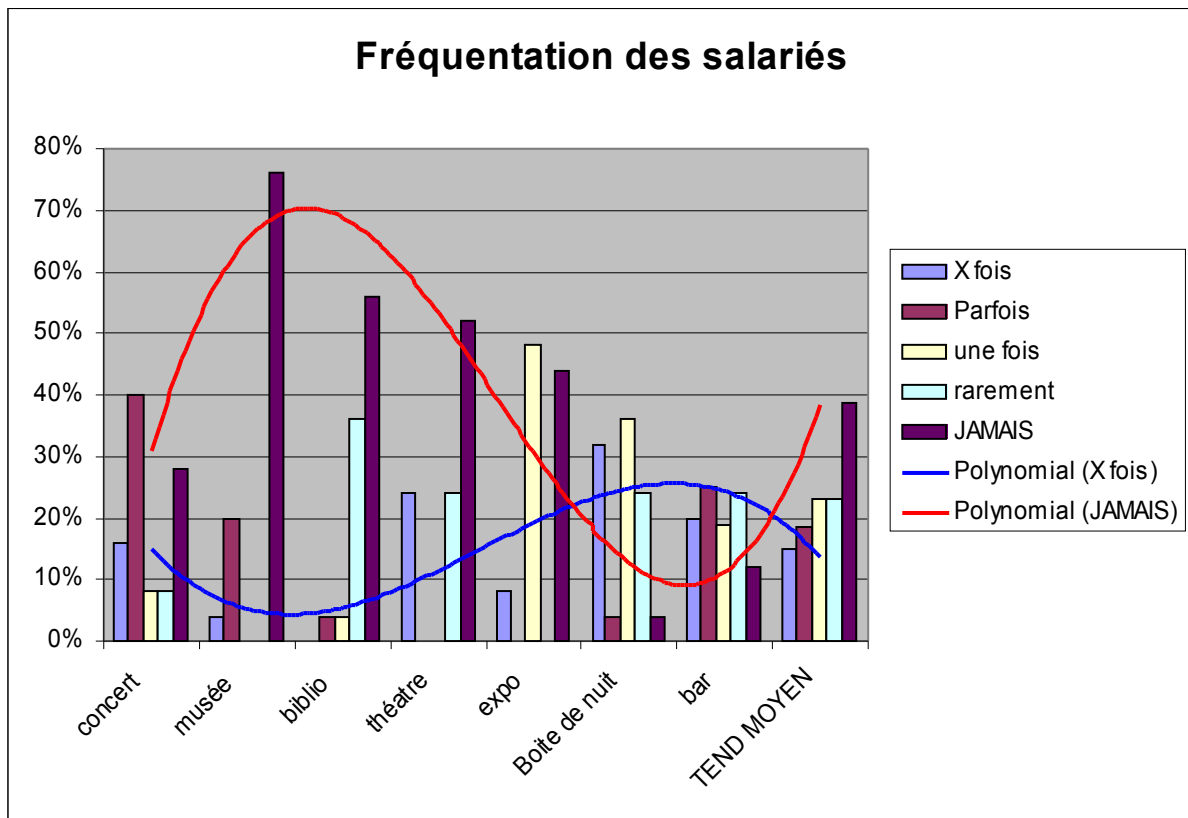
Pour analyser ces pratiques, nous avons traité séparément les catégories de jeunes afin d'identifier les différences dans les pratiques. Nous n'avons pas intégré dans les diagrammes la série d'informations sur les « restaurants » et les « voyages » peu ou mal renseignées en général.

Nous avons principalement fait figurer les diagrammes des catégories de jeunes et nous y avons intégré les courbes de tendance relatives aux deux extrêmes : les modalités toujours et jamais. A titre d'exemple, nous avons fait figurer des exemples de tableaux dont sont issus les graphes. Puis nous effectuerons les conclusions en y intégrant la variable du genre, difficile à incorporer pour la lisibilité des diagrammes et tableaux.

LES SALARIES

On retrouve chez les salariés des caractéristiques de fréquentation assez semblables à celles des boursiers et dans une moindre mesure à celles des lycéens : assez bonne fréquentation des concerts, faible des musées, expos et bibliothèques. La fréquentation des bars et boites de nuit est mieux répartie sur des modalités moyennes que pour les autres catégories de jeunes. Enfin on ne distingue pas de fortes différences entre garçons et filles.

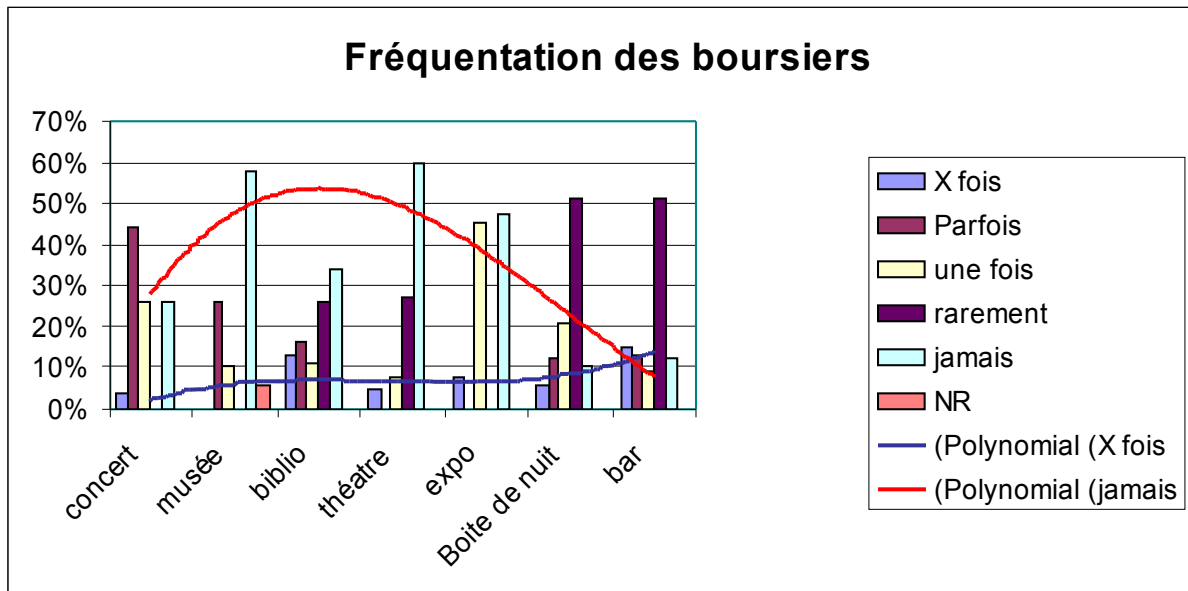
SALARIE	concert	musée	biblio	théâtre	expo	Boite de nuit	bar	TENDANCE MOYENNE
X fois	16%	4%	0%	24%	8%	32%	20%	15%
Parfois	40%	20%	4%			4%	25%	19%
Une fois	8%		4%		48%	36%	19%	23%
Rarement	8%		36%	24%		24%	24%	23%
Jamais	28%	76%	56%	52%	44%	4%	12%	39%



LES BOURSIERS

Les chiffres en rouge et les courbes de tendance mettent en évidence la fréquence de la modalité « jamais » dans les pratiques culturelles et de loisirs des jeunes boursiers. Ceci est surtout sensible pour les musées, le théâtre et les expos. A l'inverse la modalité « X fois » (traduite de l'ensemble des questions comme « très fréquemment ») montre que les boursiers fréquentent les bars, les boites de nuit et les musées de manière fréquente ou très fréquente à près de 30%. La courbe de tendance identifie bien que ce sont les lieux typiquement culturels qui sont les moins fréquentés par rapport aux lieux de loisirs de type consommation et rencontres. A noter qu'il n'existe pas de différence sensible entre pratiques des garçons et des filles, sauf une légère surreprésentation de celles-ci dans les activités « culturelles » et une présence moindre dans les bars et les boites de nuit.

BOURSIERS	concert	musée	biblio	théâtre	expo	Boite de nuit	bar	TENDANCE MOYENNE
X fois	4%	0%	13%	5%	8%	6%	15%	7%
parfois	44%	26%	16%			12%	13%	22%
une fois	26%	6%	11%	8%	45%	21%	9%	19%
jamais	26%	58%	34%	60%	47%	10%	12%	35%
rarement			26%	27%		51%	51%	39%
NR		10%						
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

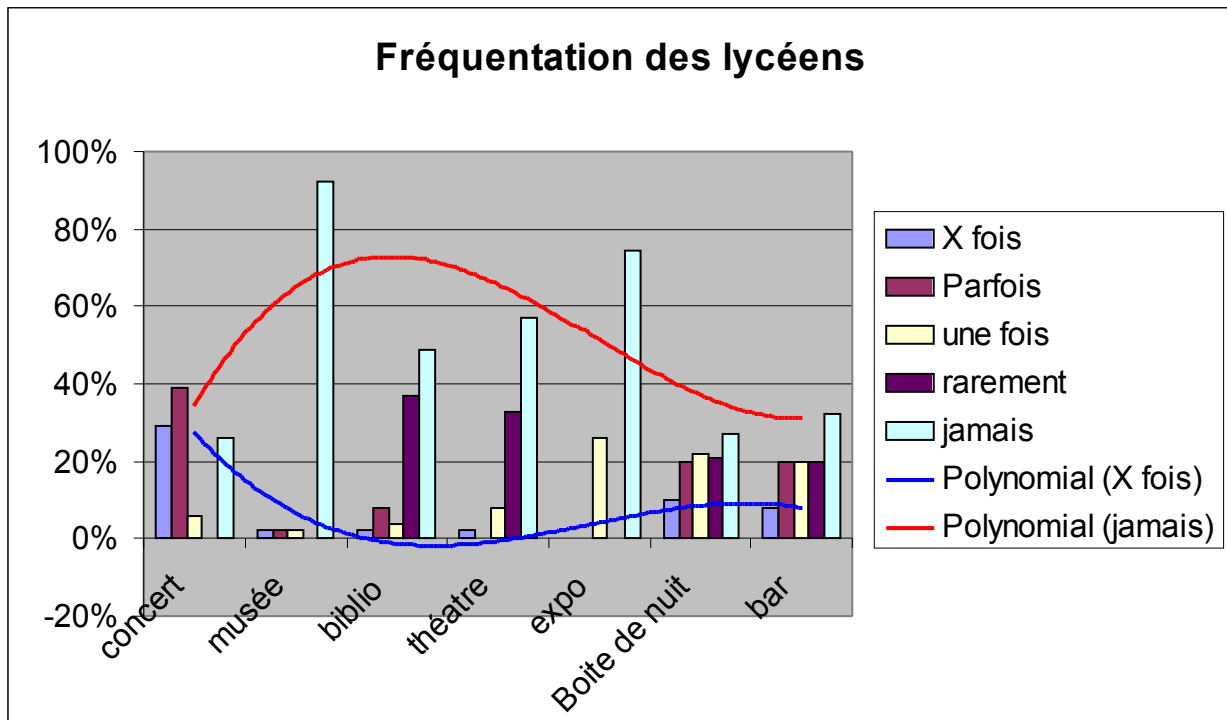


LES LYCEENS

Les tendances sont beaucoup plus accentuées chez les lycéens que chez les boursiers. Ce qui domine ici, c'est une forte fréquentation des concerts (plus des deux tiers des lycéens fréquentent à chaque fois ou souvent les concerts) et à l'inverse, la très faible fréquentation des lieux culturels (musée, théâtre, expos et dans une moindre mesure bibliothèque). Ajoutons que les filles fréquentent plus ces lieux et moins les bars que les garçons.

Si la courbe de tendance « jamais » est assez semblable à celle des boursiers, la courbe « X fois » n'a pas la forme d'accroissement linéaire vers les lieux type bar ou boîte de nuit. Si ceux-ci attirent les lycéens, c'est l'influence du concert qui est bien la dominante de la consommation de loisirs de lycéens.

LYCÉENS	concert	musée	biblio	théâtre	expo	Boite de nuit	bar	TENDANCE MOYENNE
X fois	29%	2%	2%	2%	0%	10%	8%	8%
parfois	39%	2%	8%			20%	20%	18%
une fois	6%	2%	4%	8%	26%	22%	20%	13%
jamais	26%	92%	49%	57%	74%	27%	32%	51%
rarement			37%	33%		21%	20%	28%
NR		2%						
			100%	100%		100%		

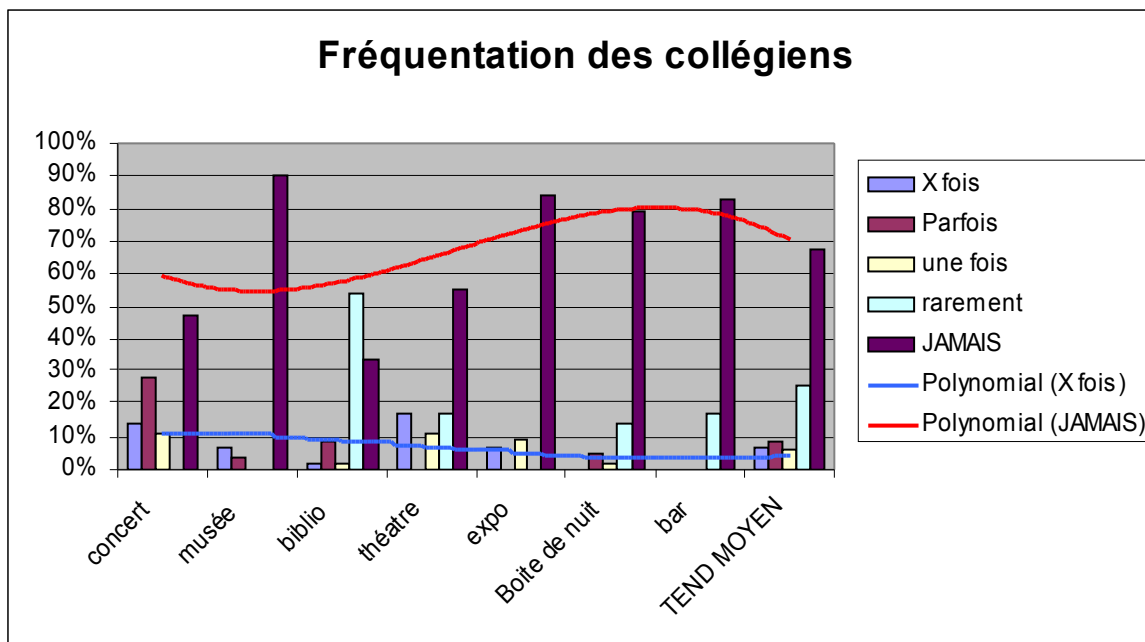


LES COLLEGIENS

La fréquentation des collégiens des lieux de loisirs constitue une surprise : ce sont eux qui cumulent le plus de modalités « rare » ou « jamais » dans les réponses. Si on est peu étonné de leur faible fréquentation des boîtes de nuit ou bars, on l'est plus de celle des musées, des bibliothèques ou des expositions. Les collégiens n'ont pas répondu à ces questions en pensant aux activités liées à la fréquentation scolaire, et ils expriment bien une tendance lourde à la désaffection de ce genre de lieux pour la tranche d'âge des 11-15ans. L'absence de pouvoir d'achat ou la forte pratique d'activités sportives peut expliquer en partie cette désaffection.

La fréquentation des lieux « culturels » est principalement le fait des filles, celle des boîtes de nuit celui des garçons.

COLLEGIENS	concert	musée	biblio	théâtre	expo	Boite de nuit	bar	TENDANCE MOYENNE
X fois	14%	7%	2%	17%	7%	0%	0%	7%
parfois	8%	3%	8%			5%	0%	9%
une fois	11%		2%	11%	9%	2%	0%	6%
rarement			54%	17%		14%	17%	26%
jamais	47%	90%	34%	55%	84%	79%	83%	67%



Concernant la fréquentation des espaces de loisirs

A Miquelon

La maison des loisirs est fréquentée régulièrement par environ une moitié des élèves du collège mais pour des raisons différentes : les activités sportives et les rencontres avec les autres jeunes apparaissent en première place. Il existe aussi une participation plus ponctuelle liée aux périodes de vacances et aux stages proposés.

A Saint-Pierre

Les réponses de fréquentation du Point jeunes sont assez paradoxales :

Pour les collégiens, l'âge d'accueil étant fixé à 13 ans, beaucoup déclarent ne pas avoir encore l'âge, d'autres se trouvent trop jeunes, intimidés par les plus grands ou mal à l'aise parmi eux.

Ceux qui fréquentent le Point jeunes, le font autant pour la rencontre avec les autres que pour utiliser les ordinateurs, voir des films ou écouter de la musique. La participation aux activités est « marginale ».

Pour les lycéens, plusieurs (presque 1/3) trouvent qu'il s'agit d'un lieu trop « môme » et la moitié de ceux qui y viennent déclare le faire pour rencontrer les animateurs. Pour eux aussi les activités ne sont pas privilégiées.

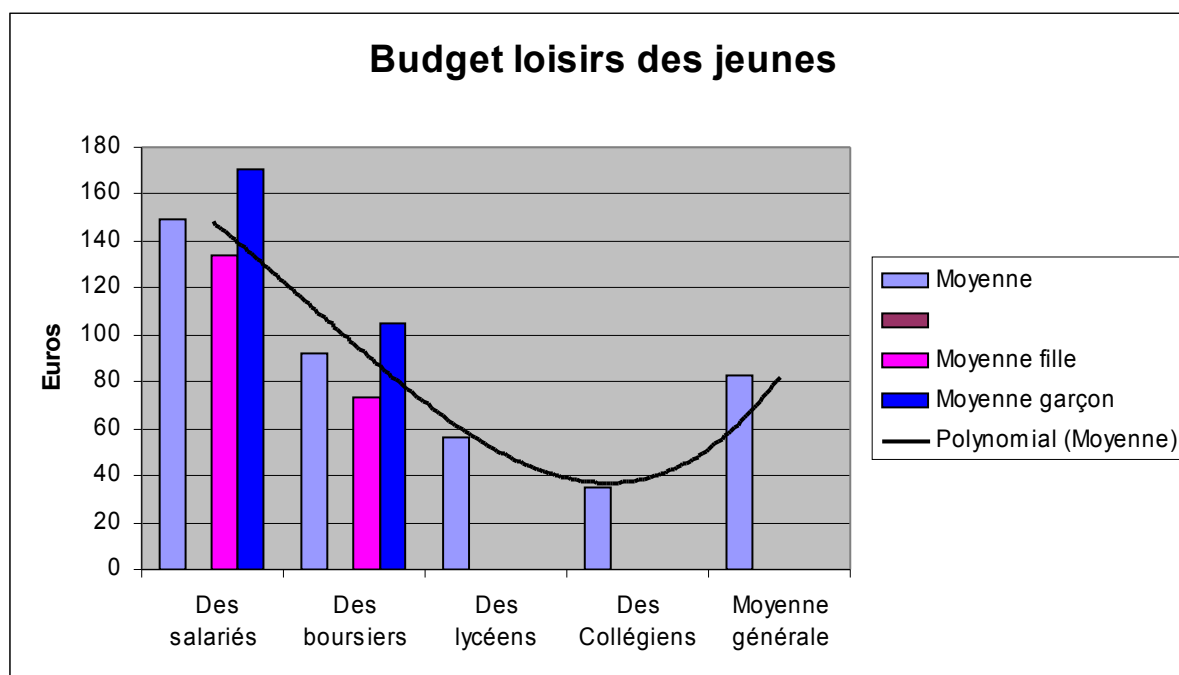
Globalement, on constate donc le paradoxe de l'âge (quelle est la tranche d'âge ciblée ?) et celui du rôle de la structure : faire participer les jeunes aux animations proposées (souhait des animateurs), être un lieu d'accueil libre (souhait des jeunes ?).

Le budget loisirs des jeunes

Budget loisirs	Des salariés	Des boursiers	Des lycéens	Des collégiens	Moyenne générale
Moyenne	148,97 €	92,5 €	56,2 €	34,55 €	83 €
Médiane	100,00 €	60,00€	32,5 €	20,00 €	53 €
Moyenne fille	134,00 €	73,00 €			
Moyenne garçon	171,00 €	105,00 €			

Il n'est pas étonnant de constater que le budget loisirs des jeunes varie principalement en fonction de l'âge et du statut : le budget des salariés est ainsi plus de quatre fois supérieur à celui des collégiens, quel que soit le mode de calcul retenu. A noter encore :

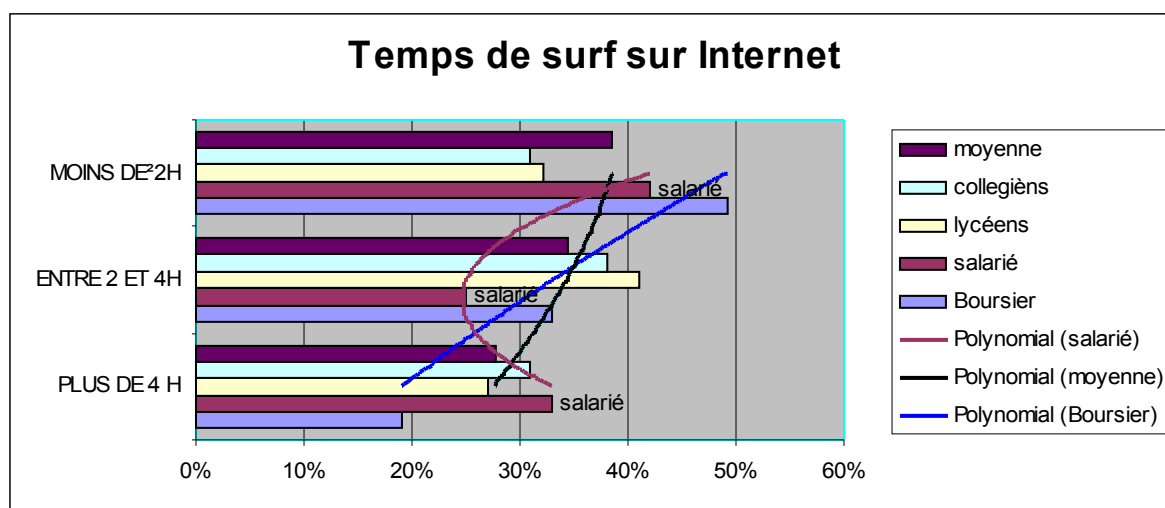
- De fortes différences entre les sommes citées chez chaque groupe de jeunes sauf pour les salariés, qui semblent avoir une perception plus précise des sommes allouées aux loisirs.
- Que les boursiers et les salariés ont renseigné quasi systématiquement cette question, tandis que les collégiens et les lycéens moins d'une fois sur deux.
- La différence entre l'estimation du budget loisirs par les filles et les garçons est toujours forte et les sommes avancées par ces derniers sont toujours supérieures à celles des filles et ce pour tous les groupes. Nous ne faisons cependant figurer ici que l'estimation des boursiers et salariés, les autres groupes ayant un taux de réponses faible et parfois des réponses trop fantaisistes (collégien = 500 € par mois !) pour que cette estimation soit fiable en valeur.



L'utilisation d'Internet

Temps de surf et utilisation d'Internet

SURF SUR INTERNET	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
PLUS DE 4 H	19%	33%	27%	31%	28%
ENTRE 2 ET 4H	33%	25%	41%	38%	34%
MOINS DE 2H	49%	42%	32%	31%	39%



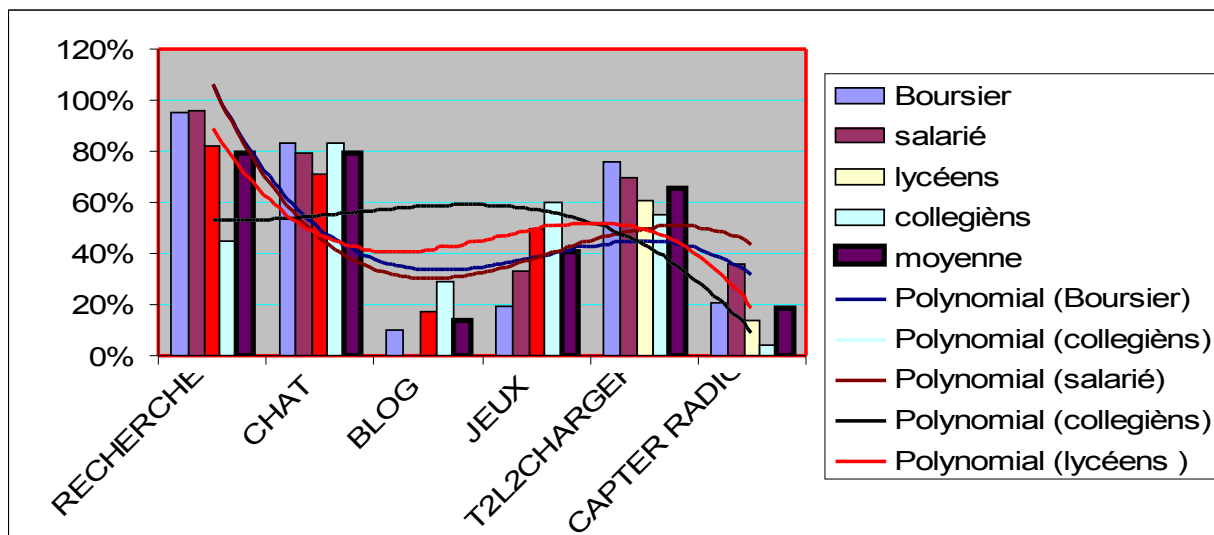
Ce sont les salariés qui passent le plus de temps sur Internet, et les boursiers qui y passent le moins de temps, ce qui est étonnant étant donné le statut d'étudiant de ces derniers. On peut toutefois penser que le déclaratif de certaines catégories de jeunes est exagéré (7 collégiens sur 10 par exemple déclarent une utilisation supérieure à deux heures, à moins de considérer qu'il ne s'agisse là d'une évolution marquante dans l'utilisation d'Internet). Les raisons de son utilisation ne sont pas les mêmes selon les catégories de jeunes comme l'indiquent le tableau et le diagramme qui suivent.

Le tableau indique des utilisations très différentes d'Internet selon les catégories de jeunes : boursiers et salariés l'utilisent principalement pour télécharger et mener des recherches. A l'inverse, les lycéens l'utilisent pour les jeux, le chat et les blogs, qui constituent de nouvelles manières de communiquer, que les collégiens semblent bien connaître et maîtriser, à contrario des salariés par exemple.

Les courbes polynomiales du diagramme indiquent les tendances fortes de ces utilisations.

L'utilisation d'Internet

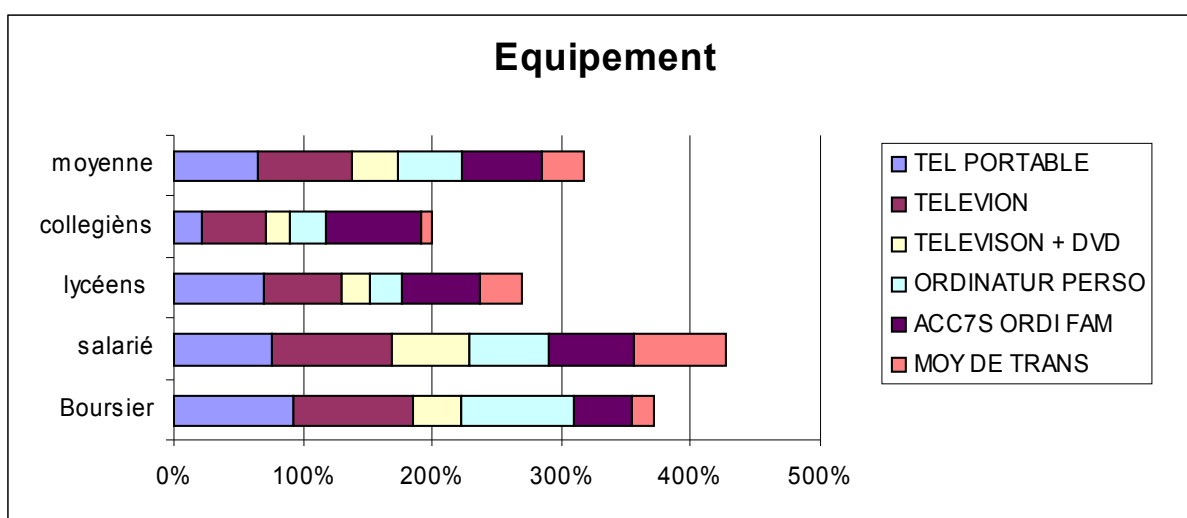
SURF SUR INTERNET Pour...	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
RECHERCHE	95%	96%	82%	45%	80%
CHAT	83%	79%	71%	83%	79%
BLOG	10%	0%	17%	29%	14%
JEUX	19%	33%	50%	60%	41%
TELECHARGER	76%	70%	61%	55%	66%
CAPTER RADIO	21%	36%	14%	4%	19%



L'équipement des jeunes

EQUIPEMENT	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne	médiane
TEL PORTABLE	92%	76%	69%	22%	65%	73%
TELEVION	92%	92%	59%	49%	73%	76%
TELEVISION + DVD	38%	60%	23%	19%	35%	31%
ORDINATUR PERSO	88%	62%	25%	27%	51%	45%
ACCES ORDI FAMIL.	45%	66%	61%	73%	61%	64%
MOY DE TRANS	16%	72%	33%	10%	33%	64%

Disposant d'un pouvoir d'achat plus important, les salariés sont ceux qui possèdent un ensemble d'équipements d'information et de communication le plus complet, comme le mettent en évidence les chiffres en rouge du tableau ainsi que le diagramme de valeurs cumulées ci-après. Les boursiers ne sont cependant dépassés par les salariés que dans les moyens de transports personnels. A noter enfin que près de 7 lycéens sur dix disposent déjà d'un téléphone portable et qu'il n'existe pas de différence notable entre l'équipement des filles et celui des garçons, ce pour toutes les catégories de jeunes.



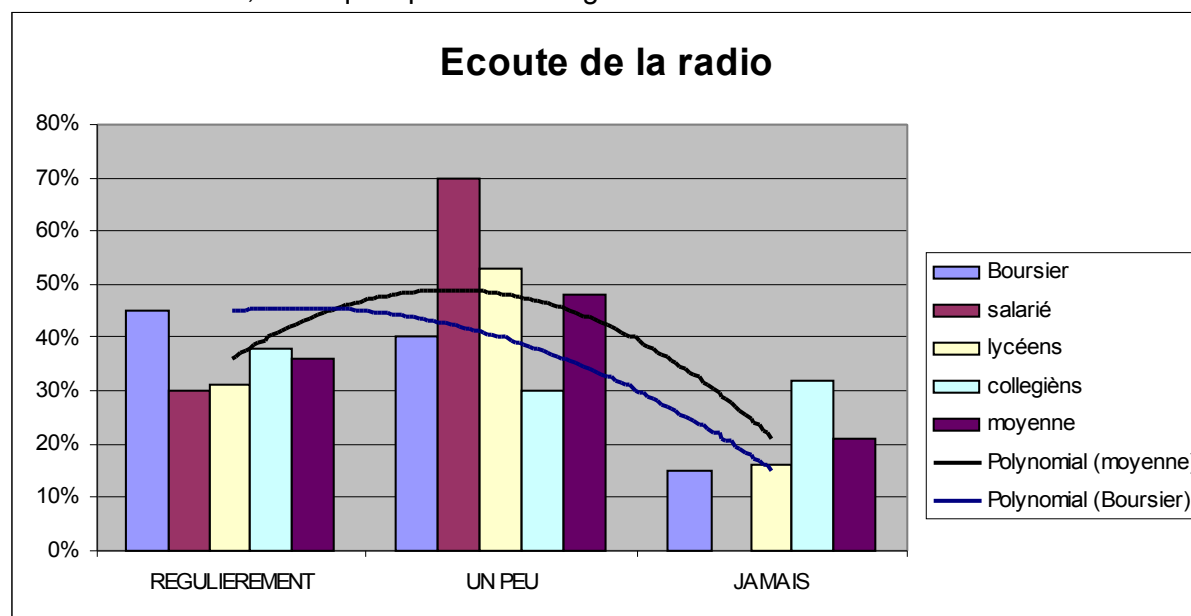
Radio, télévision, journaux et livres : du règne du visuel à la déchéance de l'écrit

La radio

ECOUTE LA RADIO	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
REGULIEREMENT	45%	30%	31%	38%	36%
UN PEU	40%	70%	53%	30%	48%
JAMAIS	15%		16%	32%	21%

L'écoute de la radio n'entraîne aucune unanimité de la part de chaque catégorie de jeune : son écoute régulière n'est jamais au dessus de 50% et seule la majorité des salariés l'écoute un peu. Lorsque l'on questionne le degré de satisfaction pour les radios locales, l'avis est mitigé : une partie des interrogés les trouve bonnes, l'autre partie mauvaises, sans beaucoup d'explications.

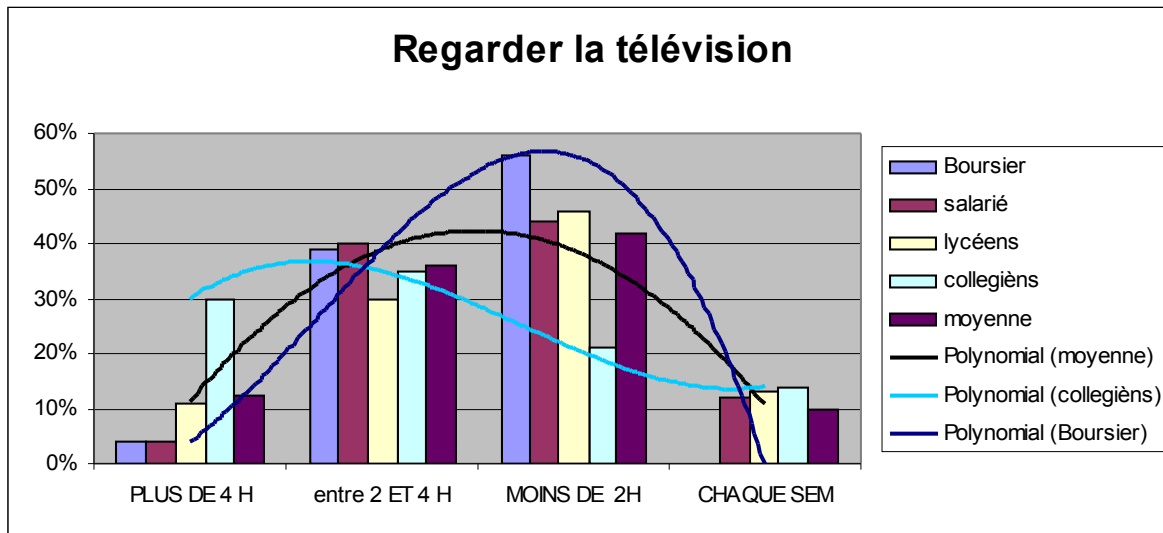
A noter que les jeunes filles sont en général plus intéressées que les garçons par les émissions de radio, et ce quel que soit leur âge.



La télévision

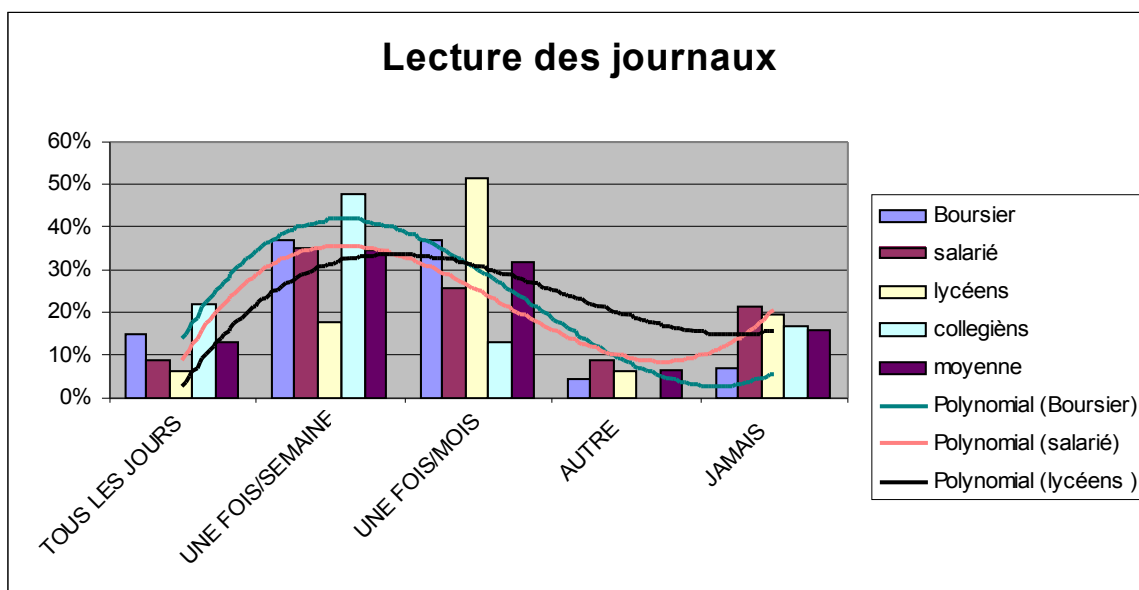
La télévision constitue, après ou avec Internet, l'autre pratique privée de loisirs privilégiée des jeunes. A l'inverse, d'une manière générale, on lit peu le journal et semble-t-il encore moins les livres.

Regarde la télévision...	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
Plus DE 4 H	4%	4%	11%	30%	12%
Entre 2 ET 4 H	39%	40%	30%	35%	36%
Moins DE 2H	56%	44%	46%	21%	42%
Chaque semaine	0%	12%	13%	14%	10%
Rarement					
Jamais					



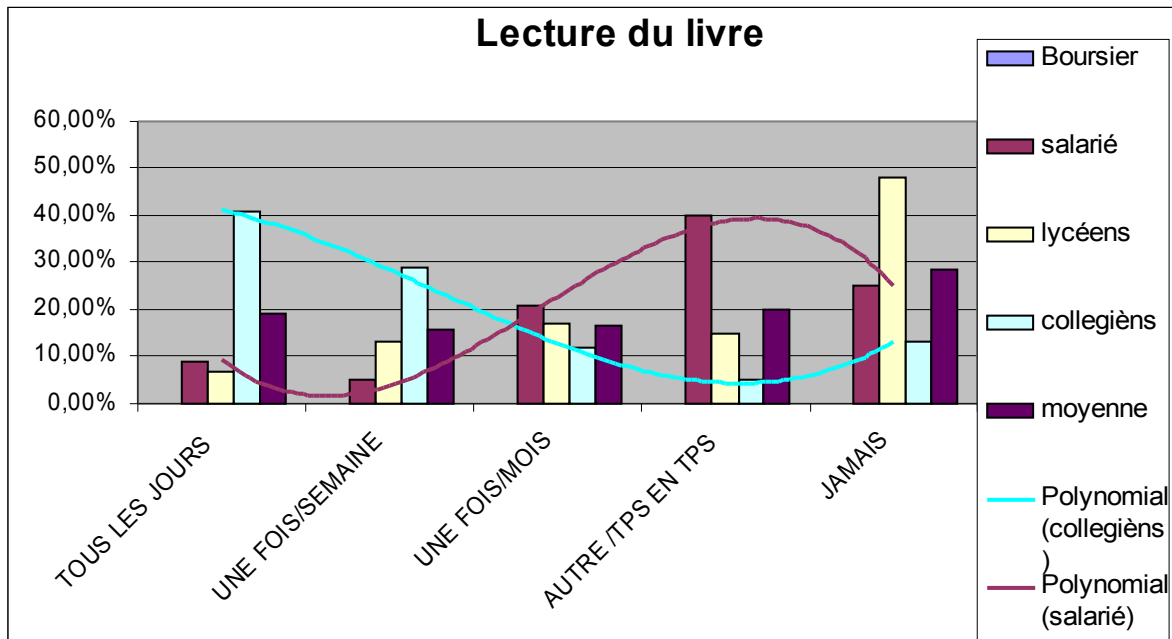
Les collégiens sont les plus gros consommateurs de télévision, et les boursiers les moins utilisateurs. On relève également que pour toutes les catégories de jeunes, les filles déclarent regarder moins la télévision que les garçons, ce que compense leur plus grande écoute de la radio.

La lecture des journaux



Le livre

Lit un livre...	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
Tous les jours		9%	7%	41%	19%
Une fois par semaine		5%	13%	29%	16%
Une fois par mois		21%	17%	12%	17%
Temps en temps		40%	15%	5%	20%
Jamais		25%	48%	13%	29%



Comme nous l'avons précisé en introduction de cette partie, la lecture des journaux, des magazines et des livres constitue le point faible des pratiques des jeunes.

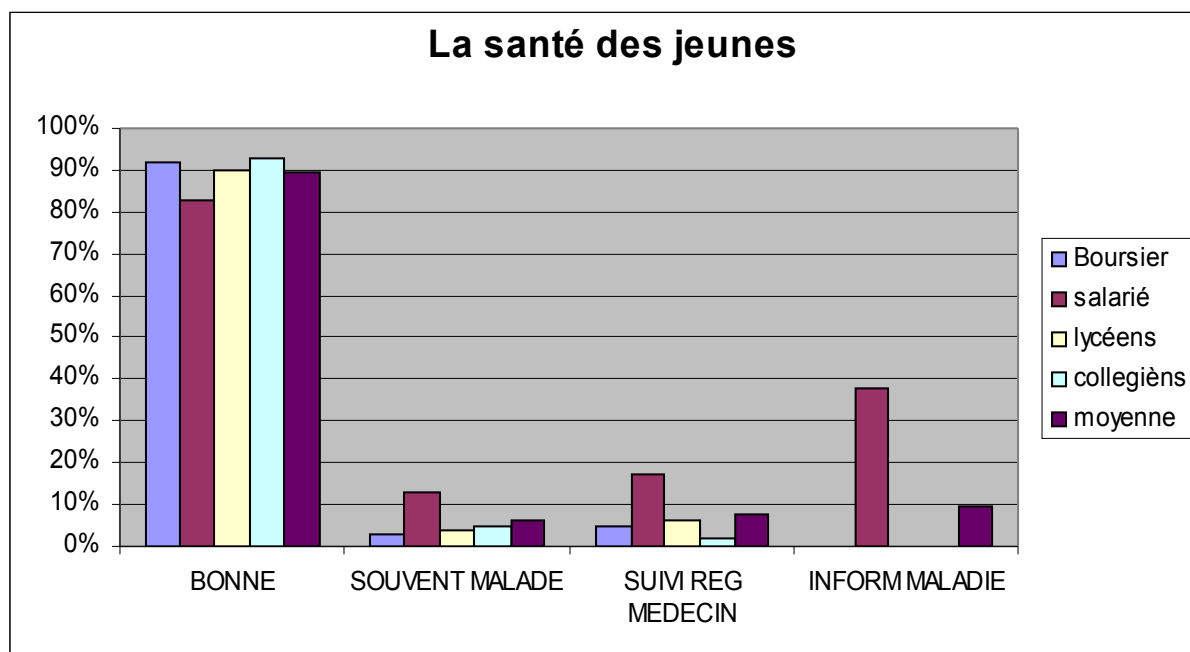
Concernant les journaux et magazines, les courbes de tendance sont assez similaires, même si les collégiens se déclarent plus lecteurs de journaux et surtout de magazines que les autres catégories de jeunes, plus âgées. A noter que les journaux ou les magazines lus sont surtout une presse locale ou spécialisée dans certains domaines (sports, presse spécialisée, ...).

Concernant les livres, la distinction est encore plus nette : si les collégiens sont les plus grands lecteurs, on demeure dubitatif sur la nature de leur lecture, car rien ne transparaît dans le titre des livres lus. Il est vraisemblable que les livres lus dans le cadre scolaire rentrent dans la catégorie des livres lus « tous les jours » pour une série de collégiens, la question ne précisant pas le type de livre visé. Nous avons tenu à vérifier si la modalité « jamais » pour un lycéen sur deux étaient vraiment représentative, sur un autre échantillon de lycéens tirés au hasard : cette tendance s'est vue confirmée. Les lycéens ont donc bien compris la question et lise très peu, en deçà de toutes les enquêtes menées en métropole sur la lecture des jeunes de cette tranche d'âge.

Enfin si les pourcentages de garçons et de filles sont identiques concernant la lecture des magazines pour toutes les catégories de jeunes et de type de réponses, les filles et notamment les salariées et les lycéennes se révèlent meilleures lectrices que les garçons.

4. Santé, sexualité et rapports sociaux des jeunes

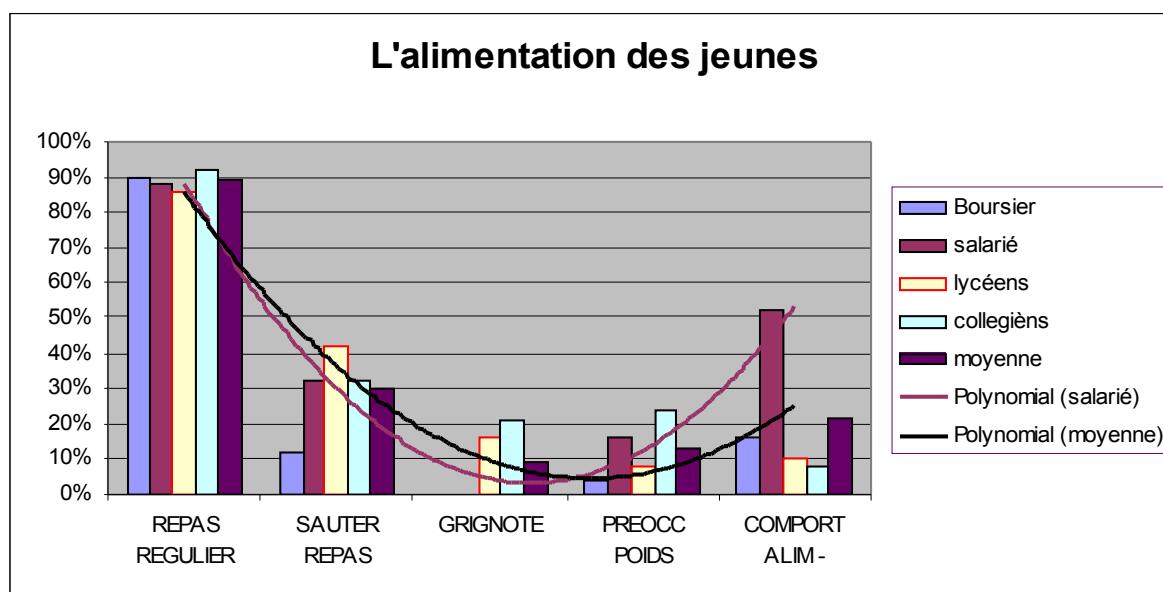
La santé



Les jeunes de Saint-Pierre et Miquelon se déclarent en général en bonne santé, et seuls les salariés indiquent qu'ils sont « souvent malades », suivis régulièrement par un médecin et informés sur les maladies. On ne peut toutefois en conclure que les autres catégories de jeunes ne sont pas suivies et informées sur les maladies, car seuls les salariés ont donné plusieurs réponses à cette question (voir tableau).

SANTE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
Bonne	92%	83%	90%	93%	90%
Souvent malade	3%	13%	4%	5%	6%
Suivi régulier par un médecin	5%	17%	6%	2%	8%
Informé sur les maladies	0%	38%	0%	0%	10%

L'alimentation



L'alimentation des jeunes est en général bonne, mais les irrégularités dans les comportements alimentaires sont différentes selon les groupes, les âges et le sexe. Ce sont les lycéens à qui il arrive le plus de sauter des repas, les collégiens qui sont les plus « grignoteurs » et les collégiennes qui se soucient le plus de leur poids, tandis que les salariés décrivent un comportement alimentaire désordonné à plus de 50%.

La sexualité

Les questions sont généralement peu renseignées et donc peu ou pas exploitables.

SEXUALITE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
Informé	98%	96%	96%	91%	95%
Non informé	2%	4%	4%	9%	5%

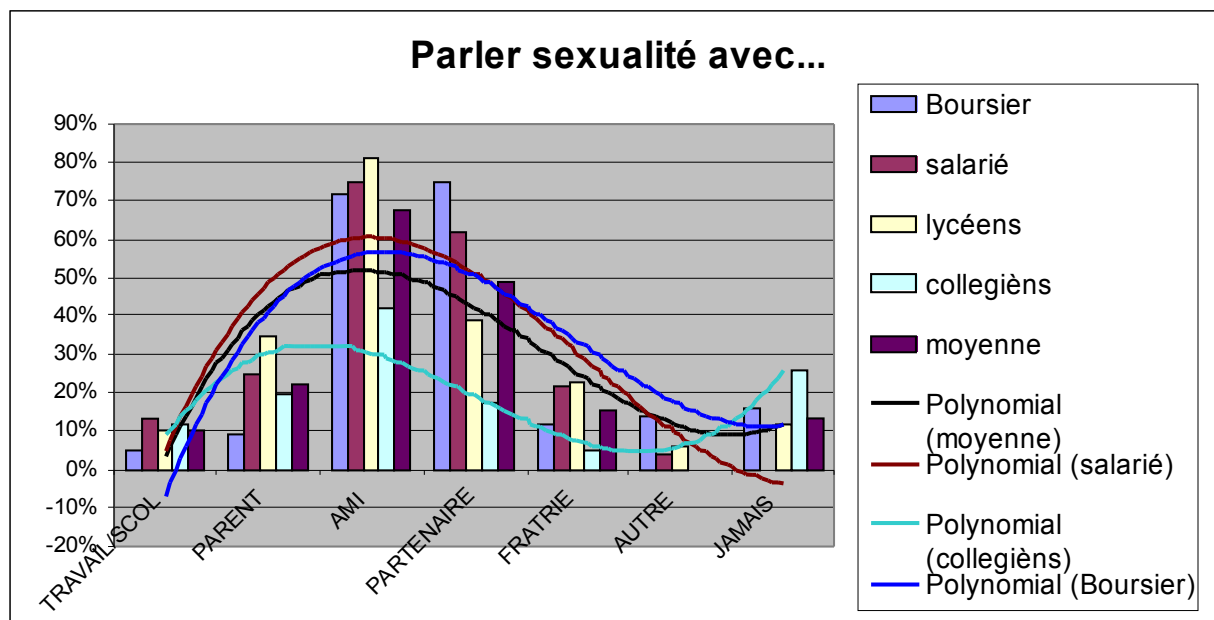
Les jeunes s'estiment en général bien informés sur les questions de sexualité, et ce sont les collégiens qui s'estiment le moins informés, à une très faible proportion toutefois.

SEXUALITE/ INFORMATION	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
SAVOIR PLUS		37%	28%	76%	47%
NON		63%	72%	24%	53%

La demande d'en savoir plus sur la sexualité émane des collégiens et plus particulièrement des collégiennes.

PARLER SEXUALITE AVEC...	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
TRAVAIL/ECOLE	5%	13%	10%	12%	10%
PARENTS	9%	25%	35%	19%	22%
AMIS	72%	75%	81%	42%	68%
PARTENAIRE	75%	62%	39%	17%	48%
FRATRIE	12%	21%	23%	5%	15%
AUTRE	14%	4%	6%		10%
JAMAIS	16%	0%	12%	26%	14%

C'est principalement avec les amis que les jeunes de tous les groupes parlent de sexualité. Seule exception : les boursiers, étudiants pour la plupart qui en parlent principalement avec leurs partenaires. Cette tendance est légèrement plus accentuée dans tous les groupes chez les filles que chez les garçons. On parle très peu de sexualité à l'école, un peu plus sur le lieu de travail. Le graphique et les courbes de tendance mettent en évidence les différences entre les groupes de jeunes dans le comportement : on voit ainsi clairement que se sont les collégiens qui parlent le moins de sexualité, ce que recoupe leur demande d'en parler plus.



UTILISE PRESERVATIF	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
TOUJOURS		39%	17%	27%	28%
PARFOIS		24%	63%	15%	34%
RAREMENT		10%	17%	6%	11%
JAMAIS		17%	0%	27%	15%
Nr		10%		25%	68%
AUTRE CONTRACEPTION	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
PILULE (FILLES)	92%	96%	42%		

L'utilisation de préservatifs croît avec l'âge, et il est intéressant de noter que la quasi-totalité des filles des groupes boursiers ou salariés utilisent la pilule comme moyen contraceptif. Il n'est jamais fait mention d'un recours à une IVG. Quand il est fait mention au recours à la pilule du lendemain, c'est de manière occasionnelle et c'est très marginal.

Pour les lycéens il reste rare ou occasionnel (à 80%, souvent 15%, toujours 5%) alors qu'il est régulier ou fréquent chez les boursiers (à 70%, parfois à 20%, jamais à 10%). Ces résultats sont à interpréter avec précaution en tenant compte de l'âge, de la fréquence des rapports sexuels et de la nature des relations. Il apparaît pourtant que les premiers rapports sont davantage protégés de manière contraceptive (par les filles) qu'au regard des MST.

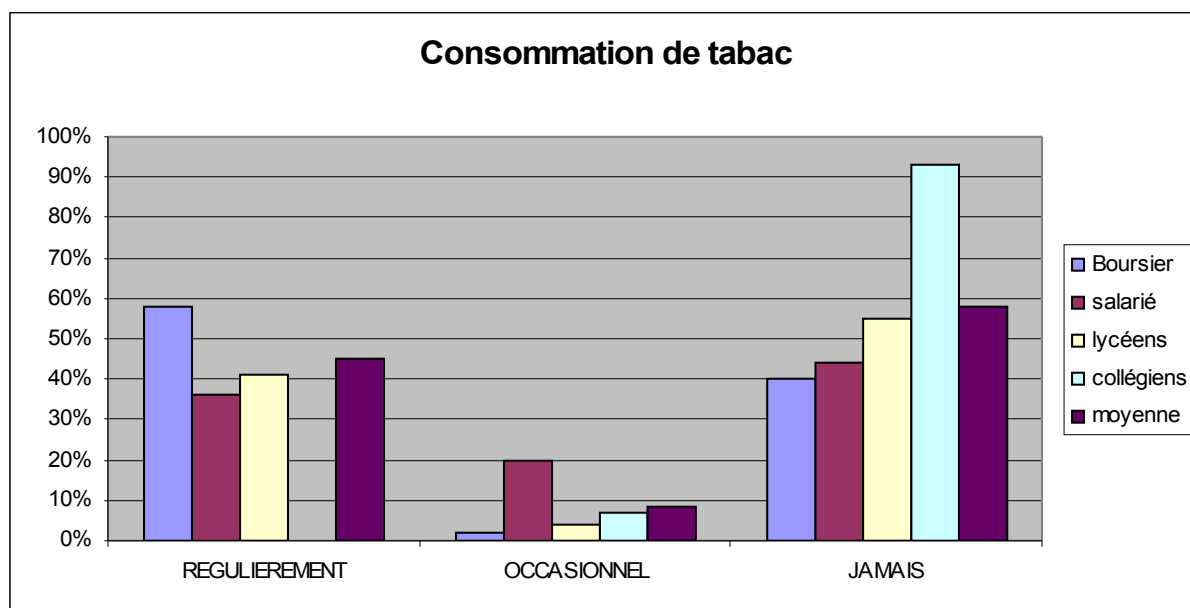
VIE AFFECTIVE ET SEXUALITE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI		92%	58%	28%	59%
NON		8%	42%	25%	25%
NR				47%	

Enfin plus de la moitié des lycéens et plus du quart des collégiens déclarent avoir une vie affective et sexuelle. Il est dommage que cette question n'ait pas été posée aux boursiers, ce qui aurait permis de vérifier que les filles déclarent toujours plus que les garçons avoir ce type de vie.

5. Le tabac et les drogues

TABAC	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
REGULIEREMENT	58%	36%	41%		45%
OCCASIONNEL	2%	20%	4%	7%	8%
JAMAIS	40%	44%	55%	93%	58%

Seuls les boursiers consomment régulièrement du tabac. A noter que le nombre de cigarettes varie considérablement (de 5 à 25). Pour tous les groupes, on peut également observer que ce sont les filles qui déclarent être le plus fumeuses. Enfin, les trois quarts des jeunes se déclarant fumeurs réguliers, s'estiment dépendants du tabac. C'est d'ailleurs la seule drogue mentionnée (sauf une réponse « médicament ») dont les jeunes se sentent « toxico dépendants ».



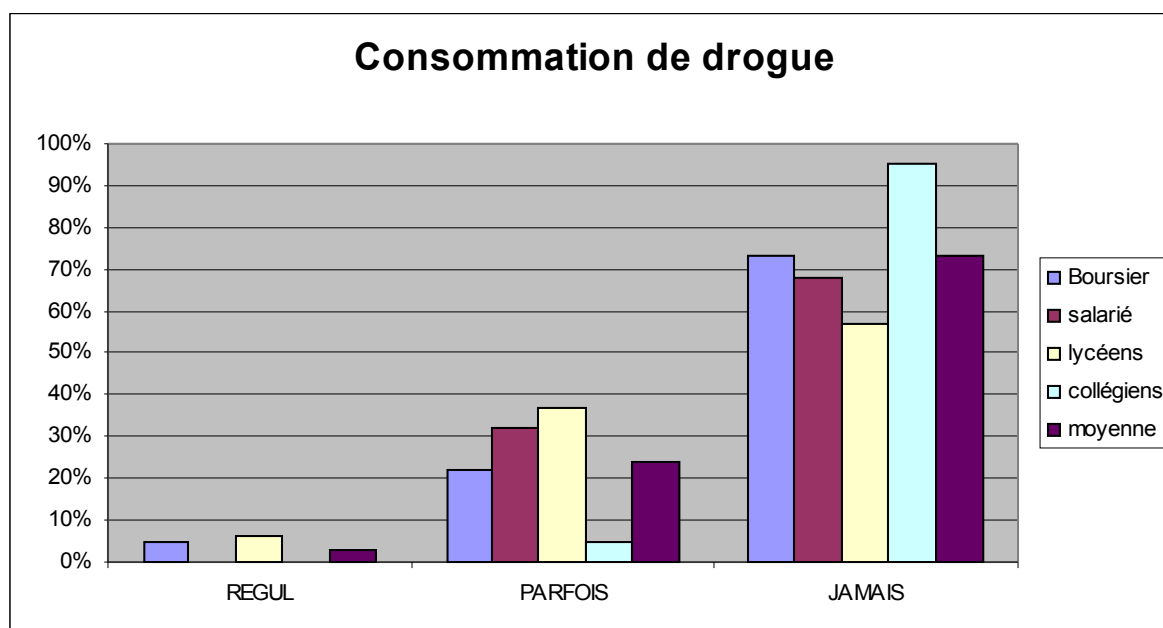
DROGUE INFO	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	96%	56%	92%	81%	81%
NON	4%	44%	8%	19%	19%
DROGUE INFOR	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
SAVOIR PLUS		40%	27%	35%	34%
NON		60%	73%	65%	66%

Comme pour la sexualité, les jeunes s'estiment bien informés sur les drogues. De manière assez surprenante, ce sont les salariés qui se déclarent le moins bien informés et ce sont logiquement eux qui souhaitent en savoir plus. Il n'y a pas de distinction entre l'information des filles et celle des garçons.

Savoir où parler drogue	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	45%	46%	55%	33%	45%
NON	55%	54%	45%	67%	55%
Savoir où se procurer drogue	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	36%	40%	68%	16%	40%
NON	64%	60%	32%	84%	60%

Seuls les lycéens déclarent majoritairement savoir où parler de la drogue, et ce sont également eux qui déclarent le plus savoir où s'en procurer. Cette dernière tendance est d'ailleurs beaucoup plus forte chez les garçons que chez les filles, et ce pour tous les groupes (ce sont par exemple seulement des collégiens garçons qui déclarent savoir où s'en procurer).

CONSOMMATION	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
REGULIERE	5%	0%	6%	0%	3%
PARFOIS	22%	32%	37%	5%	24%
JAMAIS	73%	68%	57%	95%	73%



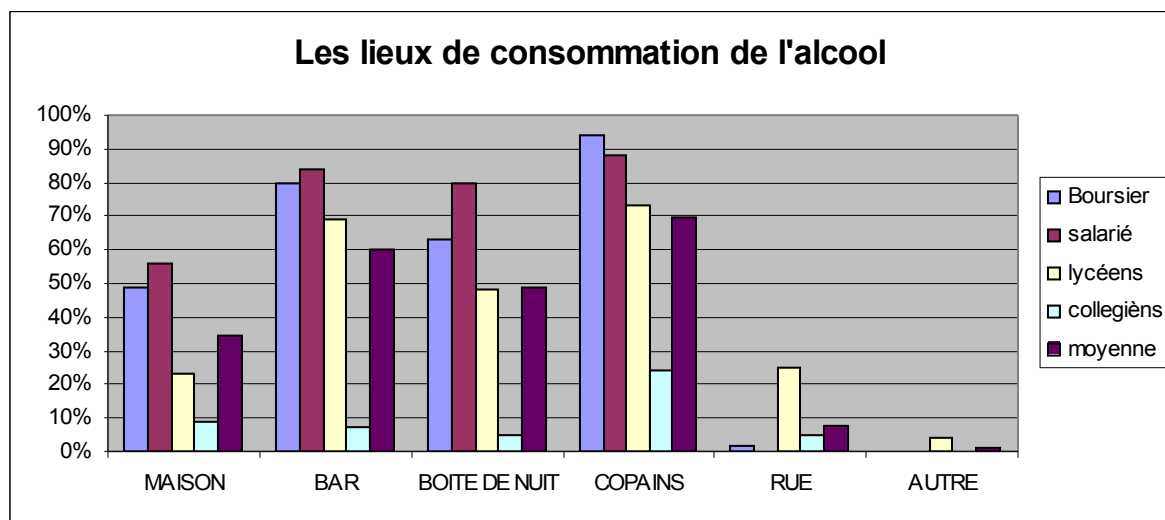
Il n'y a pas ou très peu de consommateurs réguliers de drogue dans les différents groupes. C'est toutefois dans le groupe de lycéens qu'il se déclare le plus de consommateurs, et toujours majoritairement chez les garçons. A noter que l'herbe et le cannabis sont systématiquement désignés, la cocaïne et l'ecstasy une fois chacune.

6. L'alcool

ALCOOL INFO	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	96%	88%	96%	90%	93%
NON	4%	12%	4%	10%	7%
SAVOIR + ALCOOL	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI		40%	25%	35%	33%
NON		60%	75%	65%	67%
OU PARLER ALCOOL	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	60%	60%	63%	40%	56%
NON	40%	40%	37%	60%	44%
CONSOMMATION	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
REGULIERE	32%	48%	21%	4%	26%
PARFOIS	64%	48%	79%	26%	54%
JAMAIS	4%	12%	0%	70%	10%
LIEU CONSOMMATION	boursier	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
MAISON	49%	56%	23%	9%	34%
BAR	80%	84%	69%	7%	60%
BOITE DE NUIT	63%	80%	48%	5%	49%
COPAINS	94%	88%	73%	24%	70%
RUE	2%	0%	25%	5%	8%
AUTRE			4%		1%

Comme pour les domaines précédents, les jeunes s'estiment bien informés sur les questions de l'alcool, et ce sont les plus âgés, les salariés qui souhaiteraient en savoir davantage. Ce sont les collégiens qui savent le mieux où parler de l'alcool, et les collégiens qui le savent le moins. La modalité moyenne est une consommation occasionnelle, mais cette moyenne est facteur de la faible consommation des collégiens : la moitié des salariés et un tiers des boursiers en consomment régulièrement. En dehors de conditions liées à l'âge, (les collégiens) peu de jeunes s'abstiennent de consommer totalement de l'alcool.

C'est principalement chez les amis que l'on en consomme, puis dans les bars et dans les boîtes de nuit. Ici encore, on observe une plus forte consommation d'alcool chez les garçons que chez les filles, principalement chez les boursiers et les lycéens.



7. Les rapports sociaux et personnels

L'entente vis-à-vis des adultes

ENTENTE ADULTE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
BIEN	61%	88%	34%	45%	57%
ASSEZ BIEN	39%	12%	66%	51%	42%
ASSEZ MAL				4%	1%

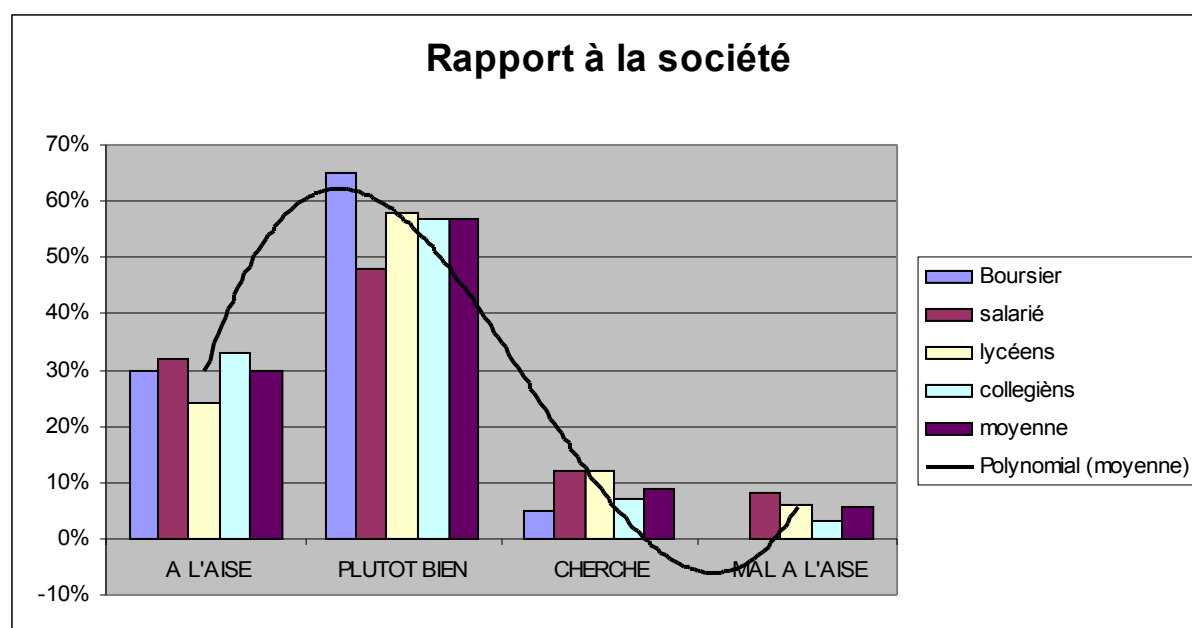
Globalement les jeunes s'entendent bien avec les adultes quels qu'ils soient : la modalité principale de l'ensemble des groupes est le « bien », mais cette appréciation dépend étroitement de l'âge : plus on s'approche du statut d'adulte, plus on s'entend avec ses pairs... La tendance « assez bien » concerne deux lycéens sur trois, et un collégien sur deux, seul groupe où s'exprime aussi une assez mauvaise entente.

L'autre variable explicative se trouve dans les catégories d'adultes : l'appréciation assez bien est dominante pour les lycéens et les collégiens principalement pour les parents et les enseignants, alors qu'elle est « bonne » pour toutes les autres catégories de jeunes. Sur ce thème, il n'existe pas de distinction d'avis en fonction du genre.

Rapport à la société

Rapport à la société	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
A L'AISE	30%	32%	24%	33%	30%
PLUTOT BIEN	65%	48%	58%	57%	57%
CHERCHE	5%	12%	12%	7%	9%
MAL A L'AISE	0%	8%	6%	3%	6%

La tendance décrite précédemment se confirme, mais de manière plus homogène pour tous les groupes : ils se sentent tous plutôt bien dans la société, et cette homogénéité se rencontre également chez les filles et les garçons.



Les rapports à la loi et la justice

RAPPORT A LA LOI/JUSTICE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
Positif	52%	44%	61%	76%	58%
Négatif	48%	56%	39%	24%	42%

Ce sentiment de se sentir plutôt bien dans la société n'érousse pas le sens critique d'une partie des jeunes. Plus on avance en âge, plus on pense que les lois ne sont pas adaptées : plus d'un salarié sur deux et près d'un boursier sur deux pensent ainsi. On observe par ailleurs une légère surdétermination des filles dans ce sentiment d'injustice, même si toutes et tous disent respecter la loi.

Les problèmes avec la police et avec la justice

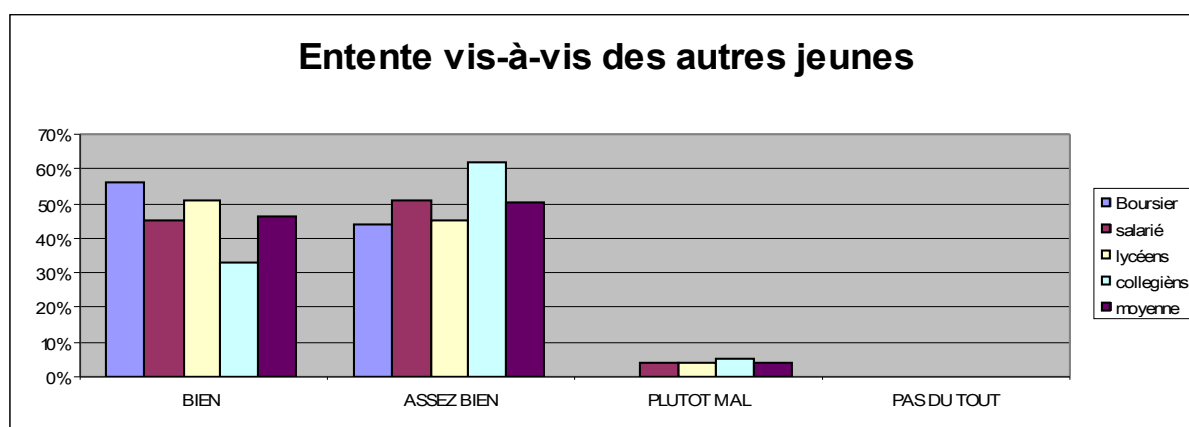
PBS POLICE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	12%	6%	24%	14%	14%
NON	88%	94%	76%	86%	86%
PBS JUSTICE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	2%	3%	5%	3%	3%
NON	98%	97%	95%	97%	97%

Le fait de considérer que la loi n'est pas adaptée ne signifie ni qu'on ne la respecte pas, ni qu'on a eu des problèmes avec les représentants de l'ordre et de la loi : seul un quart des lycéens, (ce qui est déjà beaucoup) déclare avoir eu des problèmes avec la police, sans que l'on sache toutefois de quels problèmes il s'agit, et les problèmes avec la justice ne concernent que quelques individus.

Les relations avec les autres jeunes

ENTENTE AUTRES JEUNES	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
BIEN	56%	45%	51%	33%	46%
ASSEZ BIEN	44%	51%	45%	62%	51%
PLUTOT MAL		4%	4%	5%	4%

Observations identiques à celles effectuées précédemment sur la relation aux adultes et à la société : on se sent plutôt bien avec les autres jeunes, mais ce sont chez les collégiens que la tendance à « l'assez bonne entente » est très largement dominante par rapport à la bonne entente. Il aurait été intéressant de savoir si cette atténuation des bonnes opinions était liée à une question de genre, car ce sont principalement les collégiennes qui accentuent cette tendance.



Les lieux de rencontre des jeunes

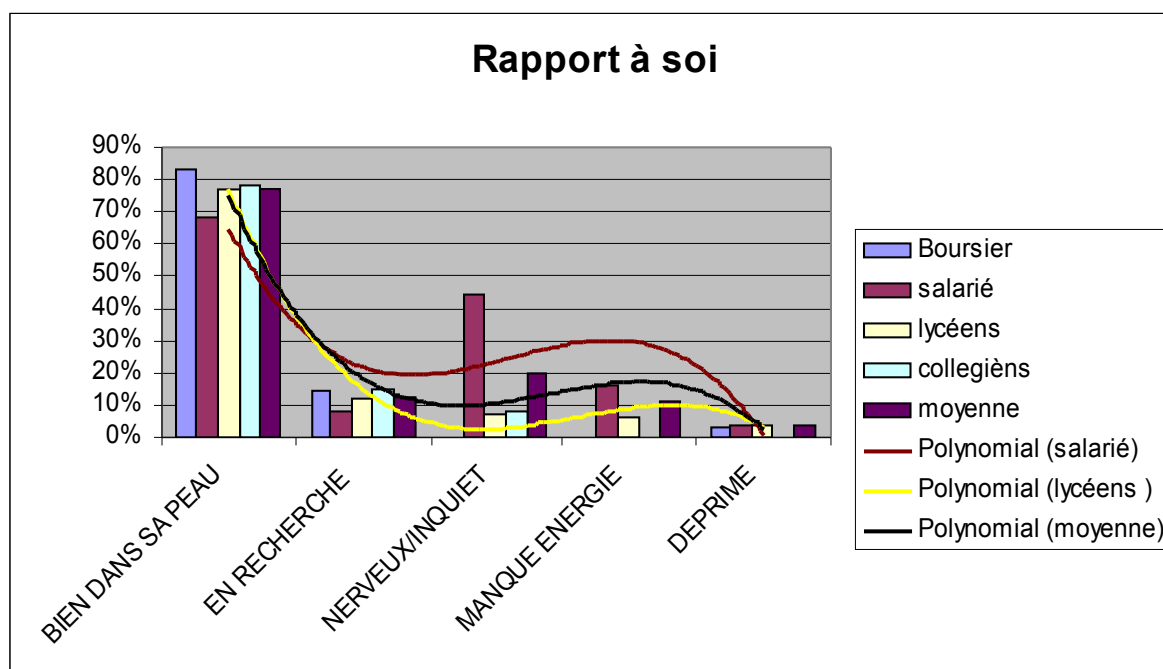
Les jeunes se rencontrent principalement à leur domicile, mais il existe des différences notable selon le statut : ainsi, les lieux d'activités correspondent à la modalité principale des rencontres des lycéens, tandis que le domicile est, pour des raisons différentes, le lieu de rencontres privilégié des collégiens, salariés et boursiers. La modalité « ailleurs » est définie principalement comme le travail pour les salariés et l'établissement scolaire pour les autres catégories. Il existe ici peu de différence entre les attitudes des filles et celle des garçons.

Les jeunes victimes

VICTIMES	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
Violence verbale		16%	21%	12%	19%
Violence physique		6%	9%	4%	6%
Racket			2%		2%
Harcèlement moral		6%	2%		4%
Harcèlement physique				4%	1%

Ce sont les lycéens, et principalement les lycéennes qui déclarent le plus avoir été victimes de violences, en priorité verbales. On notera que le racket semble une pratique peu répandue à Saint-Pierre et Miquelon, sans doute un des avantages d'être un archipel...

Rapports à soi



Si l'ensemble des catégories de jeunes se sent « bien dans leur peau », ce sentiment évolue avec le statut et avec l'âge : ce sont ainsi les salariés qui se sentent le plus nerveux et inquiets ou en manque d'énergie. Le travail, ici comme ailleurs, entraîne une certaine anxiété...

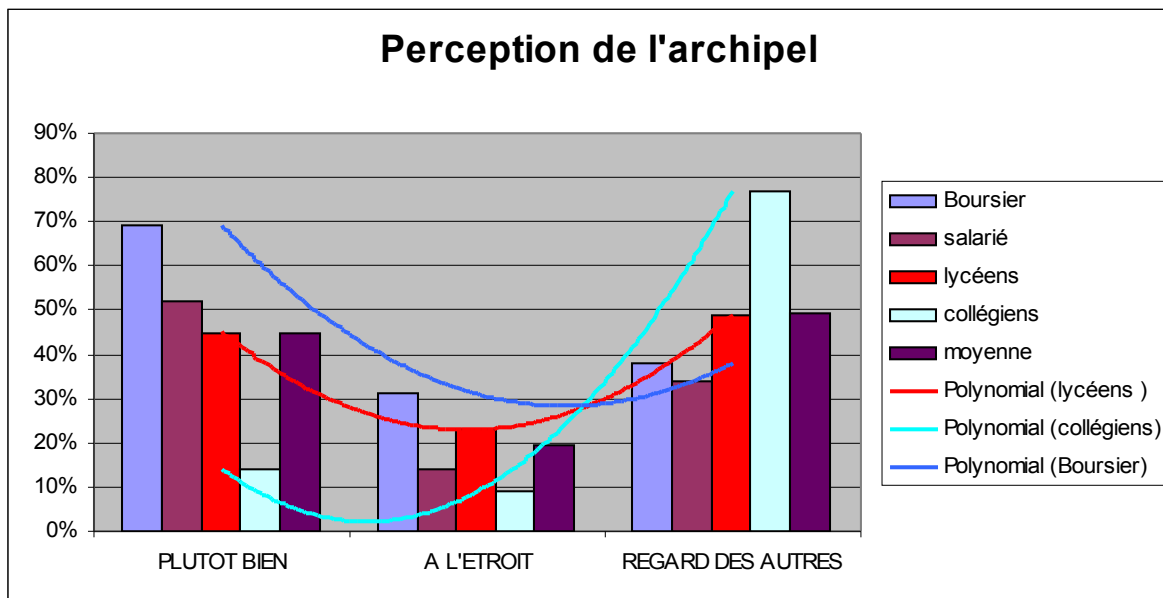
L'idée du suicide

SUICIDE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	3%	8%	4%	6%	5%
NON	97%	92%	96%	94%	95%
IDEES SUICIDAIRES					
OUI		16%	36%	24%	25%
NON		84%	64%	76%	75%

Ce sont ici, comme pour les victimes, les lycéens et surtout les lycéennes (près d'une sur deux) qui déclarent avoir des idées suicidaires, sans que toutefois le passage à l'acte soit avéré : on ne note aucune vraie tentative de suicide déclarée, et le fait de « penser au suicide » est fortement moins déterminé que les idées suicidaires.

Perception de l'archipel

ARCHIPEL	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
PLUTOT BIEN	69%	52%	45%	14%	45%
A L'ETROIT	31%	14%	23%	9%	19%
REGARD DES AUTRES	38%	34%	49%	77%	50%
AUTRE					



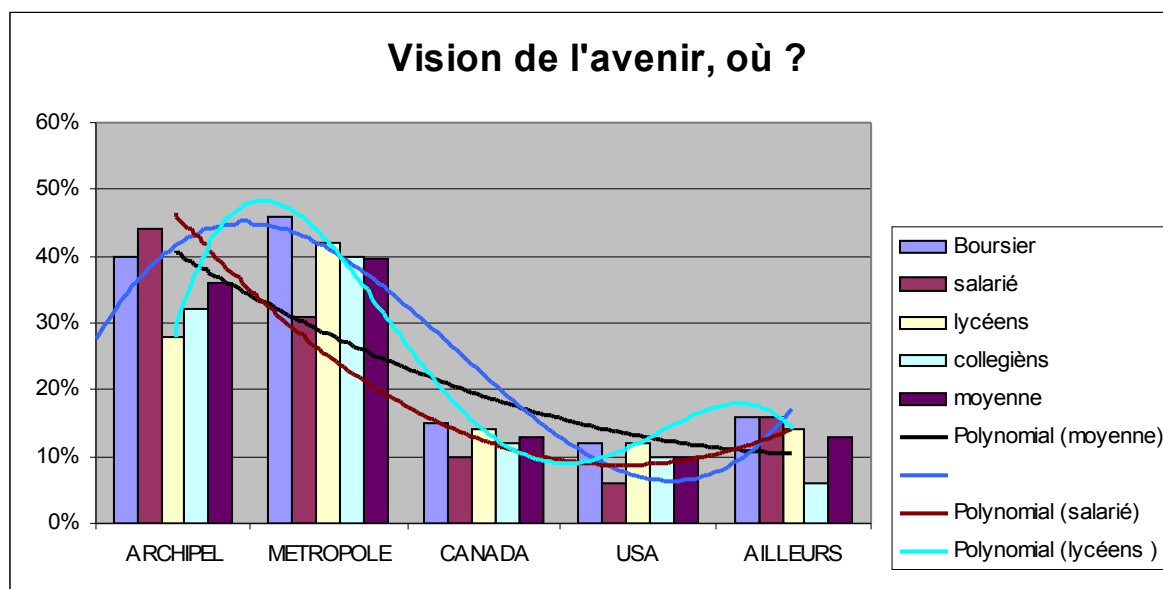
Les courbes de tendance indiquent ici la différence entre la perception des catégories de jeunes : les deux modalités principales sont de se sentir plutôt bien ou sous le regard des autres, mais ce sont les boursiers, plus que les autres catégories qui s'y sentent le mieux, tandis que les collégiens et les lycéens se sentent plus sous le regard des autres.

Vision de l'avenir

AVENIR PROF.	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	92%	82%	90%	72%	84%
NON	8%	16%	10%	28%	16%
AVENIR PERSO.	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	90%	78%	88%	85%	85%
NON	10%	22%	12%	15%	15%
AVENIR FAMIL.	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
OUI	92%	90%	95%	88%	91%
NON	8%	10%	5%	12%	9%

Fortement positive, dans toutes les perspectives d'avenir, c'est surtout l'avenir familial qui fait l'unanimité, à l'exception des collégiens qui n'ont pas encore une idée précise de leur avenir en dehors de leur famille d'origine.

AVENIR OU ?	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
ARCHIPEL	40%	44%	28%	32%	36%
METROPOLE	46%	31%	42%	40%	40%
CANADA	15%	10%	14%	12%	13%
USA	12%	6%	12%	10%	10%
AILLEURS	16%	16%	14%	6%	13%



La vision de l'avenir chez toutes les catégories de jeunes affiche une certaine homogénéité. Les variations sont cependant importantes entre les boursiers, les lycéens et même les collégiens qui voient leur avenir davantage en métropole que les salariés déjà installés dans la vie professionnelle et qui voient naturellement leur vie plus sur l'archipel. A noter que la modalité « ailleurs » désigne souvent l'Europe, plus fortement mentionnée que les USA par exemple.

La famille

SITUAT PARENTS	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
MARIES	66%	76%	70%	72%	71%
CONCUBINS	0%	0%	7%	0%	2%
SEPARÉS	17%	20%	12%	20%	17%
DIVORCES	12%	4%	11%	8%	9%
AUTRES	5%				1%

L'archipel n'échappe pas à une tendance nationale au divorce ou à la séparation dans les familles, encore que cette tendance soit légèrement plus faible qu'en métropole. Il n'existe pas nettement de différence de situation entre les différents groupes de jeunes.

PROFESSION PARENTS	Boursiers	salariés	lycéens	Collégiens	moyenne
FONCTIONNAIRE	1	1	1	1	1
EMPLOYE	2	2	2	2	2
RETRAITE	3	3	8	9	6
CADRE D'Entreprise	4	4	7	4	4
CHEF ENTREPRISE	5	4	3	3	3
SANS EMPLOI	6	4	5	5	5
ARTISAN	7	4	7	7	6
OUVRIER	8		10	6	8
PROF LIB	-	8	7	8	8
CHOMEUR		9			9
AUTRES			3		11
SAL INDUSTRIE PECHE			6		10

Ces données illustrent la situation professionnelle de l'archipel. Les fonctionnaires constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée.

Famille recomposée ou monoparentale

FAMILLE	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
RECOMPOSEE	19%	16%	15%	-	17%
MONOPARENTALE	8%	6%	8%	-	7%

Autre illustration de la situation familiale : un jeune sur quatre vit dans une famille recomposée ou monoparentale, mais la proportion de cette dernière est relativement faible.

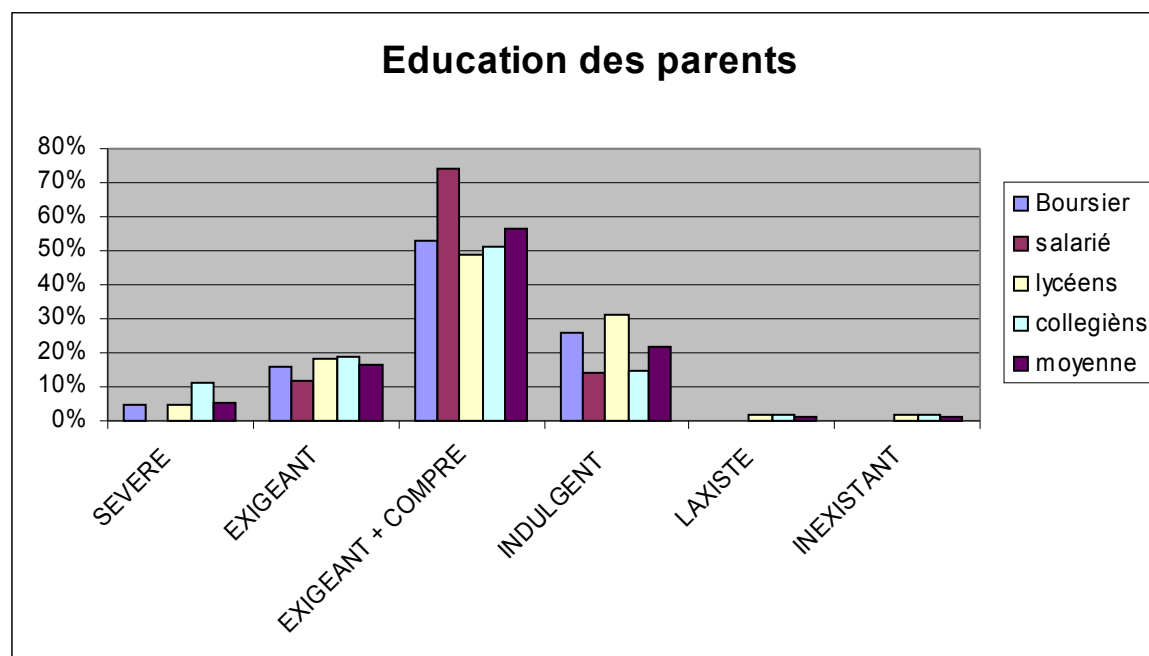
Pratiques des loisirs et des vacances en famille

PRATIQUE LOISIRS	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
EN FAMILLE	20%	6%	45%	70%	35%
NON	80%	94%	55%	30%	35%
PRATIQUE VACANCES	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
EN FAMILLE	61%	12%	56%	73%	51%
NB DE FOIS	1	-	2	3,0	1,5
NON	39%	88%	44%	27%	50%

La pratique des loisirs est fonction de l'âge et du statut : plus on est jeune, et plus les loisirs se pratiquent en famille. Ces chiffres confirment qu'une partie des loisirs se déroule hors du cadre public ou associatif, le plus souvent au sein de la cellule familiale.

La pratique des vacances se fait sur le même modèle, à l'exception des boursiers dont la majorité revient passer une partie des vacances dans la famille.

La perception de l'éducation des parents



Ce dernier graphique illustre bien que la modalité principale retenue pour définir l'éducation de leurs parents est « l'exigence et la compréhension » : elle domine fortement chez les jeunes salariés, moins chez les collégiens et les lycéens, plus soumis à l'autorité des parents. Il n'existe enfin pas de différence d'appréciation d'éducation des parents selon le genre des répondants.

Quatrième partie

Trois questions thématiques approfondies par les acteurs de terrain

Dans le rapport d'étape, il nous apparaissait que pour trois questions centrales et se situant à des nœuds à la fois d'acteurs, d'institutions et de structures, un travail complémentaire à mener au niveau du territoire était indispensable.

Ni la mobilisation des moyens, ni l'invention des réponses ne nous appartiennent. Au regard du parti pris collaboratif de notre démarche, une implication locale à ce stade du travail devait permettre une mobilisation et une appropriation renforcées débouchant sur des propositions concrètes qui pourront réellement être mises en œuvre.

Nous avons dégagé trois objets pour ce travail approfondi :

- Consolider des cursus pour les élèves en difficulté ou en échec scolaire.
- Construire une politique de responsabilisation des jeunes.
- Renforcer le réseau des professionnels de l'action sociale, pour les jeunes.

D'autres objets auraient pu être mis ainsi au travail à cette étape. La démarche proposée pour les trois sera à prolonger pour les autres, au-delà de la remise de ce rapport final. Les trois que nous avons retenus mobilisent quasiment tous les acteurs directement concernés par la question de jeunesse et illustrent pour nous, trois niveaux de préconisations et d'actions :

- Améliorer ce qui existe déjà.
- Modifier les perceptions, les fonctionnements et les collaborations.
- Inventer de nouveaux axes de travail et de projets.

Trois groupes de travail ont donc été mis en place pendant le premier trimestre 2006.

Pour préparer le travail de ces groupes, trois fiches présentaient de manière synthétique les objectifs à partir des principaux constats recueillis lors des entretiens, posaient l'objet à approfondir et précisaient les acteurs qui pourraient composer les groupes de travail. Ci-jointes elles sont suivies des rapports de chacun des groupes.

FICHE DE TRAVAIL THEMATIQUE N°1

Consolider des cursus pour les élèves en difficulté ou en échec scolaire

L'**objectif** est d'approfondir cette question des parcours de réussite scolaire pour tous les enfants et les jeunes, en prenant en compte la singularité et la spécificité de chacune de leur situation. Pourraient être explorées les situations des publics suivants, correspondant certes à des contextes et objets très différents, mais tous urgents (ces situations apparaissent fortement comme des priorités actuellement sur l'archipel, au regard des acteurs de terrain), afin de trouver des réponses concrètes et opérationnelles :

- Les enfants et les jeunes nécessitant un accompagnement à la scolarité et/ou un soutien scolaire renforcé en lien avec la dimension familiale.
- Les adolescents et les jeunes en situation de « décrochage » scolaire.
- Les adolescents et les jeunes nécessitant un parcours du type « SEGPA ».

Ce repérage n'étant pas exhaustif, il peut être affiné et enrichi.

Quelques réalités mises en avant fréquemment par les acteurs concernés

- La réalité des petits nombres de jeunes concernés.
- Les enfants présentant des difficultés de nature très différente (handicap, comportement difficile...), se retrouvent ensemble. Cf. l'UPI commune public/privé
- Pas de dispositif de type « ateliers relais ». Seul un cycle aménagé sur deux ans au collège privé de Saint Pierre.
- Pas de SEGPA.
- Pas d'association impliquée dans l'accompagnement à la scolarité ou peu de structures périscolaires engagées dans des actions de soutien scolaire.
- Des enfants décrochant dès l'école primaire, sans qu'il n'y ait aucun travail d'accompagnement en leur direction.
- Absence de continuité dans le suivi des enfants en difficulté tout au long de leur scolarité obligatoire (cf. passage collège lycée).

Objet d'approfondissement et de travail

- Quelle organisation d'un cursus de type SEGPA au collège ? Atout : les compétences existent pour diriger ce cursus. Enjeu : une remobilisation différente des compétences spécialisées ou généralistes au sein de l'Education nationale.
- Quel dispositif ou modalité d'action à mettre en œuvre pour anticiper les décrochages scolaires des enfants, en amont dès l'école primaire (cf. accompagnement à la scolarité impliquant les parents) ?
- Quelles réponses pour accompagner les ados aujourd'hui en décrochage scolaire (mobilisation intra collège, mais aussi extra scolaire via les associations d'éducation populaire.) ? Cf. la logique du montage des ateliers relais en métropole.

Proposition de composition du groupe de travail concerté réunissant les différents acteurs impliqués au sein de l'Education nationale (I.A., personnels de direction et de santé, enseignants spécialisés, psychologue, Rased, etc.), des associations (le SESSAD, St Pierre Animation, maison des loisirs de Miquelon,...) et de l'éducation spécialisée.

SYNTHESE DU GROUPE DE TRAVAIL N° 1

Comment valoriser la réussite scolaire en consolidant des cursus pour des élèves en difficulté ou en échec scolaire

L'orientation des jeunes

Solutions :

- ⇒ Une photographie prospective de l'emploi local.
- ⇒ Une photographie des formations possibles dans l'archipel.
- ⇒ Présence d'une assistance sociale en milieu scolaire.

Une impression ressort du rapport : l'orientation des jeunes de l'archipel ne serait pas satisfaisante. Mais lors du débat, il a été affirmé que cette image négative est donnée à tort. Il existe une écoute des jeunes sur leurs désirs et une étude de leurs capacités ainsi qu'un accompagnement de leurs projets.

S'il y a un manque, il est dû à l'absence d'outils de prospection qui permettraient au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) ou aux autres organismes d'accompagnement (ANPE, AFC, DTEFP, CACIM....) d'informer les jeunes en matière de débouchés sur l'archipel. Des outils d'aide à la décision et à la projection doivent être créés.

Le responsable du lycée pose tout de même un constat. Il propose des Bacs professionnels liés à la demande des jeunes, mais certains jeunes veulent quitter l'archipel et refusent la filière ouverte au lycée pour pouvoir partir. Un problème sûrement lié au contexte économique et social de Saint-Pierre et Miquelon.

La présence d'une assistante sociale en milieu scolaire est une solution proposée pour faire le lien entre le jeune, les parents, l'école et même des structures extérieures. Elle pourrait même venir en complément du CIO dans l'accompagnement des projets d'orientation des élèves, notamment en direction de ceux désireux de partir vers la métropole ou le Canada (préparation au départ).

Autre réflexion : des jeunes partent en métropole en formation avec l'objectif d'apprendre un métier existant sur Saint-Pierre et Miquelon. Malheureusement, il n'est pas rare que le poste visé par l'étudiant soit attribué dans l'intervalle à une autre personne, souvent moins qualifiée. Il serait nécessaire d'informer les employeurs locaux sur la nature des formations poursuivies par les jeunes boursiers de l'archipel et leurs dates de fin de formation.

« On s'en sortira toujours » : c'est le sentiment qui règne dans certaines familles de l'archipel.

Le but des jeunes est de trouver un emploi sur l'archipel quelle que soit l'activité exercée. Conséquence : les diplômes perdent de leur sens. Il est alors difficile de motiver les jeunes, l'effort et la réussite scolaire n'étant pas suffisamment valorisés.

Favoriser les échanges entre les tranches d'âges

Solutions :

- ⇒ Créer un lieu de rencontre adapté pour les jeunes.
- ⇒ Un forum d'échanges sur le net sur le thème de la scolarité : les jeunes pourraient échanger entre eux dans l'archipel, mais aussi avec les boursiers se trouvant en métropole et sur le Canada.

Le lycée est « une usine à enseigner ». Il est difficile pour lui de motiver les jeunes. La raison : il n'y a pas de vie lycéenne dans l'établissement. Entre 12 h et 14 h, les jeunes rentrent chez eux. Les expériences d'ateliers ou clubs n'ont pas fonctionné.

Les jeunes délégués présents à la réunion insistent sur le fait qu'il est possible et souhaitable de privilégier l'entraide entre collégiens et lycéens.

Exemple : les 3^{èmes} pourraient accueillir les 6^{èmes} et leur servir de tuteur tout au long de l'année, principe qui pourrait aussi se mettre en place entre les terminales et les secondes.

L'idée de la transmission d'expériences et la notion de valeur d'exemple trouveraient un sens. Il serait aussi intéressant que les étudiants en cours de formation à l'extérieur de l'archipel et les futurs boursiers se rencontrent. L'occasion d'échanger leurs expériences de vie, leur cursus de formation... Le système de tutorat serait mis en place.

Pour favoriser ces interactions, il faut trouver ou créer un espace. Un lieu d'échange, de discussion, de rencontre et de partage réclamé par les jeunes eux-mêmes.

Les jeunes disent « ne plus vouloir être consommateurs mais créateurs », gérer eux-mêmes leurs activités, ne plus accepter sans réfléchir celles proposées par les adultes. Un ou plusieurs lieux peuvent être mis à leur disposition, sans une surveillance excessive de l'adulte, il faut donc imaginer des lieux cogérés (cafétéria, cinéma...).

Ces lieux pourraient être un bon moyen pour les professionnels de la jeunesse de les atteindre et de nouer le dialogue.

Il serait aussi intéressant d'organiser des rassemblements ponctuels entre les élèves et les étudiants pour favoriser l'échange des expériences.

Il pourrait être associé à un forum des métiers pour renseigner les jeunes sur les métiers existants. Il est même imaginable d'utiliser les moyens de la station locale RFO dans le même but.

Un site internet avec un forum favoriserait ces échanges. Ce site proposerait des fiches d'information utiles aux élèves qui se préparent à quitter l'archipel pour leurs études.

L'aide aux familles

Solutions :

- ⇒ Meilleure coordination des moyens humains.
- ⇒ Mieux informer les parents.
- ⇒ Créer un lieu de rencontres.
- ⇒ Association de parents d'élèves efficace.

L'échec scolaire est souvent lié à l'environnement familial ou à la démission des parents ou encore à l'absence de solutions d'aide à la parentalité.

Les familles sont désemparées face aux difficultés de l'enfant. Elles ont du mal à venir à l'école pour discuter avec les professeurs, pour se voir répéter les échecs de leur enfant sans pouvoir trouver une solution pour sortir du tunnel.

Actuellement, il existe sur l'archipel peu de structures pour les aider, un lieu d'information, d'écoute, un lieu où les parents se réuniraient et échangeraient autour du thème de la scolarité et de leurs difficultés respectives. Ils y rencontreraient des professionnels et la documentation nécessaires à leur réflexion. Seule initiative, une « Ecole des Parents » vient d'être créée à Saint-Pierre par l'association IRIS.

Une association des parents d'élèves existe, mais elle éprouve des difficultés à solliciter les parents. Une association de parents active et efficace faciliterait le dialogue entre les enseignants et les parents.

Il est également souhaitable qu'un projet d'aide aux devoirs et de soutien scolaire puisse voir le jour dans les mois à venir.

L'échec scolaire ou le décrochage apparaissent parfois au collège et au lycée. Le sens de l'effort, du travail, de la régularité, de la responsabilité doit s'acquérir dès la maternelle et se poursuivre tout au long de la scolarité.

Il paraît indispensable de bien faire comprendre aux parents combien l'école est importante dès l'école maternelle. Pour ce faire, il faut utiliser les médias, organiser au sein des structures et associations déjà existantes des regroupements de parents autour d'un projet « ludothèque » ou d'un projet « bibliothèque » par exemple (l'heure du conte ou bébé-lecteur).

Aide aux élèves en difficulté

Solutions :

- ⇒ Des classes aux horaires et aux programmes aménagés.
- ⇒ Ouvrir l'école aux associations et au milieu paramédical.
- ⇒ Améliorer la communication au sein de l'Education nationale.
- ⇒ Créer des parcours individualisés.

Des élèves arrivent en 6^{ème} avec de très grosses lacunes et ne sachant pas lire.

Des solutions sont déjà mises en place sur l'archipel, notamment dans l'enseignement privé avec un cycle aménagé 6^{ème}/5^{ème} sur trois ans et les 4^{èmes} DDM (Découverte Des Métiers). Dans l'enseignement public, on trouve les 3^{èmes} PP (Projet Professionnel).

Ces classes proposent des accompagnements ainsi qu'un soutien personnalisé plus important qui permet un retour de la confiance en soi chez l'élève. L'amélioration des résultats scolaires remet le jeune sur les rails et lui donne une nouvelle motivation pour s'ouvrir à d'autres choix d'orientation.

L'un des facteurs importants, pour que de tels dispositifs soient efficaces, est la présence d'une équipe pédagogique stable et soudée.

Une idée revient souvent dans les remarques des uns et des autres : rétablir un climat de confiance avec l'enfant et les parents.

Il existe également dans les cycles classiques des PPA (Projets Personnalisés d'Aide) pour aider davantage les enfants en difficulté.

Reste à gérer la situation de ceux qui sont en grande difficulté scolaire. Il nous faut trouver un dispositif léger pour répondre à leurs besoins.

Des solutions se présentent : le rassemblement des compétences pour accompagner le jeune dans un parcours individualisé.

Une augmentation du nombre d'enseignants spécialisés dans le secondaire et la mise en commun de quotas d'heures d'enseignants volontaires mis à la disposition des « plus en difficulté » sous une forme à inventer.

L'école ne peut pas seule répondre à toutes les difficultés mais elle doit ouvrir les portes de ses collèges à des professionnels paramédicaux : psychologues, psychomotriciens, ...

Parmi eux les orthophonistes : les enfants qui présentent des troubles orthophoniques sont correctement dépistés en maternelle depuis deux ans, il faudrait développer le dépistage en primaire et secondaire. On constate aussi un décalage entre le nombre d'enfants dépistés et le nombre d'enfants pris en charge pour deux raisons :

- Les parents des enfants dépistés ne demandent pas toujours de bilan orthophonique.
- Le nombre limité d'orthophonistes en exercice ne permet pas de répondre à toutes les demandes.

De plus, les orthophonistes n'ont pas l'autorisation d'intervenir dans une enceinte scolaire. Chose qui peut devenir possible grâce à une convention locale. Les orthophonistes pourraient ainsi atteindre les enfants qui ne leur sont pas présentés par les parents.

Des intervenants associatifs peuvent aussi aider les jeunes à faire face à leurs difficultés et à reprendre espoir en leur avenir.

L'idée de la création d'une association pour aider les élèves dans leurs devoirs est envisagée. Elle réunirait des étudiants, des bacheliers, des retraités qui apporteraient un soutien scolaire pourquoi pas à domicile.

Toutefois, le risque est d'ajouter à nouveau des heures de travail à l'élève. Pour celui qui est déjà en échec ce n'est pas la bonne méthode, il serait préférable que ces heures de soutien entrent dans leur emploi du temps. Quelques heures peuvent suffire à aider un élève !!

Un des points importants soulevé est la communication au sein de l'enseignement. Il faut renforcer les passerelles entre le primaire et le collège, entre le collège et le lycée, entre le privé et le public. Des liaisons qui permettraient un meilleur suivi de l'enfant tout au long de sa scolarité et la prévention des difficultés bien en amont.

Aide sociale à l'enfance (ASE)

Solution :

⇒ Améliorer la prise en charge d'un enfant après un signalement.

Ce domaine est de la compétence du Conseil général et de la Justice. Il apparaît que la politique d'aide à l'enfance est réduite sur l'archipel. Il faut, là encore, qu'un travail en partenariat se mette en place entre les services de la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales), les enseignants et les professions paramédicales pour que les détections des enfants ayant besoin d'un suivi social, soient effectuées et effectives (l'absence de lien entre la DASS et le milieu enseignant après un signalement est regretté).

La formation sur l'archipel

L'offre est trop limitée sur l'archipel. Mais le lycée ne peut ouvrir davantage de sections professionnelles vu le faible nombre d'élèves et le coût élevé (8 000 Euros/élève). Pour une section, il faut un minimum de 5 élèves et un maximum de 8 élèves. Ce maximum est pour réguler l'offre par rapport à la demande.

Pourtant, il faut aussi favoriser les projets des jeunes et ne pas s'appuyer de façon systématique sur le marché local. Mais le jeune doit avoir conscience que sa formation ne débouchera pas forcément sur un poste.

Impression générale sur les débats

Des idées pour valoriser la réussite scolaire et aider les élèves en difficulté sont ressorties des deux réunions : un meilleur suivi des élèves au cours de leur scolarité, soutenir les parents, la création de parcours aménagés, la création de lieux d'échange et de réflexion....

Pourtant, il est constaté des difficultés ou des réticences à proposer des actions. Au quotidien, les professeurs et directeurs d'établissement se battent pour aider les jeunes. Ils font tout ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont, ce qui est une réalité. Pour certains, ce type de réunion ne fait pas avancer la machine, ils estiment qu'ils devront sans doute poursuivre leur travail tant bien que mal de manière isolée.

Si des réunions existent au sein des établissements pour évoquer le cas des enfants en difficulté et sur les solutions à apporter, le réflexe du travail en partenariat avec des structures extérieures à l'établissement est presque inexistant. Une situation en partie due aux barrières réglementaires. Ces intervenants apporteraient des réponses complémentaires ou plus adaptées dans certains cas.

Le dialogue entre établissements ou équipes pédagogiques de niveaux identiques semble être aussi un manque. Des rencontres régulières entre professionnels de l'éducation devraient être programmées sur un certain nombre de thèmes.

L'Education nationale dans son ensemble se sent agressée, remise en cause, accusée

d'être responsable de toutes les difficultés.

Il est vrai que nombreux sont les parents qui ont tendance à se décharger de leur rôle d'éducation sur l'école. L'école ne peut pas résoudre toutes les difficultés. Un enseignant a dit : « **L'école a le rôle d'enseigner et non d'éduquer** ». Sûrement. Elle est, malgré tout, en position privilégiée pour déceler les jeunes en difficulté. Ce qu'elle fait.

Si l'enfant est handicapé, il existe des solutions mises en place sur l'archipel.

Si l'enfant a des difficultés scolaires, il existe des possibilités d'aide et d'accompagnement.

Mais si l'enfant cumule échecs scolaires, soucis familiaux et sociaux, le système est défaillant et l'acteur « Education nationale » ne peut répondre seul.

Un réseau, un dispositif, un outil manque pour intervenir de manière efficace et structurée auprès de ces enfants (ASE, association de parents d'élèves,...). Le Conseil général et les services des Affaires sanitaires et sociales sont absents dans la recherche de solutions, ce qui ne facilite pas la tâche de l'école.

L'école accompagne et accompagnera toujours les enfants vers l'épanouissement, la réalisation d'eux-mêmes. Mais pour que son rôle soit le plus efficace possible, elle doit travailler en partenariat avec des structures extérieures.

FICHE DE TRAVAIL THEMATIQUE N°2

Construire une politique de responsabilisation des jeunes

L'objectif est d'impliquer les jeunes et de les associer à la prise de responsabilité dans des projets, dans la gestion de lieux ou structures ou dans la décision d'orientations publiques. Ceci concerne aussi bien les associations, les collectivités locales, les établissements scolaires, les services de l'Etat. L'analyse met en évidence la nécessité d'une mobilisation de tous les lieux, pas seulement l'école, mais aussi les associations, les espaces de vie démocratiques pour proposer aux enfants dès le plus jeune âge, et aux jeunes, de vrais espaces-objets à cogérer, où chacun(e) puisse s'engager, à plusieurs, seuls ou en groupe, avec des adultes. Cet engagement des adultes dans des démarches pour accompagner, protéger, clarifier, expliciter, donner des rôles à chacun, organiser la coopération, entraîner à la responsabilité, déléguer, participe à l'éducation à la citoyenneté des jeunes, au vivre ensemble et au respect des règles et lois communes.

A partir d'un certain nombre de constats partagés

- Les jeunes sont très souvent en situation de consommateurs d'actions, de projets, de cursus... « Je prends, j'essaie, je jette... ».
- Le manque d'autonomie des jeunes qui peut d'ailleurs poser un certain nombre de problèmes au regard des espaces de « liberté » qui leur sont laissés.
- Liberté signifie être autonome, exercer des responsabilités et prendre des initiatives. Ceci pose la question de l'éducation à l'autonomie, qui doit s'inscrire plus globalement dans une éducation à la citoyenneté (« former des citoyens actifs et responsables »...).

Objet de travail pour mettre en œuvre projets et actions

Dans le cadre d'un projet global concerté :

- Quelles actions spécifiques à mener au sein de l'école (faire vivre des conseils d'enfants, des projets coopératifs, etc.), au sein du lycée ?
- Quels dispositifs et actions dans la vie associative (participation des jeunes dans les instances décisionnelles, montage en commun de projets, gestion des actions, etc.) ?
- Quels espaces de parole donnés aux jeunes (dans la vie publique locale, à travers des conseils ou commissions de jeunes, dans les médias, etc.) ? Quels lieux, quels espaces à cogérer, à inventer par les jeunes ?

Proposition de composition d'un groupe de travail rassemblant des enseignants et CPE des collèges et du lycée, St Pierre Animation, Maison des loisirs de Miquelon, les responsables de clubs sportifs et associations culturelles, des élus, la DTJS, la CACIM, etc.

SYNTHESE DU GROUPE DE TRAVAIL N° 2

Construire une politique de responsabilisation des jeunes

Si à l'occasion des deux réunions, les participants n'ont à aucun moment véritablement contredit les propos du rapport d'étape, il n'en demeure pas moins que certains points sont à approfondir.

Cette synthèse comportera sans doute des redites mais cela devrait permettre de montrer quels sont les éléments qui ont attiré l'attention des personnes présentes. Des nuances ont été apportées, des propositions ont été faites. Une chose est sûre : pour qu'un jeune devienne responsable, pour qu'il soit prêt à se voir confier des responsabilités, il faut d'abord s'assurer qu'il est bien conscient d'évoluer dans un monde régi par des règles et par des lois. Pour qu'une politique de responsabilisation des jeunes soit efficace, elle ne doit pas occulter deux facteurs « ô combien » importants : l'apprentissage de l'autonomie et la nécessité d'avoir une démarche citoyenne au quotidien.

Les constats

Avant la responsabilisation, l'autonomie

Sans parler de responsabilisation dès le plus jeune âge, tout le monde s'accorde néanmoins pour insister sur le fait que certains enfants montrent des signes inquiétants très tôt y compris à la crèche et à la maternelle. Ce qui est le plus souvent constaté, c'est un manque de concentration. Enfant désintéressé ou déjà installé dans un mode de consommateur ? La question reste entière.

Ce phénomène même s'il tend à se généraliser ne touche pas tous les enfants. Dans la plupart des cas, le contexte parental permet d'avoir une première explication.

Plus tard, à l'adolescence par exemple, les jeunes ont du mal à créer leurs propres animations, ils ne s'approprient pas les locaux, ils ne sont donc pas acteurs de leurs loisirs.

Les jeunes sont des consommateurs

« Je prends, j'essaie, je jette ». Jamais une citation n'aura autant fait l'unanimité. Que ce soit à l'école ou dans le milieu associatif, culturel ou sportif, tous les acteurs s'accordent pour constater que les jeunes ont du mal à s'investir. Ces derniers ont systématiquement le sentiment qu'ils ont affaire à des prestataires de service, des organismes de divertissement, de formation, bref : les adultes organisés en structure proposent, les jeunes disposent.

Si on ajoute à cela un autre trait de caractère des jeunes qu'est le « zapping », on comprend mieux pourquoi les jeunes « passent, consomment » sans jamais se sentir concernés.

La notion d'effort a disparu. La mise en place de projets communs avec participation des jeunes n'existe plus. Une telle attitude est acceptable dans un premier temps si elle doit permettre aux jeunes de prendre leurs marques. Mais si cela ne débouche sur aucune prise de responsabilité par la suite, cela est dommageable pour tous. Il y a même un côté malsain.

En effet, le manque d'investissement aboutit à l'épuisement des forces de propositions. Le renouvellement ne se fait pas, les plus vieux n'ont plus le goût de passer le flambeau. Les générations sont donc coupées les unes des autres et surtout le sentiment ambiant est que « personne ne doit rien à personne ».

Prenons l'exemple du bénévolat. À Saint-Pierre cette activité « tire de la patte » alors qu'à Miquelon c'est une qualité qu'on ne présente plus. La solidarité serait-elle plus présente dans les petites communautés ?

Autres exemples :

- Au Point-Jeunes, plusieurs initiatives comme la création d'un conseil de jeunes ou encore la mise en place d'un journal ont été au départ bien accueillies mais par la suite, la démotivation est rapidement venue prendre le dessus sur les bonnes intentions de départ. Les animateurs constatent qu'ils doivent demeurer aux côtés des jeunes durant des périodes assez longues. Ce qui était moins le cas avec les précédentes générations.

- Au Yacht club, une structure a été mise en place pour donner plus d'espace aux jeunes mais aussi pour leur permettre de participer à la vie de l'association. Les dirigeants constatent qu'une fois formés et relativement à l'aise, les jeunes quittent l'archipel pour poursuivre leurs études et il faut tout recommencer avec d'autres jeunes. Le flambeau ne se passe pas naturellement.

- Au lycée Emile Letournel, les équipes ont un mal fou à valoriser certaines responsabilités comme celle de délégué de classe. Dans l'immédiat, il n'y a pas d'implication des jeunes au niveau de la maison des lycéens en tant que structure associative. Les élèves y passent mais ne s'investissent pas dans la gestion de la structure en question.

L'enfant « ROI »

Dans l'archipel, et sans doute encore plus qu'ailleurs, les parents soutiennent coûte que coûte leurs enfants. Bien entendu, il est plus facile de dire oui que de dire non, ce qui explique sans doute l'attitude de la majorité des parents. Néanmoins, si ces derniers ne suivent pas, comment mettre en place une politique de responsabilisation des jeunes qui portera ses fruits ?

Les jeunes ont du mal à respecter le matériel. Ils n'ont manifestement pas la notion de la valeur des choses.

Il est clair qu'un rappel à tous des valeurs qui régissent notre société s'impose. Parents et jeunes doivent être conscients du cadre dans lequel ils évoluent. La loi est trop souvent laissée de côté et que dire des bonnes manières et de la politesse...

Être responsable de ses actes...

y compris des plus négatifs. Pour un jeune, les tentations sont grandes, le chemin est semé d'embûches mais il existe une solution : l'accompagnement. Encore faut-il que tous ceux qui côtoient les jeunes soient sur la même longueur d'onde. Trop souvent les discours manquent de cohésion. Chacun a son propre seuil de tolérance et le climat de sécurité ambiante dans lequel évolueraient les jeunes de l'archipel « pipe les dés » en quelque sorte.

Les libertés sont accrues mais non encadrées. Les jeunes formulent des demandes d'autonomie. En réalité, ils ne veulent avoir de compte à rendre à personne ; ils n'aiment pas être surveillés.

Les gendarmes constatent l'échec de leurs tentatives de sensibilisation des parents aux produits stupéfiants par exemple. Ces derniers ne participent pas à ce genre d'initiative alors que leurs enfants présentent des signes préoccupants. Enfin, d'une manière générale dans l'archipel, il y a une forte tolérance des adultes en ce qui concerne la consommation d'alcool et de certains stupéfiants.

Les constats formulés par les différents participants dressent une situation préoccupante mais pas inéluctable. Bien sûr il faut encourager les jeunes à prendre des responsabilités. Il faut leur permettre de vivre de manière citoyenne. Mais tout ceci ne peut se faire sans encadrement, sans préparation. L'autonomie, la citoyenneté, la responsabilité dans tous les sens du terme, s'acquièrent durant un long processus qu'est la vie.

Pour évoluer il faut avoir été préparé. Si les adultes veulent être certains que leur message passe, ils ne peuvent échapper à une forme de contrat de confiance qu'ils signeraient avec les jeunes.

Ces mêmes adultes ne peuvent pas ignorer la notion de réciprocité qui existe dans un « contrat ». Il serait donc judicieux que ces derniers montrent l'exemple. Avant d'exiger le respect d'un jeune, il faut s'assurer que le jeune est bien respecté.

Les actions à mener

Au sein du lycée Emile Letournel et du collège Saint-Christophe

De prime abord, il convient de trouver une solution pour remédier à la mauvaise perception du rôle des délégués de classe. Les cours d'éducation civique doivent proposer à tous les élèves un enseignement expliquant clairement la fonction de délégué de classe. Il faut que ces cours soient obligatoires pour tous. Un vrai programme d'apprentissage de la citoyenneté à l'école dès le plus jeune âge. Dans l'immédiat, il y a aussi les heures de vie de classe qu'il ne faut pas oublier d'utiliser.

Il serait intéressant également de permettre aux jeunes d'être plus actifs, de laisser la place aux initiatives et aux prises de décisions. On constate aujourd'hui que pour un projet de voyage pédagogique, les élèves ne participent qu'à la récolte de fonds. En aucun cas ils ne sont associés à la logistique proprement dite du séjour (réservation d'hôtel, de billet de train, élaboration du parcours à réaliser durant le voyage...). Les jeunes ne savent donc pas ce que peut représenter ce genre de projet. Ils ignorent les coûts. Les professeurs imposent les grandes lignes et les jeunes consomment encore une fois malgré eux.

Les jeunes doivent être associés aux décisions qui les concernent. On doit leur permettre de s'impliquer à la base des projets. Il serait sans doute intéressant de leur confier des missions.

Les plus jeunes ne doivent pas pour autant être oubliés. Dès la maternelle, une fois par semaine, une heure pourrait être consacrée à apprendre comment « vivre ensemble ». La mise en place d'un chef de classe tournant semble une bonne idée. Certains établissements le font et cela fonctionne. La participation et l'investissement évoqués un peu plus haut doivent être progressifs, il faut donc commencer tôt.

Encourager les initiatives est une bonne chose mais si une ligne directrice n'est pas donnée à l'ensemble des établissements, il y a fort à parier que rapidement les bonnes volontés vont s'essouffler. Il y a un manque d'interactivité entre les établissements scolaires ; et même entre les écoles et les parents. Pour que le message soit fort et entendu de tous, il doit être unique.

Il faut éviter l'éducation à deux vitesses. Une éducation différente d'un établissement à un autre pour une même classe d'âge, par exemple en matière de prévention, serait préjudiciable.

Les pouvoirs publics et les élus seront sans doute amenés à effectuer des démarches auprès de certains chefs d'établissement pour les inciter fortement à participer à ces actions.

Que doivent faire les associations ?

Les jeunes d'aujourd'hui sont des « diesels » comparés aux générations précédentes. Les animateurs doivent donc passer plus de temps à leurs côtés avant de les « lâcher » sur une activité par exemple. A l'instar des écoles, les associations doivent elles aussi permettre aux jeunes d'intégrer les instances décisionnelles. Pour que cela soit efficace, la parole du jeune doit valoir celle de l'adulte.

Une cogestion des structures entre adultes et jeunes est souhaitable et ce dès le plus jeune âge. Au centre aéré par exemple, les enfants sont consultés pour la création des plannings d'activités. Quotidiennement, un débriefing entre les animateurs est nécessaire pour constater ce qui a marché ou pas.

A l'école de voile, les dirigeants veulent faire évoluer leurs jeunes. Ils doivent passer de « clients » à « adhérents ». Pour ce faire, il faut soutenir le conseil des jeunes du yacht club de Saint-Pierre déjà en place en lui laissant une plus grande marge de manœuvre. Les éducateurs dans une certaine mesure pourraient partir des demandes des jeunes pour élaborer leurs activités.

Le constat est fait que pour satisfaire ses membres, le monde associatif a eu tendance à repousser ses limites de la tolérance et à abandonner certaines valeurs comme la ponctualité, la politesse... Ce souci de satisfaction a aussi conduit ce monde associatif à proposer toujours plus en termes de projets, de voyages ou encore de matériels plus performants par exemple. Encore une fois les adultes proposent et les jeunes disposent.

Les méthodes doivent changer, les envies des jeunes doivent être au centre des projets de chaque association. Comme pour l'école, le discours doit être unique dans toutes les structures, afin de permettre à ce message d'être cohérent.

Quelques idées

Les espaces de parole pour les jeunes manquent. Les mairies et le conseil général afin de démontrer leur volonté d'écouter les jeunes pourraient par exemple, via le conseil de la jeunesse, permettre à quelques jeunes de participer au Comité des fêtes ou à d'autres commissions. Ils se sentiraient impliqués dans les projets de leurs villes et de leur collectivité territoriale. Ils pourraient prendre conscience du coût de l'organisation d'une fête comme le 14 juillet, du coût des infrastructures qui sont souvent vandalisées.

Si les jeunes sont des partenaires, ils respecteront ce qui est fait, ce qui existe. Il faut valoriser l'existant plutôt que de toujours vouloir mettre en place de grands projets dont on sait que les moyens vont manquer pour leur réalisation.

Un autre moyen d'amener les jeunes à respecter les infrastructures existantes serait de privilégier les TIG (Travaux d'Intérêt Général) ou les mesures de réparation plutôt que les amendes. En effet, lors de dégradations volontaires, les jeunes sont souvent condamnés à rembourser. Dans les faits ce sont les parents qui signent les chèques et les jeunes n'en retiennent rien du tout. En bout de ligne ils ne sont même pas capables d'avoir une notion des coûts et de la valeur des choses. Les TIG permettraient de pénaliser et de responsabiliser le fautif.

Dans un souci d'efficacité de cette mesure si elle est adoptée, il serait intéressant de généraliser ce type de sanction aux associations et aux écoles. Si tous ont le même discours, les parents ne pourront pas s'y opposer et du coup le phénomène de l'enfant roi aura sans doute tendance à se diluer.

Autre point, il faut médiatiser les actions des jeunes, leur donner accès aux médias. Ils ont des initiatives et l'Echo des Caps, RFO et Radio Atlantique pourraient les soutenir. Une émission régulière avec des thèmes précis devrait être proposée par les jeunes. Le bulletin municipal a déjà fait savoir qu'il serait ravi de diffuser le travail des jeunes. Tout ceci aurait pour but de valoriser les actions des jeunes.

Pour finir, il est évident que la matière grise locale est mal exploitée ou plutôt qu'on ne la valorise pas suffisamment. Un contrat devrait être passé avec les boursiers afin qu'ils remettent au moins un exemplaire de leurs travaux (rapport de stage, thèse...) et ensuite prévoir des espaces de mise à disposition de ces travaux pour la population. Il serait intéressant qu'une association d'anciens étudiants voit le jour pour aider les futurs boursiers de l'archipel.

Enfin, il faut valoriser par la création d'un groupe de travail, la concertation, l'interactivité, le travail collectif, de l'ensemble des partenaires intervenants auprès des jeunes (associations, établissements scolaires, élus, organismes sociaux...). Cette mesure permettrait l'émergence d'une vraie complémentarité au service des jeunes (échange d'information, regroupements des moyens...).

FICHE DE TRAVAIL THEMATIQUE N°3

Renforcer le réseau des professionnels de l'action sociale pour les jeunes

L'objectif est d'affiner une proposition qui vise à renforcer le nombre et la « qualité » des professionnels de la jeunesse (type de postes, nature des compétences, complémentarité avec l'existant, mise en synergie des différents professionnels, etc.) afin d'aller vers des propositions pour un élargissement des lieux d'accueil polyvalents des jeunes et travaillant en réseau. Dans la mesure où cette proposition va mobiliser des ressources financières nouvelles, il est important qu'elle se situe en regard des contraintes économiques du territoire.

Les constats issus des acteurs de terrain

- L'absence du Conseil Général comme pivot d'une politique et des actions en matière sociale.
- Le manque d'intervenants professionnels au regard des besoins voire des situations d'urgence.
- L'absence de certains types de compétences.
- Un cloisonnement des acteurs au sein de leurs différentes institutions et peu ou pas de concertation.
- Une stigmatisation des publics fréquentant des structures spécialisées, renforcée par la petite taille du territoire.
- Peu ou pas de diversité de lieux d'accueil polyvalents, banalisés, permettant aux jeunes souhaitant rencontrer des adultes qui pourraient répondre à leurs questions, leurs attentes, difficultés, inquiétudes, les écouter et les accompagner en les mettant en relation avec les lieux et réseaux plus spécialisés.

Questions à mettre au travail

- Quelle proposition de renforcement ou de création de postes : faut-il créer un poste d'éducateur de rue, un conseiller(e) en économie sociale et familiale, renforcer ou réorganiser le travail sur le terrain des assistant(e)s sociaux, des éducateurs spécialisés ? Cette réflexion devra prendre en compte certaines contraintes budgétaires, et l'optimisation des moyens déjà existants.
- Quels nouveaux lieux d'accueil et de prévention, points d'écoute pour les jeunes, inventer ? Avec quelle organisation et quel fonctionnement des professionnels ? Adossés ou pas à des lieux existants et fréquentés par les jeunes ? Lesquels ?
- Quel niveau de responsabilité de politique sociale en faveur des jeunes (structuration, pilotage, partenariat, objectifs à atteindre,...) ?
- Quelles modalités de travail en commun des différents professionnels intervenant sur les questions de jeunesse : élaboration de projets communs, évaluation, concertation et échanges de pratiques professionnelles, suivi des jeunes les plus en difficulté, etc. ?
- Quels besoins en formation continue voire initiale des professionnels déjà en fonction, pour atteindre les objectifs fixés ?

Proposition de composition de ce groupe de travail qui doit rassembler les professionnels de la PJJ, de la DASS, du Conseil général, du SESSAD, des CCAS de Saint-Pierre et de Miquelon, d'IRIS, de l'APS, de la CPS, du Point Jeunes, etc.

SYNTHESE DU GROUPE DE TRAVAIL N° 3

Renforcer le réseau des professionnels de l'action sociale pour les jeunes

De manière globale, le rapport a été bien accueilli par le réseau des professionnels. Le document est jugé complet et de qualité. Il offre un regard intéressant sur les opinions des jeunes et des pistes de travail satisfaisantes sur la manière de mieux renforcer l'action sociale vers cette population.

Points émergents

Première remarque relayée par tous, le manque de politique globale en ce qui concerne l'action envers les jeunes, les lignes directrices font défaut. Les ponts entre les différents services sont difficiles à effectuer et le Conseil Général ne s'investit pas suffisamment dans sa mission, en particulier au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il faut impérativement créer une synergie entre les intervenants, même si il apparaît déjà que la coopération entre organes est efficace dans certains domaines. En clair, le réseau fonctionne sur le terrain mais n'est pas forcément « conceptualisé ».

Tous les professionnels sont d'accord sur un autre point : avant de mettre en place de nouvelles structures d'aide et de soutien, il faut repérer et utiliser de manière optimale celles qui fonctionnent déjà. Il est également crucial de mettre en place certains partenariats qui ont une réalité sur papier mais qui ne marchent pas dans les faits, par exemple entre l'Education Nationale et les différents services de la justice ou de la protection de la jeunesse.

Autre point consensuel, la mise en place d'actions envers les parents. Les adultes de manière générale tiennent souvent un discours négatif : « Comment les jeunes peuvent-ils avoir confiance en l'avenir, si leurs référents manquent de lisibilité et d'allant ? »

Les parents sont régulièrement en demande de cadre sécuritaire pour leurs enfants, mais n'ont pas toujours les outils pour le faire déjà au niveau familial.

La démission de certains parents est une réalité, mais elle n'est pas une fatalité. Il faut opter pour une politique préventive sous toutes ses formes, plutôt que d'utiliser systématiquement la carte répression. En revanche, les "spécificités" locales ne doivent pas entraver le respect des règles de vie en communauté.

Tous les acteurs soulignent également le manque cruel de structures thérapeutiques destinées aux jeunes et à leurs ascendants. Le besoin d'un psychiatre en permanence dans l'archipel est formulé. Le rythme actuel d'une mission de 8 jours toutes les 8 semaines est jugé très insuffisant. Même si la formule diffère selon les acteurs (Centre médico-psychologique ou consultations Psy à l'hôpital), il faut une vraie prise en charge du "mal-être" dans l'archipel. Il faut une réelle offre de service sur le plan de la santé mentale.

Autre volet abordé, celui de la difficulté pour les professionnels de terrain de "toucher" certains publics. Les jeunes qui n'ont pas l'habitude d'aller vers les structures d'accueil et d'action éducative doivent recevoir une attention particulière. D'où la nécessité pour tous d'avoir recours à un professionnel type "éducateur de rue" et à l'ouverture de foyers dans la philosophie MJC (comme ce qui existait dans les débuts du Centre Culturel et Sportif) . Attention tout de même à ne pas créer des lieux totalement libres et sans une surveillance compétente, une cogestion avec les jeunes serait la bienvenue.

Portés aussi à l'attention de tous, les manques de moyens financiers consacrés au fonctionnement au détriment de l'action. Souvent, les associations et structures consacrent trop de moyens financiers aux locaux et personnels et pas suffisamment aux protocoles de sensibilisation, de prévention et aux actions éducatives. Il serait utile de fédérer les projets, de mutualiser les compétences pour optimiser les structures. Une notion de guichet unique consacré à l'Aide sociale sous toutes ses formes a même été avancée.

En outre, il faut également faire un travail de fond sur les mentalités. Le discours qui tend à banaliser l'usage d'alcool ou de stupéfiants doit être combattu. Un langage commun doit être relayé des professionnels vers les jeunes, avec une cohérence dans les comportements. Les adultes doivent avoir en tête qu'ils représentent « les exemples » à suivre.

Mais toutes ces pistes, creusées lors des réunions, ne valent que si le postulat suivant existe : que le Conseil Général s'investisse dans sa mission et qu'il prenne d'urgence les rennes d'une politique globale. La PMI doit être repensée et épaulée financièrement, la DASS doit être redimensionnée à la hausse, il faut d'ailleurs d'urgence y trouver un directeur, un médecin référent et un éducateur spécialisé. De manière générale, il faut développer les moyens alloués à l'ASE.

Ceci étant dit, nombreuses ont été les propositions formulées par les acteurs du secteur. Première d'entre elle, la remise sur les rails d'un dossier récurrent : celui du Planning Familial. Une quasi urgence pour certains professionnels, dans la mesure où le nombre d'IVG en 2005 paraît alarmant, il a doublé en un an. Par ailleurs, la pilule du lendemain semble trop souvent être prise pour un moyen de contraception.

Autre besoin énoncé, celui de disposer dans l'archipel de familles d'accueil dans le cadre de l'ASE (assistants familiaux). Cinq personnes sont actuellement agréées mais pour un accueil à la journée, ce qui n'est pas satisfaisant en cas de placement. Une campagne d'information semble nécessaire pour inciter les gens à demander l'agrément afin de démystifier et d'expliquer le rôle de la famille d'accueil. Une session de formation est également cruciale pour l'encadrement des éventuels demandeurs. D'autre part, il faut développer les conventions entre le Conseil Général et l'Education Nationale avec des établissements métropolitains disposant d'un internat et d'une prise en charge éducative (type éducation spécialisée).

De plus, il faut structurer les besoins et la prise en charge du mal être. Si l'identification semble accomplie, les actions de prévention et de lutte sont quasi-absentes. Les professionnels ont parfois le sentiment de faire de l'écoute "par défaut" et d'être confrontés à leurs limites, un schéma directeur est essentiel pour plus d'efficacité. Une association a pris les devants en créant "une école des parents" mais les acteurs gravitant autour de ce projet, notamment les différentes administrations, ne sont pas encore vraiment identifiés. Il est urgent de trouver une synergie entre les partenaires sans avoir non plus à multiplier les lieux d'accueil.

Pour repérer les jeunes en difficulté et mettre en place un plan "de sauvetage", il existe un comité de vigilance réunissant les différents professionnels. Mais il faut donner les moyens à cet organe de fonctionner pleinement et de manière autonome. Les personnes qui font partie de ce comité doivent être mandatées par leurs institutions respectives pour y siéger.

Il faudrait pouvoir aller encore plus loin avec cet outil. Un observatoire de l'action sociale pouvant coordonner les actions, serait le bienvenu.

Dans le même ordre d'idée, il faudrait aussi que les professionnels puissent sortir de leurs missions institutionnelles. Le cadre dans les administrations est quelquefois trop étroit et la marge de manœuvre de chacun étreinte. Les besoins évoluent, il ne faut pas figer les postes. Pour que les réseaux fonctionnent efficacement, il faut s'en donner les moyens et que les responsabilités des protagonistes soient reconnues et facilitées par leur hiérarchie. Attention aussi, la tendance inverse existe, gare à l'hyper polyvalence et, du coup, à la dispersion.

Un éducateur de rue semble également faire l'unanimité. Il faut un professionnel « mobile » qui puisse aller chercher les jeunes avec qui l'on a de la difficulté à tisser des liens. Des lieux d'accueil "ouverts" pour les jeunes, type foyers, sont également préconisés mais avec des adultes accompagnants. Il faut offrir de nouveaux espaces, où les rapports sont à réinventer, par exemple revoir le fonctionnement d'une structure comme le Centre Culturel et Sportif, la Patinoire ou le Point-Jeunes, sans pour cela verser dans un laxisme débordant.

Une aide à la parentalité doit être accessible (cf. : Ecole des Parents). Il faut arriver à revaloriser les actions en famille, sans pour autant étiqueter le comportement des parents comme « bon » ou « mauvais ». Là encore, un message commun est essentiel pour aider les familles à fournir un cadre à leurs enfants.

Le cas de Miquelon a été évoqué en fin de réunion. Le manque de représentation des administrations est évident sur la Grande Ile. Mais en règle générale, les actions menées sont souvent « boudées » par les parents miquelonnais. Un relais est à renforcer avec la Maison des loisirs. Autre point abordé, le problème d'intégration des jeunes miquelonnais scolarisés à St Pierre. Logés dans des familles d'accueil, on pourrait imaginer un lieu d'hébergement commun, type internat. Enfin, si le manque de cadre est remarqué à St Pierre, à Miquelon, il est criant. Un lieu type « Foyer » est absolument à envisager.

Enfin, une éducation aux médias a été évoquée. Il faut, selon les intervenants, aider les parents dans leur rôle pédagogique vis-à-vis des médias. Il serait souhaitable également de développer l'esprit critique des jeunes, dès le cours préparatoire, un enfant peut « faire le tri ». Enfin, les « blogs » ont fait l'objet d'un débat. Le contenu de ces journaux sur le Net est quelquefois tendancieux, voire dangereux. Il faut sensibiliser les parents à ce problème et donner aux jeunes le cadre légal dans lequel ils peuvent s'exprimer sur la toile.

Cinquième partie

« Qui sont les jeunes de Saint-Pierre et Miquelon ? » Quelques chiffres et données statistiques

L'actuelle présentation de cette cinquième partie est faite de manière brute. D'ores et déjà, il nous apparaît utile de faire figurer ici et sous cette forme, la compilation des données telles qu'elles existent de manière éparse sur le territoire. Il aura fallu de longues semaines de travail pour réunir ces éléments de connaissance qui sont trop rarement partagés entre les structures et les institutions du territoire.

Certaines nous manquent sans doute encore. Chaque institution est invitée à les enrichir.

Celles déjà réunies permettent pour autant une première approche et une meilleure compréhension de qui sont et ce que vivent les jeunes de l'archipel. Notre objectif est de permettre que cette cinquième partie, après avoir été enrichie des résultats de l'enquête par questionnaire (cf. partie 3), puisse être séparée de ce rapport final, afin de devenir un document à part entière, remis à chaque acteur du secteur de la jeunesse. Un tel support sera la base d'une culture commune et d'une référence partagée. Mis à jour régulièrement, il sera un outil de travail et de veille.

Au sommaire de cette partie :

1- Des informations démographiques

L'actuelle baisse sensible des naissances (passage de 80-90 par an à 60-70), inscrite dans la durée, pourrait avoir une incidence sur l'existence des structures scolaires dans l'archipel.

2- Les activités culturelles et socioculturelles

Les données statistiques brutes ne rendent pas compte d'une offre assez peu élargie et qui concernent peu les grands adolescents et les jeunes.

3- Les activités sportives

Une première lecture montre une offre et une pratique importantes. Un travail plus qualitatif fait apparaître une moins grande diversité tant dans l'offre que pour les publics touchés.

4- Scolarité et formation

La faible population concernée doit amener à prendre les chiffres avec beaucoup de précaution notamment sur les taux de réussite. Concernant les étudiants boursiers, il est important de rapprocher les chiffres, des données qualitatives issues des questionnaires.

5- Vie économique

La forte présence de fonctionnaires et la sur indexation pourraient masquer l'existence réelle de difficultés économiques touchant une partie de la population dont des jeunes.

6- Santé

Même s'il n'y a pas d'observatoire de la santé, un certain nombre de données existe et semble avoir été peu prises en compte dans le traitement des questions de santé publique.

7- Actions publiques

Au vue des sommes investies, on ne peut que souligner la nécessité d'une politique coordonnée, lisible et cohérente et qui ne peut être limitée aux frais de fonctionnement de structures.

8- Justice

Le sentiment général d'une augmentation de la délinquance n'est pas explicitement corroboré par les chiffres officiels de la gendarmerie et de la justice.

1- Informations démographiques

A) Jeunes de moins de 24 ans vivant sur le territoire, lieu de naissance et nationalité (données recensement 1999)

Caractéristiques individuelles	Ensemble	Lieu de naissance			
		Saint-Pierre-et-Miquelon	France métropolitaine	Autre DOM-TOM	Etranger
Sexe et âge					
<i>Ensemble</i>	6316	4786	1018	192	320
%	100.0	75.8	16.1	3.0	5.1
0 à 14 ans	1254	902	231	60	61
15 à 24 ans	754	592	120	21	21
<i>Hommes</i>					
0 à 14 ans	391	300	68	13	10
15 à 24 ans	251	190	45	8	8
<i>Femmes</i>					
0 à 14 ans	363	292	52	8	11
15 à 24 ans	239	184	36	7	12
Nationalité					
Français	6270	4785	1018	191	276
Etrangers	46	1	0	1	44

B) Naissances à Saint-Pierre

Nés en 1980	97
Nés en 1981	108
Nés en 1982	124
Nés en 1983	77
Nés en 1984	94
Nés en 1985	95
Nés en 1986	89
Nés en 1987	82
Nés en 1988	75
Nés en 1989	80
Nés en 1990	74
Nés en 1991	82
Nés en 1992	96
Nés en 1993	94
Total 1980-1993	1267

- En 2004, il y a eu 67 naissances et 44 décès dans l'Archipel.

- Entre les recensements de 1990 et 1999, la population de l'Archipel n'a augmenté que de 39 personnes (niveau maximum de population : 6482 habitants en 1902).
- La proportion des habitants nés hors du territoire est passée de 11.8% en 1990 à 24.2% en 1999.
- L'on recensait 2415 ménages en 1999, soit 2.6 personnes par ménage en moyenne (2.4 en moyenne métropolitaine). L'on dénombre également à l'heure actuelle 2415 résidences principales (2155 sur Saint-Pierre et 260 sur Miquelon-Langlade), 443 résidences secondaires (217 sur Saint-Pierre et 226 sur Miquelon-Langlade) et 104 logements vacants (85 sur Saint-Pierre et 19 sur Miquelon). Le parc des habitations principales est relativement récent puisque seules 20.7% des habitations datent d'avant 1948. Les logements sont plus vastes qu'en métropole avec 5 pièces par logement en moyenne (contre 3.86 en métropole).

2- Les activités culturelles et socioculturelles

- Musique (en dehors du cadre scolaire) : cours de piano, guitare, batterie, saxophone, accordéon, flûte, violon, chorale, instruments de fabrication artisanale (atelier de lutherie).
- Nombreux groupes et représentations musicales (notamment en bar). Locaux et groupes extérieurs.
- Festivals musicaux annuels : Fête de la musique, « Déferlantes Atlantiques », « Festival branché ».
- Théâtre : cours, troupes amateur, représentations par des troupes locales et extérieures.
- Bibliothèque municipale de Saint-Pierre : 581 adhésions « scolaires » en 2004, sur un total de 1014 adhésions. 10498 des 26996 prêts enregistrés en 2004 ont été effectués à des scolaires (contre 7302 sur un total de 19325 prêts en 2001). Les deux postes internet ouverts au public ont connu une fréquentation cumulée de 2212 heures en 2004, contre 3117 en 2001, 2097 en 1997 et 599 en 1998. Les visites en groupes encadrés ont concerné 668 jeunes pour l'année scolaire 2004/2005, dont 523 scolaires. Ces visites concernent principalement le primaire, y compris à Miquelon, mais également le Lycée ou encore le Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile. 8 animations ciblant particulièrement les jeunes ont été menées en 2004 : concours, rencontres, expositions, questionnaires.
- Maisons de jeunes :
 1. à Saint-Pierre, le « Point-Jeunes » (Association Saint-Pierre Animation) : cuisine équipée, salle de ping-pong, salle fléchette/billard, salle TV/vidéo, salle d'écoute de la musique, « bédéthèque », « point-cyb » doté de 6 postes informatiques multimédia, tous connectés au réseau internet ; fréquentation de 150 adolescents, à partir de 13 ans.
 2. à Miquelon, la « Maison des Loisirs » (organisme dépendant du Conseil général) : 200 adhérents à l'année, dont 52 sont âgés de 12 à 25 ans. La fréquentation est stable d'une année sur l'autre, avec la caractéristique notoire de l'absence de lycéens, du fait du départ pour Saint-Pierre. Equipements : salle de ping-pong, jeux vidéo, salle de sports, « Foyer » avec ordinateurs, billards, musique, télé/vidéo/DVD, souvent ouvert de 21h à 23h en plus de l'ouverture régulière. Différents ateliers et activités sportives sont proposés, mais concernent principalement les plus jeunes. Au-delà de 13 ans, seul le « foyer » les intéresse.

- Centres de vacances et de loisirs : 151 enfants, 58 jours d'ouverture, 28 animateurs en 2004. Séjours à l'intérieur (Ile-aux-Marins) et hors de l'Archipel (Beauvallon, Laurentides, échange à Saint-Jean de Terre-Neuve, « Grand Rassemblement Jeunesse » acadien à Halifax ; un total de 65 enfants ont participé à ces échanges hors de l'Archipel en 2004).
- « Scouts » et « Guides » de France, Mission catholique.
- Cours d'artisanat.
- Préservation, mise en valeur et découverte du patrimoine historique, culturel et naturel.
- De nombreux défis et actions menées par les jeunes dans le cadre d'évènements ponctuels (Téléthon).

3- Les activités sportives

- 43% de la population de l'Archipel détient une licence sportive (contre 24% en moyenne métropolitaine, données 2002). Attention, réserves quant à la prise en compte des licences multiples dans ce calcul.
- 2701 détenteurs de licence sportive, dont 46% de moins de 18 ans (835 garçons, soit 31% du total, et 406 filles, soit 15% du total).
- 68% des salariés de moins de 25 ans déclarent exercer une activité sportive.
- 40 des 115 disciplines sportives répertoriées en France métropolitaine peuvent être pratiquées sur l'Archipel.
- 52 clubs sportifs.
- Activités principales : Football, Hockey sur glace, Sports de combat (Judo, Karaté, Taekwondo), Musculation, Natation, Voile.
- De nombreuses autres activités pratiquées : Athlétisme (grande compétition annuelle « les 25 km de Miquelon », de nombreux autres événements au cours de l'année), Handball, Basketball, Sports basques, Tennis, Equitation, Tir et Tir à l'arc, Boxe, Plongée, Patinage sur glace, Curling, Gymnastique.
- Tarifs annuels pratiqués : de 30 euros à 150 euros en moyenne.
- Une trentaine de déplacements sportifs hors de l'Archipel ont lieu par an. Ces déplacements concernent entre 300 et 350 jeunes de 10 à 25 ans.
- Environ une dizaine de formations au Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (1er degré) ont été suivies courant 2004/2005.

4- Scolarité et formation

A) L'offre locale de formation

Hors écoles maternelles, l'Archipel compte :

- Enseignement public : 3 écoles primaires, 1 collège ainsi qu'une annexe à Miquelon, 1 lycée général et 1 lycée professionnel, avec 798 élèves en 2004.
- Enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat : 1 école primaire, 1 collège et 1 section technique attachée au collège, avec 594 élèves en 2004.

Effectifs :

- Collège de Miquelon : 39 élèves
- Collège St-Christophe : 215 élèves
- Collège technique : 20 élèves
- Lycée Emile Letournel : 230 élèves
- Lycée Professionnel : 134 élèves

L'on recense par ailleurs environ 340 jeunes de moins de 25 ans ayant quitté le système éducatif.

- L'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat a accueilli en moyenne, entre 2000 et 2004, plus de 42% des élèves scolarisés, contre près de 17% en métropole et départements d'outre-mer réunis.
- Le taux moyen d'encadrement est inférieur à 10 élèves pour 1 enseignant.
- La formation professionnelle, hors baccalauréat comptabilité en alternance et formations ponctuelles (formation d'auxiliaires d'aide sociale dispensée en 2004 au Centre Hospitalier par exemple), est assurée par la CACIM et l'Association pour la Formation Continue (AFC).
- CACIM : 13 stages pour 7020 heures/stagiaire en 2004.
- AFC : 7 stages pour 42650 heures/stagiaire en 2004.
- En 2004, 771928 euros ont été consacrés à la formation professionnelle (+14.3% comparé à 2003), dont 62.1% proviennent du Fonds pour la formation professionnelle, alimenté par l'Etat et le Conseil général, dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2004.
- 154 jeunes (primaire, collège et lycée) ont été concernés par des voyages scolaires ayant bénéficié de l'appui du Fonds d'échange à but éducatif, culturel ou sportif en 2004 (soit 16008 euros d'aides sur un coût total cumulé de 109655 euros).

B) Population de 15 ans ou plus par sexe et âge selon le niveau d'études

Sexe et âge atteint en 1999	Ensemble	Elèves-Etudiants		Non Elèves-Etudiants			
		Etudes en cours	%	Ecole primaire	Collège, classes de 6è à 3è, CAP, BEP	Classes de seconde, première ou terminale	Etudes supérieures (facultés, IUT...)
Ensemble	5062	457	9.0	906	2528	573	598
15 à 19 ans	447	416	93.1	2	25	4	0
20 à 24 ans	307	36	11.7	1	172	50	48
Hommes	2499	238	9.5	396	1257	279	329
15 à 19 ans	233	214	91.8	2	16	1	0
20 à 24 ans	158	21	13.3	0	95	22	20
Femmes	2563	219	8.5	510	1271	294	269
15 à 19 ans	214	202	94.4	0	9	3	0
20 à 24 ans	149	15	10.1	1	77	28	28

C) Taux de réussite

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Brevet, dont	83.2%	79.3%	84.1%	75.3%	70.9%	-5.8%
- Série collègue	86.5%	79.1%	80.5%	77.1%	70.4%	-8.7%
- Série professionnelle	90.0%	-	87.5%	75.0%	81.8%	9.1%
- Série technologique	69.6%	80.0%	100.0%	69.6%	66.7%	-4.1%
CAP	94.9%	95.7%	78.6%	100.0%	92.3%	-7.7%
BEP	81.0%	83.0%	61.1%	86.0%	78.8%	-8.4%
CFG	75.0%	100.0%	100.0%	50.0%	-	NS
Total 1^{er} degré	84.6%	83.0%	78.9%	77.9%	80.7%	3.5%
Bac général	82.1%	96.6%	78.6%	97.3%	73.9%	-24.0%
- Série L	90.0%	100.0%	100.0%	100.0%	77.8%	-22.2%
- Série ES	84.6%	93.3%	64.7%	100.0%	42.9%	-57.1%
- Série S	75.0%	100.0%	100.0%	94.4%	100.0%	5.9%
Bac professionnel	90.9%	100.0%	92.3%	75.0%	90.9%	21.2%
Total 2nd degré	84.0%	97.1%	82.9%	93.3%	82.4%	-11.7%
Total	84.50%	85.64%	79.63%	81.41%	81.36%	-0.1%

A noter que les effectifs souvent très réduits de certaines sections peuvent fausser l'interprétation de ces données.

D) La formation hors de l'Archipel

- 221 boursiers scolarisés hors de l'Archipel, toutes destinations confondues, dont 62 premiers départs : 138 étudiants, dont 25 premiers départs, et 83 élèves, dont 37 premiers départs (données du 26/09/05).
- A la rentrée 2004, 13 jeunes de l'archipel sont partis étudier au Canada dont 10 au Nouveau Brunswick.
- 12 jeunes ont eu recours au passeport mobilité en 2004 dans le cadre de formations et concours en métropole.
- Formations d'éducateur et d'animateur menées depuis 1989 : 66 BAFA, plus 30 actuellement en cours, 7 BAFD, plus 3 en cours, 3 BEATEP et 4 DEFA. Parmi les titulaires du BAFA, près de 25 sont encore en activité dans le domaine de l'animation, contre 5 pour les titulaires du BAFD et la totalité des titulaires du BEATEP et du DEFA.
- Destinations principales des boursiers en Métropole, en ordre décroissant d'importance (approximativement) : Nantes, Angers, Caen, Rennes, Montpellier, Bordeaux, Toulouse, Pau, La Rochelle, Poitiers, Nice, Grenoble. Fortes variations annuelles entre ces destinations.
- Autres destinations récurrentes : Canada (Moncton, Dieppe, Montréal, Dartmouth), Belgique (Charleroi), Angleterre (Londres, Oxford, Edimbourg). Ponctuellement : Pays-Bas (Utrecht), Suède (Lund), Espagne (Valladolid), Etats-Unis (New-York), Colombie (Bogota).
- Niveaux de formation :
 1. Pour les étudiants, principalement niveau Bac +2 (DEUG ou BTS) ou Bac +3 (Licence ou Diplôme d'Etat). L'on trouve cependant une présence régulière et considérable d'étudiants en Bac +4 (Maîtrise), Bac +5 (CAPES, Master II) ou encore Bac +8 (Doctorat). De nombreuses formations spécialisées (Préparation Médecine/Pharmacie, Ecole de Journalisme, Ecole de Commerce, Sciences Politiques) sont également suivies, souvent à un niveau Bac + 3 ou supérieur.

2. Pour les élèves, il s'agit essentiellement d'élèves en Baccalauréat Technologique, Professionnel, ou encore BEP. Prédominance des élèves de Première et de Terminale.

- Domaines de formation :

1. Pour les étudiants, les domaines prédominants sont la Santé et les Langues. L'on trouve ensuite les Sciences économiques et la Gestion, les Sciences humaines et les Sciences de la Nature et de la Vie, qui viennent supplanter les Mathématiques, la Physique et la Chimie qui connaissent beaucoup de succès jusqu'en 2000/2001.
2. Pour les élèves, l'on note une nette prédominance des études en Electronique/Electrotechnique/Electricité, en Social/Soins, en Mécanique, en Hôtellerie/Restauration et en Tertiaire Comptabilité.

- Nombre de boursiers de la Collectivité :

Années académiques	Nombre de boursiers en septembre	Nombre de boursiers en fin d'année
1988 - 1989	129	129
1989 - 1990	149	138
1990 - 1991	149	139
1991 - 1992	162	149
1992 - 1993	186	164
1993 - 1994	206	198 : 109 étudiants dont 48 hommes et 61 femmes et 89 élèves dont 50 hommes et 39 femmes
1994 - 1995	197	188 : 112 étudiants dont 49 hommes et 63 femmes et 76 élèves dont 41 hommes et 35 femmes
1995 - 1996	219	205 : 126 étudiants dont 52 hommes et 74 femmes et 79 élèves dont 41 hommes et 38 femmes
1996 - 1997	207	183 : 119 étudiants dont 51 hommes et 68 femmes et 64 élèves dont 33 hommes et 31 femmes
1997 - 1998	187	174 : 107 étudiants dont 45 hommes et 62 femmes et 67 élèves dont 30 hommes et 37 femmes
1998 - 1999	208 : 127 étudiants et 81 élèves	191 : 116 étudiants dont 50 hommes et 66 femmes et 75 élèves dont 39 hommes et 36 femmes
1999 - 2000	212 : 130 étudiants et 82 élèves	198 : 119 étudiants dont 48 hommes et 71 femmes et 79 élèves dont 38 hommes et 41 femmes
2000 - 2001	226 : 129 étudiants et 97 élèves	210 : 125 étudiants dont 50 hommes et 75 femmes et 85 élèves dont 50 hommes et 35 femmes
2001 - 2002	233 : 139 étudiants dont 52	215 : 131 étudiants dont 52

	hommes et 87 femmes et 94 élèves dont 54 hommes et 40 femmes	hommes et 79 femmes et 84 élèves dont 48 hommes et 36 femmes
2002 – 2003	198 : 137 étudiants dont 48 hommes et 89 femmes et 61 élèves dont 33 hommes et 28 femmes	180 : 130 étudiants dont 48 hommes et 82 femmes et 50 élèves dont 26 hommes et 24 femmes
2003 – 2004	206 : 146 étudiants dont 56 hommes et 90 femmes et 60 élèves dont 35 hommes et 25 femmes	197 : 140 étudiants dont 51 hommes et 89 femmes et 57 élèves dont 32 hommes et 25 femmes
2004 – 2005 (non clos)	214 : 124 étudiants dont 40 hommes et 84 femmes et 74 élèves dont 45 hommes et 29 femmes. L'on recense par ailleurs 12 boursiers étudiants au Canada, dont 6 hommes et 6 femmes, et 4 boursiers élèves au Canada, dont 2 hommes et 2 femmes.	200 : 119 étudiants dont 37 hommes et 82 femmes et 67 élèves dont 42 hommes et 25 femmes. L'on recense par ailleurs 10 boursiers étudiants au Canada, dont 4 hommes et 6 femmes, et 4 boursiers élèves au Canada, dont 2 hommes et 2 femmes.
2005 – 2006 (non clos)	225 : 133 étudiants dont 48 hommes et 85 femmes et 81 élèves dont 48 hommes et 33 femmes. L'on recense par ailleurs 9 boursiers étudiants au Canada, dont 3 hommes et 6 femmes, et 2 boursiers élèves au Canada, masculins.	221 : 130 étudiants dont 47 hommes et 83 femmes et 80 élèves dont 47 hommes et 33 femmes. L'on recense par ailleurs 9 boursiers étudiants au Canada, dont 3 hommes et 6 femmes, et 2 boursiers élèves au Canada, masculins.

La différence entre le nombre de boursiers au départ de septembre et le nombre de boursiers en fin d'année académique s'explique par les non-admissions, les fins de formation en cours d'année, les abandons d'études et retours anticipés sur l'archipel.

- Taux de réussite des élèves et étudiants en fin de parcours :

	Futur diplômés	Reçus	Taux de réussite
Année 2002/2003			
Etudiants	60	46	76.66%
<i>Hommes</i>	22	17	77.27%
<i>Femmes</i>	38	29	76.31%
Elèves	30	26	86.66%
<i>Hommes</i>	16	14	87.5%
<i>Femmes</i>	14	12	85.71%
Année 2001/2002			
Etudiants	67	55	82.08%
<i>Hommes</i>	25	21	84%
<i>Femmes</i>	38	34	89.47%
Elèves	50	36	72%
<i>Hommes</i>	26	14	53.84%
<i>Femmes</i>	23	21	91.3%

Année 2000/2001			
Etudiants	65	42	64.61%
<i>Hommes</i>	27	17	62.96%
<i>Femmes</i>	38	25	65.78%
Elèves	34	28	82.35%
<i>Hommes</i>	18	17	94.44%
<i>Femmes</i>	16	11	68.75%
Année 1999/2000			
Etudiants	58	47	81.03%
<i>Hommes</i>	22	18	81.82%
<i>Femmes</i>	35	30	85.72%
Elèves	43	36	83.72%
<i>Hommes</i>	25	20	80%
<i>Femmes</i>	20	13	65%

Année académique 03/04

Etudiants / Futurs diplômés 67
 Reçus 55 soit 82.09 %
 Elèves / Futurs diplômés 21
 Reçus 16 soit 76.19 %

Année académique 04/05

(Données approximatives en attente des résultats officiels)
 Etudiants / Futurs diplômés 62
 Reçus 48 soit 77.42 %
 Elèves / Futurs diplômés 34
 Reçus 26 soit 76.47 %

E) Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme

	Elèves-Etudiants	Aucun diplôme	Diplôme avant bac	Bac et brevet professionnel	Bac +2	Diplômes supérieurs
15-24 ans	452	56	164	54	19	9
25-59 ans	5	783	1715	361	234	226
+de 60 ans	0	516	434	14	9	11
Total	457	1355	2313	429	262	246

5- Vie économique

A) Emploi des jeunes

- Les jeunes de moins de 24 ans représentent 9% de la population active (3198 personnes en 1999, soit environ 288 jeunes actifs).
- 85.8% de la population active occupe un emploi à temps complet, contre 14.2% de temps partiel.
- Le taux d'activité dans l'Archipel était de 63.2% en 1999, contre 60.7% en 1990.
- Au 31 décembre 2004, l'on dénombrait 447 entreprises sur l'archipel, contre 492 en 2003 et 484 en 2002.

- Moyenne annuelle des demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues : 370 en 2001, 344 en 2002, 339 en 2003, 319 en 2004.
- Il y avait 62 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans fin décembre 2004, contre 71 fin décembre 2003.
- Le taux de chômage chez les moins de 26 ans est de l'ordre de 20%.
- 25.8% des demandeurs d'emploi sont âgés de moins de 26 ans.
- 14 licenciements économiques ont été décidés au cours de l'année 2004.
- Une aide en capital à la création d'entreprise, qui peut atteindre 7320 euros, est accordée aux créateurs d'entreprise de moins de 30 ans. 5 dossiers d'aide ont été acceptés en 2004 dans le cadre de projets initiative jeune, pour un montant de 24066 euros.
- Emploi jeune : 6 en 2001, 5 en 2002, aucun en 2003 ou 2004.
- Projet Initiative Jeune : 20 en 2001, 26 en 2002, 32 en 2003, 20 en 2004.
- Nombre moyen d'allocataires du RMI de moins de 25 ans : 1.6 en 2001, 0.8 en 2004. La population des « RMistes » bénéficie de l'entraide familiale, en matière de logement. Le RMI est accordé aux moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge.
- 20.1% des demandeurs d'emploi fin décembre 2004 n'avaient pas de formation au-delà de la scolarité obligatoire (contre 23% en 2003). 66.8% détenaient un BEP ou un CAP, et 13.1% étaient titulaires d'un Baccalauréat ou plus.
- Sur 214 offres d'emploi à l'ANPE en 2004, 173 ont été pourvues.
- 16.3% des chômeurs fin décembre 2004 étaient chômeurs de longue durée.
- Nombre de personnes physiques en interdiction bancaire : 82 en 2002, 98 en 2003, 91 en 2004.
- Dossiers de surendettement déposés : 3 en 2002, 10 en 2003, 20 en 2004.
- Indice des prix à la consommation : +1.20% en 2002, +2.08% en 2003, +4.02% en 2004.

B) Accès aux biens et services

- Absence d'aide au logement jeune : le dispositif des APL ne s'applique pas à l'Archipel, et ni les interventions de l'Etat, ni celles de la collectivité territoriale ne ciblent les jeunes. Toutefois, ceux-ci pourront bénéficier de la prime pour l'acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale, et un programme de logement social à destination des jeunes est censé être en cours.
- La construction privée dans l'archipel est largement dépendante des opérations d'aménagement de lotissements (lotissement du « Ranch » en 2000, « Quartier des Graves »). L'auto construction tient une place importante, notamment chez les jeunes (estimation à 30% du coût d'une maison). Aucun prêt de type « épargne-logement » n'a été accordé en 2004 dans l'archipel (dispositif étendu à l'Archipel par décret en date du 27 mars 1995).
- Offre Internet : 1 fournisseur d'accès, SPM Télécom
- 2001 : 759 abonnés via les lignes téléphoniques, haut débit non disponible au public.

- 2003 : 1243 abonnés via les lignes téléphoniques, 509 abonnés haut débit (réseau câblé et fibre optique).
- 2004 : 819 abonnés via les lignes téléphoniques, 1002 abonnés haut débit (972 connexions « câble », 30 liaisons par fibre optique).
- Offre de téléphonie mobile : 2 sociétés, SPM Télécom et Cellutel (réseau canadien Newtel).
Abonnés SPM Télécom : 1157 en 2000, 2626 en 2004.
Abonnés Cellutel : environ 400 à l'heure actuelle.
- Offre Télé : RFO, bouquet câble.
- Radio : RFO (journaux, émissions locales et métropolitaines), plusieurs radios locales et canadiennes (programmation musicale relativement variée).
- Cinéma : absence de salle de projection régulière sur Saint-Pierre, depuis fin 2001 ; la reprise des projections régulières au Centre Culturel et Sportif est programmée pour octobre 2005. Projections hebdomadaires sur Miquelon.
- Important phénomène de location de DVD et jeux vidéo. Les 12/25 ans constituent plus de 50% de la clientèle du principal centre de location de DVD, avec une fréquence de 1 à 2 locations par semaine chez les 12-18 ans (fins de semaine et mercredi après-midi, préférence pour les films d'action, de comédie ou d'horreur) et de 5 locations ou plus chez les 18-25 ans (jeunes salariés ou couples qui constituent les plus gros clients de l'entreprise ; location de films en tous genres, notamment primeurs). Forte saisonnalité des locations, avec une période creuse entre juin et septembre (variations de CA de l'ordre de 25%). Nombreux retards chez les 12-16 ans, retour souvent effectué par les parents.
L'achat de jeux vidéo neufs reste ponctuel, le marché principal étant celui des jeux d'occasion, avec une rotation rapide des jeux, notamment chez les plus jeunes (prix allant de 9 à 49 euros). Même les plus jeunes semblent gérer eux-mêmes leur budget « jeux vidéo », qui paraît occuper une grosse partie du budget « loisir » des garçons adolescents. Genres prédominants : FPS (« shoot »), suivi des jeux de plate-forme, de sport ou d'automobile, avec une préférence pour les jeux à licence chez les plus jeunes. Les 12-15 ans jouent davantage sur console (salon et portable), alors que les plus âgés jouent sur PC.

6- Santé

A) Les consommations des jeunes

1) Enquête sur les consommations auprès de la population active salariée de Saint-Pierre et Miquelon, 2003-2004, Service prévention de la CPS/Médecine du Travail.

- 30% des moins de 25 ans se déclarent fumeurs de tabac, sans différence notable entre les sexes. Les taux globaux pour la population de l'Archipel sont de 51,7% chez les hommes et de 47.5% chez les femmes, avec des taux supérieurs à 80% pour la tranche d'âge de 31 à 41 ans.
- Plus de 90% des moins de 25 ans déclarent consommer de l'alcool, sans différence majeure entre les sexes. La consommation de bière arrive en tête dans cette tranche d'âge, associée à une forte consommation d'alcools forts.
- Environ 60% des moins de 30 ans déclarent avoir consommé du cannabis, contre moins de 5% des plus de 50 ans. 33.3% de l'effectif total en font de même, dont 62.2% d'hommes et 37.1% de femmes.
- 11.9% en sont encore consommateurs, et ces consommateurs actuels sont également partagés entre consommateurs réguliers et occasionnels. La perception du danger lié à la consommation de ce produit est moindre chez les consommateurs

que chez les non-consommateurs.

- 15 répondants consomment du cannabis quotidiennement (1.2% des 1266 répondants), 29 en consomment plusieurs fois par semaine (2.3% des répondants), 21 en consomment une fois par semaine (1.7% des répondants) et 17 en consomment au moins une fois par mois (1.3% des répondants). Taux de participation de 80.48%.
- 12.8% des moins de 25 ans déclarent avoir consommé d'autres drogues que le cannabis. Ce taux est de 7.3% sur l'effectif total, avec 0.3% de consommateurs actuels. Les substances psycho actives concernées sont : la cocaïne, à 36.2%, le LSD, à 28.9%, l'ecstasy, à 15.8%, et d'autres substances, à 19.1%.

2) Enquête « Jamais la première cigarette », 2003/2004, auprès de 473 enfants et adolescents des classes de CM2 et de Collège, Service prévention de la CPS.

- Localement, 51.1% des jeunes interrogés ont déjà fumé ou essayé de fumer une cigarette, contre 31% de l'effectif métropolitain.
- L'âge moyen lors de la première cigarette est de 10.3 ans. 35.2% des fumeurs ont commencé avant l'âge de 10 ans, 53.2% avant l'âge de 11 ans (*contre 27% en Métropole*).
- Parmi les fumeurs, 56% fument déjà tous les jours.
- 60.9% des jeunes fumeurs ont déjà essayé de s'arrêter.
- Le poids de l'entourage est très fort : 58.2% des jeunes ont un ou plusieurs fumeurs dans leur entourage familial proche, 52.3% ont des fumeurs parmi leur groupe de pairs. Par ailleurs, il ressort une forte corrélation entre la présence de fumeurs dans l'entourage et la consommation de tabac, notamment lorsque l'influence vient des pairs.
- L'image du non-fumeur est plutôt positive, et celle de la cigarette négative, mais l'acte de fumer est davantage banal qu'en Métropole : 50.4% des parents connaissent le tabagisme de leurs enfants, *contre 39% en Métropole*, et 50.8% des jeunes interrogés considèrent que le fumeur âgé de 10 à 16 ans est « comme tout le monde », *contre 33% en Métropole*.
- 45.8% des jeunes interrogés considèrent que la cigarette apporte du plaisir au fumeur.

B) Bien-être et insularité

- 19.8% de la population active salariée enquêtée déclare avoir déjà été traitées par des médicaments antidépresseurs ou anxiolytiques, et 5.3% déclare en être consommateur régulier. Le taux de traitement atteint 27.4% chez les salariés du secteur de l'enseignement, 23.3% dans le secteur de l'énergie et 21.5% dans l'administration.
- 15.1% de la population active salariée déclare avoir déjà consulté un psychiatre ou un psychologue.
- 68% des salariés interrogés estiment ressentir un sentiment de sécurité par rapport au contexte insulaire de l'Archipel, contre 31.8% qui déclarent éprouver un sentiment d'oppression.
- Plus de 90% des salariés déclarent se sentir bien ou assez bien dans leur peau. La proportion de personnes en situation de bien-être augmente avec l'âge.

C) Actions de prévention

- Le début de l'investissement humain et financier de la CPS en matière de prévention remonte à courant 2003.
- Actions en milieu scolaire : alimentation (de la maternelle au secondaire), tabagisme (du CM1 à la seconde), consommation d'alcool (classes de collège), hygiène bucco-dentaire (maternelle, primaire et quelques classes de 5^{ème}), contraception, IST, sexualité (4^{ème}, BEP, bac pro).
- Actions tout public : hypertension artérielle, tabagisme, prévention des accidents domestiques chez le jeune enfant, rencontres d'aide à l'arrêt du tabac, consultations diététiques gratuites pour les personnes de tous âges souffrant de certaines pathologies (obésité, diabète) et dont la prise en charge a été acceptée par le médecin conseil de l'organisme.
- Peu de jeunes ont été concernés par les actions de prévention dans le domaine de la santé et de la sexualité, car les actions dans ce domaine ont été peu nombreuses, excepté une action d'envergure en janvier 2003 avec plusieurs partenaires. Le troisième programme de prévention, en cours de rédaction, traitera de ce sujet, les deux précédents étant consacrés à l'alimentation et aux consommations.
- 2004 : un total de 85 interventions, dont 40% concernaient le tabac, 45% l'alimentation et/ou l'hygiène bucco-dentaire, 10% les infections sexuellement transmissibles, et 5% de d'autres thèmes divers.

D) Offre de soins

- Professionnels de santé libéraux : 1 kinésithérapeute, 2 médecins généralistes, 2 chirurgiens dentistes, 1 pharmacien, 1 infirmier libéral, 1 psychologue, 1 podologue.
- Centre hospitalier François Dunan : 14 médecins spécialistes et 5 généralistes à demeure, spécialistes en mission (42 missions en 2004, sur un total de 308 jours, contre 32 en 2003, sur 238 jours). Poste médical à Miquelon avec un médecin, antenne à Langlade tenue l'été par une infirmière.
- Evacuations sanitaires : 1270 en 1999, 1717 en 2002, 1411 en 2004.
2004 : 1156 évacuations vers la Canada, dont 992 (85%) sur Saint-Jean de Terre-Neuve, 83 (7%) sur Halifax, 69 (6%) sur Moncton, et 256 évacuations sur la métropole (Paris, Lyon, Montpellier).

E) Suivi spécialisé

- En 2004, 13 enfants et adolescents handicapés étaient suivis dans le cadre du Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile mis en place depuis 1996.

7- Action publique

- Par convention la DASS est mise à la disposition du Conseil général. Parallèlement, le Conseil général signe tous les ans une convention avec la CPS, qui gère un certain nombre de missions sociales pour son compte et sur ses fonds.
- Dépenses sociales du Conseil général en 2004 : 4304700 euros, dont :
 1. Œuvres sociales et scolaires (colonies de vacances et autres œuvres sociales scolaires) : 22300 euros (+55.9% comparé à 2003).
 2. Hygiène sociale : 900 euros (stable).
 3. Aide sociale légale (dont aide sociale aux enfants) : 2907800 euros (-8.9%, notamment du fait d'une baisse de près de 300000 euros de l'aide aux personnes âgées).
 4. Aide sociale facultative : 1204700 euros (+2.5%).
 5. Charges d'insertion des bénéficiaires du RMI : 169000 euros, soit +265.4% comparé à 2003.

Par ailleurs, le Conseil général dispose de 32 logements sociaux.

- Subventions attribuées par le Conseil général (Budget 2004) : 300000 euros au Francoforum, 66300 euros au Lycée enseignement professionnel, 390000 euros pour l'école privée, 83760 euros pour l'école publique, 205000 euros pour la formation professionnelle, 1360000 euros pour les bourses d'études (dont 300000 euros de voyages), 76225 euros à Saint-Pierre Animation, 104000 euros pour les radios locales, 15000 euros pour les « Déferlantes atlantiques » et 23100 euros pour les animateurs jeunesse et les maîtres nageurs.
- Coût de fonctionnement de La Maison des Loisirs (dotation Conseil général 2005) : 488600 euros, dont 374000 euros de frais de personnel et 75000 euros de Frais d'Administration générale.
- Coût de fonctionnement du Centre Culturel et Sportif (dotation Conseil général 2005) : 1401310 euros, dont 1171500 euros de frais de personnel, 140510 euros de Frais d'Administration générale, 82500 euros consacrés au programme « Animation Culturelle et Festive » et 6800 euros consacrés au programme « Animation sportive ».
- Coût de fonctionnement de la Patinoire : 632860 euros, dont 516460 euros de frais de personnel.
- Dépenses sociales de La Caisse de Prévoyance Sociale (hors missions légales d'assurances maladie et d'accident du travail) :
 1. Action sociale publique : 251200 euros en 2004, contre 165400 euros en 2003 et 289700 euros en 2002, soit 2% des cotisations encaissées.
 2. Prestations familiales et vieillesse : 5836900 euros, dont 1538800 euros de prestations familiales.
- Dépenses sociales du Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre en 2004 : 238400 euros, provenant d'une subvention du Conseil général, du revenu des logements dont la commune est propriétaire (15 logements sociaux, 5 studios et 10 logements jeunes coopérateurs) ainsi que des taxes sur les spectacles.

8- Justice

Les missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Préambule

Le système français de protection de la jeunesse repose sur deux instances publiques : l'une administrative, qui a un rôle de prévention, et requiert l'accord des parents pour être mise en place ; l'autre judiciaire, qui a un souci de protection après constatation d'un état de danger ou de délinquance et qui a un caractère obligatoire.

La protection administrative de la jeunesse est normalement assurée par les conseils généraux et les services placés sous leur autorité depuis les lois de décentralisations de 1983 et 1986 c'est-à-dire à la fois de la PMI et l'ASE. A Saint-Pierre et Miquelon, le Conseil général a transféré ses compétences en matière d'aide sociale à l'enfance à la DASS (Etat).

Lorsque ce système préventif n'est plus en mesure d'intervenir en cas de désaccord entre les parties ou quand la situation fait encourir un danger pour la santé physique et moral de l'enfant ou que les conditions de son éducation sont gravement compromises, le juge des enfants intervient, avec les garanties qui entourent les procédures judiciaires.

A Saint-Pierre et Miquelon, trois catégories de jeunes sont prises en charges :

- Les mineurs délinquants : (ordonnance du 2 février 1945).
- Les mineurs en danger : (articles 375 à 375-8 du code civil).
- Les jeunes majeurs : (loi du 5 juillet 1974 et u le décret du 18 février 1975).

Les mesures confiées à la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont civiles et pénales.

Au civil, le magistrat peut ordonner :

- Une investigation (enquêtes sociales, observation du comportement...).
- Une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) qui consiste à apporter aide et conseil à la famille afin de lui permettre de surmonter les difficultés éducatives et morales qu'elle rencontre.
- Le retrait du mineur de son milieu (placement en institution ou en famille d'accueil).

En matière pénale :

- Les mineurs délinquants connaissent un régime de peine atténuée. Les mesures qui peuvent être appliquées sont en priorité éducatives : admonestation, remise aux parents, réparation, sursis avec mise à l'épreuve et peines d'emprisonnement. Une cellule « mineurs » sera opérationnelle courant 2006 au centre pénitentiaire de Saint-Pierre et la PJJ assurera le suivi éducatif et la préparation de la sortie des mineurs incarcérés.

Les TIG (peines de travail d'intérêt général), sont en cours d'élaboration. Nous recherchons actuellement des organismes d'accueil dans l'archipel acceptant de s'impliquer dans ce dispositif de réinsertion sociale des condamnés.

Les mesures exercées en 2004, par la PJJ à Saint-Pierre et Miquelon

Au pénal :

- 4 recueils de renseignements socio-éducatifs
- 2 Sursis avec Mise à l'épreuve
- 4 enquêtes sociales
- 4 mesures de réparation

Au civil :

- 2 Protection jeunes majeurs
- 23 mesures d'Aide éducative en milieu ouvert dont 11 nouvelles
- 1 suivi en famille d'accueil (OPP)

Mesures totales confiées au SEAT : **40**

Permanences du SEAT : 26 familles sont venues en consultation (contre 21 en 2003 et 18 en 2002). Ces consultations sont le moyen, pour ces familles en détresse, de trouver un point d'écoute, de conseil et d'orientation vers d'autres instances.

Les mesures réalisées au 30 septembre 2005

Au pénal :

- 1 liberté surveillée définitive
- 3 enquêtes sociales
- 8 recueils de renseignements socio-éducatifs
- 8 mesures de réparation

Au civil :

- 26 mesures d'AEMO dont 6 nouvelles
- 1 Protection jeune majeur

Mesures totales confiées au SEAT : 47

Permanences du SEAT : 31 familles sont venues demander conseil.

Le profil des jeunes suivis par la PJJ

Les jeunes confiés au service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Saint-Pierre et Miquelon sont âgés de 6 mois à 21 ans. Ils sont originaires de l'archipel, à l'exception d'un adolescent d'origine d'Europe centrale, domicilié à Saint-Pierre depuis quelques années, déjà connu des services sociaux de métropole où, il a séjourné plusieurs années. La plupart de ces mineurs se trouvent en difficulté scolaire.

On dénombre autant de garçons que de filles. Trois des quatre jeunes enfants suivis sont accueillis à la crèche municipale. Un des adolescents, âgé de 15 ans $\frac{1}{2}$, est déscolarisé depuis deux ans. Un autre jeune de 13 ans est dans l'attente d'un départ en métropole en ITEP.

Il est important de préciser que chaque projet de départ est travaillé en collaboration avec l'Education nationale. Un travail important, en amont, s'impose auprès de la famille et du jeune de manière à recueillir leur adhésion. Les démarches demandent de nombreuses heures de travail (réunions diverses avec les professionnels, le jeune et les parents, constitutions de dossier, appels téléphoniques avec les responsables de services métropolitains etc.).

Une implication importante pour un résultat négatif car les refus sont systématiques de la part des centres spécialisés, leur leitmotiv étant l'impossibilité de travailler avec les parents en raison de cette trop grande séparation géographique.

Pourtant, il serait indispensable de passer une convention avec un centre métropolitain type ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) ou MECS (Maison d'enfant à caractère social) car chaque année, les difficultés rencontrées sont identiques.

A l'heure actuelle, il n'existe, dans l'archipel, aucune structure d'accueil (établissement spécialisé, familles d'accueil, lieu de vie...). L'unique réponse éducative est un départ vers la métropole.

Les partenaires de la PJJ

Pour amplifier son action au bénéfice des jeunes en charge, la PJJ de Saint-Pierre et Miquelon travaille au quotidien à côté et en liaison avec les autres institutions ayant en charge les jeunes mineurs et majeurs : Education nationale, Pénitentiaire, Services municipaux, Direction du travail et de l'emploi, Direction de la Jeunesse et des Sports, DASS, secteur associatif, avocats ...

Procédures judiciaires de la part des services de la gendarmerie

12-25 ans, victimes ou auteurs, ayant fait l'objet de procédures judiciaires de la part des services de la gendarmerie sur Saint-Pierre et Miquelon entre janvier 2000 et septembre 2005 :

- 2000 : 17 jeunes auteurs (5 étudiants, 7 au travail et 5 sans profession) et 7 jeunes victimes (5 étudiants et 2 au travail). Type d'actes : 3 pour dégradation, 4 ICR (Infraction au Code de la route), 4 ACCR (Accident corporel de circulation routière), 4 pour ivresse, 4 pour vol, 5 pour violence/blessure arme à feu, 1 liés à des stupéfiants. Dans les deux cas, population quasi-exclusivement masculine (1 victime féminine de dégradations).
- 2001 : 23 jeunes auteurs (14 étudiants, 4 au travail et 5 sans profession) et 19 jeunes victimes (15 étudiants, 2 au travail et 2 sans profession). Type d'actes : 6 pour dégradations, 8 ICR et ACR (Accident de la circulation routière), 1 CVEA (Conduite en état alcoolique), 12 ACCR, 10 pour vol (tous au mois d'octobre), 3 pour violence, 1 liés à des stupéfiants et 1 pour attentat à la pudeur. Nette prédominance masculine (quelques victimes féminines, un auteur féminin de CVEA).
- 2002 : 19 jeunes auteurs (8 étudiants, 7 au travail et 4 sans profession) et 14 jeunes victimes (8 étudiants et 6 au travail). Type d'actes : 4 pour dégradations, 10 ICR et ACR, 1 CVEA, 12 ACCR, 4 pour vol ou escroquerie, 10 pour violence, 1 liés à des stupéfiants et 2 pour injures (harcèlement, appels malveillants). 3 auteurs (stupéfiants, escroquerie, vol) et 5 victimes (accidents de la circulation, violences) sont des femmes.
- 2003 : 56 jeunes auteurs (17 étudiants, 29 au travail et 10 sans profession) et 17 jeunes victimes (8 étudiants, 8 au travail et 1 sans profession). Type d'actes : 16 procédures pour « défaut d'autorisation administrative », tous en juin, 13 pour dégradations (dont véhicule), 13 ICR, ACR et délit de fuite, 1 ACCR et 3 AMCR (Accident mortel de la circulation routière), 9 pour vol (de véhicule ou en réunion) et 1 escroquerie carte bancaire, 12 pour violence, 5 liés à des stupéfiants, 1 fugue et 2 pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. 4 auteurs (violences, vols) et 7 victimes (violences, dégradations) sont des femmes.
- 2004 : 21 jeunes auteurs (6 étudiants, 11 au travail et 4 sans profession) et 15 jeunes victimes (6 étudiants, 8 au travail et 1 sans profession). Type d'actes : 11 pour dégradations, 11 pour vol (dont émission de chèques volés, escroquerie carte bancaire, recel de véhicule), 6 ICR et délit de fuite, 1 ACCR, 1 liés à des stupéfiants, 9 pour violence (dont 1 sur fonctionnaire de l'administration pénitentiaire), et 2 pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. 2 auteurs (violences) et 5 victimes (violences, dégradations, vol) sont des femmes.

- De janvier à septembre 2005 : 37 jeunes auteurs (16 étudiants, 16 au travail et 5 sans profession) et 11 jeunes victimes (3 étudiants et 8 au travail). Type d'actes : 7 pour dégradations (dont véhicule), 9 ICR et 1 délit de fuite, 2 ACCR, 11 pour vol (dont 1 tentative d'escroquerie des assurances), 7 pour violence (dont violence sur mineur de moins de 15 ans), 1 port d'arme de 6^{ème} catégorie, 7 pour ivresse (dont 2 ont également constitué des ICR avec mise en danger de la vie d'autrui), 3 liés à des stupéfiants, et 10 pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, rébellion ou injure publique et 1 pour tapage nocturne. 8 auteurs (stupéfiants, violences, injures publiques envers corps constitué, vol, tapage nocturne et dénonciation mensongère) et 4 victimes (vols) sont des femmes.

Conclusion

Les accompagner à avoir leur place aujourd'hui et demain

Parce qu'ils sont des jeunes comme les autres, les jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon aspirent à deux choses :

- Avoir sa place dans l'archipel aujourd'hui.
- Avoir une place dans la société de demain.

Les deux aspirations sont légitimes. Elles sont celles de chaque génération successive. Pour autant, elles sont rendues plus difficiles aujourd'hui, dans un contexte où les adultes eux-mêmes sont en difficultés de repères pour aujourd'hui et où personne ne semble pouvoir envisager positivement et sereinement l'avenir.

La première aspiration apparaît souvent riche en ambiguïtés, en paradoxes, parfois même en contradictions. Elle se construit dans une dimension éducative dans laquelle se mêlent à la fois l'imitation et l'opposition avec les adultes, la recherche d'une identité propre et l'appropriation des modes et des codes identitaires du groupe de pairs, le besoin d'accompagnement et la revendication d'autonomie, l'affichage d'une forte assurance et la réalité d'une réelle fragilité.

Pour les jeunes de l'archipel, l'offre en activités et en infrastructures est importante, la protection et le soutien des adultes sont forts. La notion de paradis des enfants et des jeunes a non seulement été perçue mais entretenue par les adultes. Tout semble avoir été fait pour les jeunes, peu a été fait avec eux, trop peu est laissé à leur initiative. Certes ils ne revendiquent pas forcément ce besoin de faire, de créer, d'être libres et autonomes et apparaissent davantage comme consommateurs. Pour autant, ils l'expriment en se réfugiant dans les rares espaces où ils peuvent se construire une place : essentiellement le sport, la fête, le blog, parfois l'alcool, la drogue.

De cette difficulté à être en situation de proposer, de construire donc d'être responsabilisé, naissent différentes attitudes qui vont du cocooning à la violence, de l'effet Tanguy à l'agressivité.

Ce sentiment de ne pas avoir sa place d'acteur du monde d'aujourd'hui est renforcé par l'impossibilité de se projeter dans l'avenir, ce qui correspond à la seconde aspiration de tout jeune. Là encore, ce n'est pas une spécificité saint-pierraise ou miquelonnaise, pour autant, les spécificités de l'archipel jouent un rôle important dans cette approche et doivent être prises en compte. Une nouvelle période économique et sociale s'ouvre sur le territoire, la troisième en moins de vingt ans : après les fastes de la pêche, puis le moratoire, vient aujourd'hui le temps d'une redynamisation ni évidente à concevoir, ni facile à mettre en œuvre. Les jeunes n'ont entendu quant à eux que la nostalgie d'un âge d'or, l'assistance et la difficile reconversion de leurs parents. Ils savent que réussir c'est partir, que vouloir rester nécessite de réussir à entrer dans la fonction publique ou d'accepter un emploi sous qualifié. Là encore, les initiatives et les projets ne sont ni encouragés ni accompagnés.

Il n'y a aucune recette miracle. Le travail que nous avons réalisé permet de mettre davantage de mots et de réalité sur des choses qui étaient déjà perçues et ressenties. La plupart des propositions que nous avons fait ressortir dans ce rapport émane des entretiens avec les acteurs du territoire. Beaucoup s'appuient sur des ressources existantes qu'il s'agit d'optimiser ou de mieux mettre en synergie, en réseau, en partenariat. Quelques-unes nécessitent des moyens nouveaux et demanderont donc des choix, des priorités, des volontés, des ambitions pour le territoire. Toutes requièrent l'implication de tous. Elles ne deviendront réalité que parce qu'elles seront portées, mises en œuvre, adaptées par les acteurs locaux.

Ces pistes de travail relèvent toutes de quelques principes qu'il est certainement bon de rappeler en terminant ce travail :

- Les jeunes sont une ressource avant d'être un problème. Il s'agit donc de les accompagner dans une construction du quotidien dans la durée et la cohérence et non d'agir de manière ponctuelle ou événementielle.
- Une politique de jeunesse ne peut se construire qu'avec les jeunes eux-mêmes. Ils sont en sont donc des acteurs, ce qui nécessite de les y associer tout au long du processus, de la réflexion à la mise en œuvre sans oublier les phases d'évaluation.
- Une politique de jeunesse s'inscrit plus généralement dans une politique globale de territoire dont elle ne peut être dissociée. L'ensemble des aspects économiques, sociaux, culturels influent sur la place faite aux jeunes sur le territoire.
- Une politique de jeunesse est une politique éducative, elle concerne donc l'Ecole, mais pas uniquement, elle doit mobiliser tous ceux qui contribuent à construire les femmes et les hommes, les citoyens, les acteurs, les décideurs, les bâtisseurs de l'archipel de demain.
- Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon est riche en ressources matérielles et humaines, il s'agit pas de dénigrer ce qui existe et ce qui est fait, il s'agit de l'interroger au regard des évolutions et de mieux le faire évoluer.

Quelques adultes se sont inquiétés de notre mission d'audit au motif que l'on venait les « observer ». Beaucoup de jeunes ont affiché, la nécessité de prendre en compte réellement ce qu'ils exprimaient et l'intérêt qu'on leur portait. Les réponses apportées ne doivent pas les décevoir. Elles ne nous appartiennent pas. Elles émanent certes d'un regard extérieur mais nourri d'une écoute et d'une lecture attentives : 120 personnes rencontrées en entretien, plus de cent trente présentes en réunions publiques, 738 questionnaires renseignés, un ensemble de données qualitatives et quantitatives regroupées. Elles peuvent permettre la mobilisation de tout le territoire autour de sa jeunesse : déjà des groupes se sont mis au travail, des pistes sont explorées, des actions mises en œuvre. Cette dynamique n'est pas le fruit d'une observation, elle est le résultat d'une prise de conscience et d'une volonté d'agir, pour les jeunes, et donc pour l'avenir, de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Enquête jeunes 12-25 ans

La dernière partie du questionnaire laissait la place à une expression libre du jeune sous la forme suivante

« Les questions que j'aurais aimé que l'on me pose »

Ci-dessous l'intégralité des réponses des jeunes

Jeunes scolarisés dans l'archipel de la Sixième à la Terminale (Générale et Professionnelle)

Lycée Emile Letournel de Saint-Pierre

Est-ce qu'il y a une question qui n'a pas été posée et que tu aimerais aborder ?

• ***Laquelle ? Réponse.***

- « Es-tu pour la légalisation du cannabis ? *Oui, c'est comme tout, c'est la dose qui fait le poison. »*
- « Vous sentez-vous impliqué dans la vie de l'archipel ? *Non, je pense que les jeunes devraient être concertés. »*
- « Comment vois-tu l'avenir de l'archipel ? *On s'ennuie, l'Etat nous vole et veut mettre une base militaire, l'économie va très mal et personne ne fait rien, encore moins la France. »*
- « As-tu envie de rester à Saint-Pierre et Miquelon ? *Sûrement pas ! Les gens sont trop à se surveiller... »*
- « Quelles sont tes peurs ? As-tu essayé de t'en débarrasser ? *J'ai peur de la mort, la thérapie n'a servi à rien, je lis des livres dessus. »*
- « Fréquentes-tu des personnes du sexe opposé ? *Oui, j'ai beaucoup d'amis mais niveau amour c'est nul. »*
- « Que pensez-vous des gendarmes à Saint-Pierre ? *Je pense qu'ils surveillent trop les jeunes, ils nous suivent partout où nous allons. »*
- « Que penses-tu de l'avenir des jeunes sur l'archipel ? *Je pense qu'il empire. Il faudrait un planning familial sur l'archipel. »*
- « Serais-tu intéressé par un planning familial ? *Oui, pas forcément pour moi mais il serait bien d'avoir quelqu'un à qui parler en cas de besoin. »*
- « Que manque-t-il sur l'archipel ? *Des logements jeunes et que la vie soit moins chère. »*
- « Pourquoi es-tu comme ça ? *Pour ne pas être comme les autres. »*
- « Comment trouves-tu la société de nos jours ? *Je pense que les gens ne se posent pas assez de questions, surtout en politique. Il faut déjà savoir aimer ce qu'on a autour de soi avant de la changer. »*
- « La vie coûte-t-elle trop cher à Saint-Pierre et Miquelon ? *Oui. »*
- « Est-ce que toutes les filières sont proposées à Saint-Pierre, au lycée ? *Non, pour faire un baccalauréat SMS ou STI ou autre, il faut partir à l'étranger pour poursuivre les études. »*
- « Quelles améliorations apporteriez-vous à la ville de Saint-Pierre ? *Plus de magasins, plus d'activités non liées au sport, plus de concerts. »*
- « Est-ce que le monde des enfants est pire que celui des adultes ? *Oui, les enfants sont très moqueurs entre eux, et hypocrites. Les grands aiment bien taper sur les plus petits et généralement ceux-là vont finir en BEP. »*
- « Ton père est-il violent avec toi ? »
- « As-tu déjà fait l'amour ? *Oui. »*
- « Es-tu natif de l'archipel ? *Non. »*
- « Que pensez-vous de ce questionnaire ? *La semaine de matraquage médiatique donne l'impression qu'on nous prend pour des idiots. C'est très présomptueux de croire que des statistiques vont permettre de « mieux nous connaître. Ce genre de phrase donne l'impression d'être une espèce à part, en fait. Et d'être comme incapables de communiquer, spontanément, ou d'être responsables. Et j'ai vaguement l'impression que vous cherchez les clés pour mieux nous manipuler. »*
- « Es-tu optimiste quant à l'avenir de l'archipel ? *Non. »*
- « A-t-on suffisamment la parole ? *Non, les jeunes sont oubliés à Saint-Pierre, on devrait pouvoir parler de nos attentes auprès des politiques. »*
- « Pourquoi consommes-tu de l'alcool et du cannabis ? *Parce qu'il n'y a rien à faire, on s'ennuie. »*
- « Trouves-tu que les jeunes ont trop de libertés à Saint-Pierre ? *Oui. »*
- « Est-ce que l'archipel est adapté aux jeunes ? *Non, s'il y avait plus d'activités pour les jeunes et si*

on leur donnait la parole, il y en aurait moins qui tourneraient à la drogue, à l'alcool... »

-« Aimes-tu l'archipel ? *Franchement non, on est très mal accueilli, la discrimination se fait vite ressentir. »*

-« Pourquoi veux-tu partir en France, au Canada ou autre ? *Pour faire ce que je ne peux pas faire sur l'archipel, aussi pour découvrir et me cultiver. »*

-« Que penses-tu de ce questionnaire ? *Plutôt positif car cela permet d'avoir un avis de la génération qui dirigera le pays. »*

-« Quelles sont les formations que tu aimerais passer ? *Le BAFA par exemple. »*

-« Crois-tu qu'il y ait un avenir à Saint-Pierre ? Et pour Saint-Pierre ? *Non, pas d'avenir pour les jeunes, pas assez de différents emplois, la vie est trop chère. Saint-Pierre et Miquelon va devenir une ville de retraités à la longue. »*

-« Est-ce que c'est dur de s'intégrer à Saint-Pierre sachant que je viens de métropole ? *Oui. »*

-« Est-ce que les jeunes ont de l'avenir sur l'archipel ? *Non et c'est dommage. »*

-« Pourquoi aimes-tu vivre à Saint-Pierre et Miquelon ? *Car c'est une petite île tranquille où tout le monde se connaît et il n'y a pratiquement pas de danger. Cela fait aussi partie de mes origines. »*

-« Un avis global sur l'archipel ? *L'archipel est un endroit tranquille, sans problème, mais il y a trop de gendarmes et la vie est trop chère. »*

-« Pensez-vous réussir dans une carrière sportive ? *Oui, en football mais ici ce n'est pas possible car il n'y a jamais de recruteur comme en France. »*

-« Quelle serait notre pensée sur les jeunes d'aujourd'hui ? *Je pense qu'il y a beaucoup trop de laisser-aller, peut-être par rapport aux parents ou à l'éducation. Mais quand je vois que la plupart des jeunes que je connais ou fréquente fument, boivent (régulièrement), consomment tous types de drogues... Ça fait peur ! La jeunesse se dégrade, il n'y a plus d'âge pour rien. »*

-« Que penses-tu de la vie à Saint-Pierre ? *Les adultes ne nous respectent pas, il y a beaucoup d'hypocrisie, un gros manque de franchise. »*

-« Quelle est ta situation familiale ? *Les prix ne cessent d'augmenter et les salaires régressent. »*

-« Voudrais-tu partir habiter en France ? *Oui, on devrait avoir la possibilité à partir de la seconde avec des jeunes du lycée en appartements surveillés par des majeurs. »*

-« Es-tu installé ici depuis longtemps ? Es-tu bien inséré ? *Je me suis installé ici il y a un mois, je suis assez bien inséré. »*

-« Qu'aimes-tu faire ? *Faire la fête, de la moto, de la guitare. »*

Les 16-25 ans scolarisés hors de l'archipel boursiers de la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon

Est-ce qu'il y a une question qui n'a pas été posée et que tu aimerais aborder ? Laquelle ? Réponse.

-« Est-ce que le fait d'avoir rempli ce questionnaire vous a fait prendre conscience de certaines choses qu'il faut vraiment changer sur vous ? Si oui, lesquelles ? *Moi non, mais d'autres sûrement. »*

-« A votre avis, pourquoi tant de jeunes restent-ils en métropole même une fois leurs études finies ? »

-« Votre bourse vous suffit-elle pour subvenir à vos besoins ? *NON. Je paie 330 euros de loyer et ma bourse est de 345 euros ! Heureusement que mes parents sont là mais le problème c'est que tous les parents n'ont pas les moyens. »*

-« Comment préserver le capital de connaissance ? *Il est important de capitaliser le travail des étudiants en construisant une bibliothèque des travaux réalisés. »*

-« Aviez-vous prévu de passer autant de temps aux études ? *Ma première orientation a été faite à la va-vite par manque d'information. A présent il faut étudier avant de se faire une idée du métier que l'on veut exercer. »*

-« Es-tu au courant des problèmes actuels ? Veux-tu faire partie de la situation ? *On verra. »*

-« Quelle différence trouves-tu à vivre en métropole ? *On apprend à s'assumer, à se débrouiller. Je dirais tout simplement que l'on apprend à vivre. On en a besoin pour s'affirmer. »*

-« Le montant de la bourse est-il suffisant pour un boursier ? *Oui, si celui-ci ne sort pas, limite son quotidien au strict nécessaire mais il ne permet pas à une jeune personne de profiter pleinement de sa jeunesse si celle-ci n'a aucune aide financière autre que la bourse. »*

-« Pourquoi un étudiant lycéen bénéficie-t-il d'une bourse moins importante qu'un étudiant ? »

-« Est-ce que la bourse est suffisante pour vivre en France ? *Non, pour les étudiants qui bénéficient d'une aide financière de leurs parents il est déjà difficile de finir les mois, alors que dire des autres ! »*

-« Pensez-vous qu'il soit normal que la bourse d'un lycéen soit moins élevée que celle d'un étudiant ? *Non. »*

-« Est-ce que tu entretiens de bons rapports avec les étudiants de l'archipel qui se trouvent dans la même ville que toi ? *Certains ont des comportements curieux, ils évitent de croiser mon regard, font comme s'ils ne m'avaient pas vue, par fierté ou par désir de n'avoir aucun contact avec des*

personnes venant du même endroit qu'eux. »

-« Sans aide de tes parents, pourrais-tu t'en sortir financièrement rien qu'avec la bourse ? Non, car la bourse n'a pas subi d'augmentation depuis grand nombre d'années alors que le coût de la vie augmente. De plus il est anormal que les lycéens de moins de 20 ans touchent une bourse inférieure aux autres alors que leurs besoins sont les mêmes. »

-« Trouves-tu trop cher de retourner à l'archipel ? Oui, c'est un gros désavantage pour les jeunes qui ne connaissent pas grand monde en métropole et qui aimeraient passer les fêtes en famille. »

-« Est-il facile de trouver un job d'été à Saint-Pierre et Miquelon ? Non, les établissements ne se préoccupent pas de savoir si les jeunes qu'ils embauchent l'été sont étudiants en France ou s'ils ne le sont pas et restent à l'archipel. »

-« Y a-t-il des problèmes avec les chéquiers de Saint-Pierre ? On nous les refuse souvent dans les magasins car il y a bien trop de frais pour les encaisser, ce qui est anormal. »

-« Est-ce que ma bourse me suffit pour subvenir à mes besoins sachant que tout augmente avec l'Euro ? Non. »

-« Pour quelles raisons avez-vous choisi votre ville d'étude ? J'ai choisi d'étudier dans cette ville car elle m'a été présentée comme accueillante et je ne voulais pas être dans la même ville que ma famille pour pouvoir voyager plus par la suite et être totalement indépendante. »

Jeunes scolarisés dans l'archipel de la sixième à la terminale

Collège privé de Saint-Pierre

Est-ce qu'il y a une question qui n'a pas été posée et que tu aimerais aborder ?

Laquelle ? Réponse.

-« Penses-tu te droguer ou fumer plus tard ? Non, je ne fumerai ni ne me droguerais jamais car cela ne sert à rien. »

-« Que penses-tu de la drogue, du tabac, de l'alcool et de la sexualité ? Je trouve que tout cela nous détruit la vie sauf la sexualité qui peut être importante mais sans en abuser. »

-« Est-ce que la nature est bien respectée ? Non, on trouve des bouteilles en plastique à la montagne. »

-« T'arrives-tu de te mutiler ? Pourquoi ? Oui, je me mutile et j'aimerais en parler à quelqu'un car nous sommes des dizaines dans ce cas. Nous en parlons entre nous mais cela ne nous fait pas arrêter. »

-« T'es-tu déjà mutilée, quel genre de film aimes-tu et quel est ton genre vestimentaire ? Oui je me suis déjà mutilée, j'aime les films d'actions et sur le Moyen Age et j'aimerais m'habiller comme les gothiques. »

-« Que pourrait-on faire pour l'archipel ? Il faudrait tout faire pour préserver la beauté des lieux, arrêter de construire pour garder de la place pour les chevaux. »

-« As-tu déjà eu des rapports sexuels ? Si oui, hétérosexuels ou homosexuels, avec combien de partenaires, combien de fois ? Je suis vierge. »

-« Les professeurs sont-ils justes et polis ? Je dirais que certains professeurs de notre collège sont injustes et notent selon l'élève et non selon le travail. Certains d'entre eux sont impolis et nous insultent. »

-« As-tu déjà fugué ? Non mais j'y ai déjà pensé. »

-« Que penses-tu de ce questionnaire ? C'est une bonne chose. »

-« Trouves-tu que la vie est chère à Saint-Pierre et Miquelon ? Oui, tout est trop cher et il y a peu de magasins. »

-« Comment est la vie à Saint-Pierre et Miquelon ? La vie est beaucoup trop chère, avec l'Euro, il y a beaucoup de chômeurs, on ne pourra peut-être pas se chauffer cet hiver. »

-« Envisages-tu de travailler dans le domaine artistique. Oui, j'envisage de chanter même de danser, ce serait mon rêve. »

-« As-tu déjà eu des rapports sexuels ? Non, je trouve que treize ans c'est beaucoup trop jeune. »

-« As-tu déjà eu de petit(e)s ami(e)s ? Qui t'ont incité à fumer ? As-tu des complexes ? Non. Mon frère. Je suis grosse. »

-« As-tu eu avec un garçon ou une fille autre chose que des rapports sexuels ? Oui, j'ai failli avoir des rapports. »

-« Aimes-tu la piscine ? Non et j'aimerais qu'on ne nous oblige pas à y aller, on sait nager, cela suffit. »

-« Tes parents sont-ils malades ? Oui, ma mère est en chaise roulante. »

-« Es-tu convaincu par les activités territoriales ? Non, il en faudrait plus. »

-« Que pourrait-on améliorer à Langlade ? Autoriser ceux qui n'ont pas le permis à se déplacer en cyclomoteur. »

-« Est-ce que tu te plais à Saint-Pierre ? Oui quand je suis à l'intérieur, sinon il n'y a rien à faire. »

-« Que reproches-tu à ton établissement scolaire ? Il n'y a pas eu de rénovation depuis trois ans que je suis là... Que font-ils avec l'argent ? »

- « Où voudrais-tu vivre plus tard ? *Je voudrais vivre au Canada.* »
- « Quelle est ton activité préférée ? Peux-tu la pratiquer comme tu le souhaites ? *Mon activité préférée est l'équitation, j'aimerais qu'ils rouvrent un vrai centre équestre.* »
- « Fais-tu des tâches ménagères chez toi ? »
- « Comment vois-tu l'avenir à Saint-Pierre et Miquelon ? *Mal, car beaucoup de jeunes partent faire leurs études et ne reviennent pas car ils n'ont pas de place dans leur domaine, et les personnes étrangères prennent le travail des Saint-Pierrais, donc beaucoup de gens se retrouvent au chômage.* »
- « As-tu un animal ? *Oui, j'ai un cheval.* »
- « T'arrive-t-il de te mutiler ? *Oui, parfois...* »
- « T'arrive-t-il de te mutiler ? *Oui, ça m'arrive quand je pense au suicide ou à la personne que j'aime ou quand je me dispute avec mes parents.* »

Jeunes du Collège de MIQUELON

Est-ce qu'il y a une question qui n'a pas été posée et que tu aimerais aborder ?

Laquelle ? Réponse.

- « Penses-tu à la vie sexuelle? As-tu un copain? L'as-tu embrassé? *Oui, quelquefois.... Je suis amoureuse, mais je ne sais pas en parler.* »
- « est-ce que tu as un petit copain? *Oui.* Est-ce que tu travailles bien? *Ouais.* »
- « Est-ce que mes frères et sœurs sont souvent avec moi? *Ils ne sont jamais là.* »
- « Le racisme, si j'aime les gens de couleurs ou non ?.... »
- « Veux-tu sortir avec moi? *Oui, tu es belle.* »
- « L'alcool? »
- « Aimes-tu quelqu'un ? *Oui, j'aime une fille de Saint-Pierre.* »
- « Qu'est-ce que tu aimes comme musique? *De tout sauf le classique; jazz, country... Malheureusement je ne peux pas en écouter en concert.* »
- « Est-ce que vous aimez l'école ? *NON.* »

Les 16-25 ans sur le marché du travail à Saint-Pierre et Miquelon

Est-ce qu'il y a une question qui n'a pas été posée et que tu aimerais aborder ?

Laquelle ? Réponse.

- « A quelle fréquence consomme-t-on chaque drogue ?
- « Pensez-vous que l'Etat s'investit suffisamment vis à vis des jeunes ? *L'Etat s'investit beaucoup trop dans la construction du bâtiment pour la gendarmerie, je dirais même qu'il y a trop de gendarmes pour un si petit archipel. Il devrait ou aurait du penser à construire un bâtiment pour loger les jeunes.* »
- « Les parents sont-ils en partie responsables de l'échec de leurs enfants ? *Oui. Certains parents manquent de sévérité avec leurs enfants. Ils leurs laissent tout faire jusqu'au jour où ce sont les enfants qui commandent.* »
- « Est-ce que tu te sens en sécurité sur l'archipel ? *Il manque la présence des autorités à des moments précis (la nuit) en ville (près de Joinville). J'ai déjà eu peur de rentrer seule à pieds chez moi à la sortie de boîte.* »
- « Selon toi, à quoi sont liées les difficultés rencontrées avec la jeunesse de l'archipel ? *Il y a tellement de services qui ne font pas leur travail qu'il vaut mieux vendre de la drogue sans aucun risque qu'étudier et chercher un travail respectable. Demandez à un jeune de 14 ans quelle vie il préfère : celle de celui qui fait des études puis qui revient sur l'archipel et qui, logiquement, aura une situation enviable à 35 ans. Celle de celui qui se promène six mois sur douze, roule dans une grosse voiture, sort les gros billets à Joinville...*
Les jeunes à mon avis calquent très souvent leur attitude sur un exemple, une personnalité qu'ils aimeraient devenir. Il faut alors faire en sorte de mettre en avant les bons exemples. »
- « Que pensez-vous des difficultés rencontrées aujourd'hui sur l'archipel ? *Il faut ouvrir les yeux sur l'archipel d'aujourd'hui. Il ne faut pas uniquement rejeter la faute sur les jeunes. Les parents jouent de moins en moins leur rôle. Beaucoup de jeunes secondaires ne font pas leurs devoirs à la maison. C'est une honte ! Les jeunes de l'archipel sont tristes, démotivés...Il est temps de communiquer avant que les choses ne s'aggravent, il est temps pour tout le monde de mettre de l'eau dans son vin.* »
- « Votre situation professionnelle sera-t-elle régularisée bientôt ? *Au bout de trois ans sans arrêt au même endroit et après de nombreux contrats ! Il y aura un concours externe donc après trois ans de loyaux services je risque de me retrouver à l'Assedic, c'est particulièrement encourageant pour les jeunes qui veulent se lancer dans la vie et entreprendre de futurs projets.* »
- « Considérez-vous vivre par choix dans l'archipel ?

Je reste ici par obligation, vivant seule et n'ayant pas assez de ressources. A choisir, je partirais pour étudier un nouveau métier, sachant toutefois qu'un retour sur l'archipel ne serait pas envisageable. »

-« Est-ce que vous vous intéressez à la politique locale ?

Oui, et je pense qu'il faudrait une grande amélioration dans ce domaine. Au lieu de se critiquer les uns les autres, ils feraient mieux de marcher main dans la main pour enfin trouver des solutions économiques viables pour l'archipel et sa population. Il est indispensable de trouver des solutions sinon les jeunes ne pourront ou ne voudront pas rester dans l'archipel. C'est notre avenir qui est en jeu dans les décisions politiques d'aujourd'hui et pourtant ce sont des personnes d'une toute autre génération qui décident ce que nous serons dans les années à venir. C'est pour cela qu'il serait bien qu'à titre consultatif ou observatoire un conseil de jeunes assiste aux débats politiques. »

-« Quel métier aimerais-tu faire ?

Je voudrais être joueur de football. Je veux jouer en France et gagner ma vie. »